

Le 25 JAN. 2021



Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes
42 bis, Route de Warnécourt 08000 PRIX-LES-MEZIERES
☎ 03.24.32.46.00 📠 03.24.33.34.30



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ARDENNES

NUMERO 46

NOVEMBRE 2019 à DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	
➤ <u>Décision du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, séance du 20 décembre 2019 :</u>	<i>Page</i> <i>13</i>
➤ BUREAU/2019.12/TV.01/D.01 Recrutement par voie contractuelle sur emploi permanent	

**DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

➤ <u>Décisions du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, séance du 17 juin 2020 :</u> ➤ BUREAU/2020.06/I.01/D.01 Approbation des procès-verbaux des séances du 17 octobre 2019 et du 20 décembre 2019 ➤ BUREAU/2020.06/I.02/D.01 Participation aux frais pour les interventions « ascenseurs bloqués » ➤ BUREAU/2020.06/I.03/D.01 Recrutement par voie contractuelle sur emploi permanent ➤ BUREAU/2020.06/I.04/D.01 Recrutement de contractuels pour besoins occasionnels ➤ BUREAU/2020.06/I.05/D.01 Autorisation de signature modification marché en cours d'exécution Appels d'offres ouvert « maintenance, fournitures et prestations courantes de SGO (Système de Gestion Opérationnel) » N°08 16 071 01 AOO – LOT 1 ➤ BUREAU/2020.06/I.06/D.01 Modifications mineures du plan d'équipements 2020	<i>Pages</i> <i>14 à 15</i>
---	--

**DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

	<i>Page</i>
➤ <u>Décisions du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, séance du 29 juillet 2020 :</u>	16
➤ BUREAU/2020.07/L01/D.01 Modification régime indemnitaire des SPP - Changement du taux de la prime de feu	
➤ BUREAU/2020.07/L01/D.02 Mise en place du contrat d'apprentissage	

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

➤ <u>Délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, séance 20 décembre 2019 :</u> ➤ CASDIS/2019.12/V.01/D.01 Rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles 2020 ➤ CASDIS/2019.12/V.02/D.01 Détermination du montant des contributions des communes et des EPCI pour 2020	<i>Page</i> <i>17</i>
--	----------------------------------

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

	<i>Page</i>
➤ <u>Délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, séance du 13 février 2020 :</u> ➤ CASDIS/2020.02/I.01/D.01 Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2020 ➤ CASDIS/2020.02/I.02/D.01 Répartition des sièges et pondération des suffrages pour le renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS en 2020 ➤ CASDIS/2020.02/I.03/D.01 Désignation des membres de la commission de recensement des votes pour les élections CASDIS – CATSIS et CCDSVP	18

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

	<i>Pages</i>
➤ <u>Délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, séance du 12 mars 2020 :</u> ➤ CASDIS/2020.03/II.02/D.01 Approbation des procès-verbaux des séances des 28 novembre et 20 décembre 2019 ➤ CASDIS/2020.03/II.03/D.01 Compte de Gestion 2019 ➤ CASDIS/2020.03/II.04/D.01 Compte Administratif 2019 ➤ CASDIS/2020.03/II.05/D.01 Affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2019 ➤ CASDIS/2020.03/II.06/D.01 Neutralisation budgétaire de la partie immobilière de la dotation aux amortissements ➤ CASDIS/2020.03/II.07/D.01 Actualisation des provisions ➤ CASDIS/2020.03/II.08/D.01 Subventions aux associations et conventions d'objectifs pour 2020 ➤ CASDIS/2020.03/II.09/D.01 Budget Primitif 2020 ➤ CASDIS/2020.03/II.10/D.01 Réforme et aliénation de matériels ou engins	19 à 21

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

	<i>Pages</i>
➤ <u>Délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, séance du 8 octobre 2020 :</u> ➤ CASDIS/2020.10/III.01/D.01 Installation du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours : - Installation des nouveaux membres, - Election du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS ➤ CASDIS/2020.10/III.02/D.01 Délégations d'attributions au Bureau du Conseil d'Administration du SDIS ➤ CASDIS/2020.10/III.03/D.01 Exercice des attributions du Président et des Vice-Présidents ➤ CASDIS/2020.10/III.04/D.01 Approbation du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du SDIS ➤ CASDIS/2020.10/III.05/D.01 Composition des commissions internes du Conseil d'Administration ➤ CASDIS/2020.10/III.06/D.01 Renouvellement de la composition des organes externes de décision et de consultation et organismes paritaires : - Commission d'appel d'offres ➤ CASDIS/2020.10/III.06/D.02 Renouvellement de la composition des organes externes de décision et de consultation et organismes paritaires : - Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ➤ CASDIS/2020.10/III.06/D.03 Renouvellement de la composition des organes externes de décision et de consultation et organismes paritaires : - Commission de réforme des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C ➤ CASDIS/2020.10/III.07/D.01 Indemnités pour l'exercice des fonctions de Président et Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS ➤ CASDIS/2020.10/III.08/D.01 Indemnités de déplacements et frais liés à l'exécution du mandat de membre du Conseil d'Administration du SDIS des Ardennes	22 à 25

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

	<i>Pages</i>
➤ <u>Délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, séance du 16 décembre 2020 :</u> ➤ CASDIS/2020.12/IV.01/D.01 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020 ➤ CASDIS/2020.12/IV.02/D.01 Réduction de la durée d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers volontaires ➤ CASDIS/2020.12/IV.03/D.01 Programme d'équipement 2021 ➤ CASDIS/2020.12/IV.04/D.01 Autorisation de lancement des marchés publics pour 2021 ➤ CASDIS/2020.12/IV.05/D.01 Admission en non-valeur ➤ CASDIS/2020.12/IV.06/D.01 Rapport périodique d'actualisation des provisions ➤ CASDIS/2020.12/IV.07/D.01 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses avant adoption du budget primitif 2021 ➤ CASDIS/2020.12/IV.08/D.01 Rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles 2021 ➤ CASDIS/2020.12/IV.09/D.01 Détermination des contributions des communes et EPCI pour 2021	26 à 27

ARRETES		<i>Pages</i>
➤	Arrêté n° 2360/2019/SDIS portant tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020	28 à 29
➤	Arrêté n° 2361/2019/SDIS fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de la promotion interne au titre de l'année 2020	30 à 31
➤	Arrêté n° 2362/2019/SDIS portant tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de de l'année 2020	32 à 33
➤	Arrêté n° 2494/2019/SDIS portant nomination de Madame Marion AVET, Conseiller de prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes	34 à 35
➤	Arrêté n° 047/2020/SDIS portant détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes	36 à 37
➤	Arrêté n° 359/2020/SDIS portant délégation de signature au Colonel hors classe Frédéric DELCROIX Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes	38 à 39
➤	Arrêté n° 360/2020/SDIS portant abrogation de l'arrêté n° 648/2019/SDIS chargeant le Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint, de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes	40 à 41
➤	Arrêté n° 361/2020/SDIS relatif à l'abrogation de l'arrêté n° 649/2019/SDIS portant délégation de signature au Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes	42 à 43
➤	Arrêté n° 379/2020/SDIS chargeant Monsieur Eric MORAND, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de BOGNY-SUR-MEUSE	44 à 45
➤	Arrêté n° 380/2020/SDIS chargeant Monsieur Pascal MASSART, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de GIVET	46 à 47
➤	Arrêté n° 394/2020/SDIS chargeant Monsieur Daniel GUILLAUME, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de HAYBES	48 à 49
➤	Arrêté n° 400/2020/SDIS portant abrogation de l'arrêté n° 650/2019/SDIS chargeant le Commandant de sapeurs-pompiers professionnels Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels d'assurer, en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA, la continuité du fonctionnement courant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes	50 à 51
➤	Arrêté n° 401/2020/SDIS relatif à l'abrogation de l'arrêté n° 651/2019/SDIS portant délégation d'attributions au Commandant Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels, chargé d'assurer, en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA, la continuité du fonctionnement courant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes	52 à 53
➤	Arrêté n° 402/2020/SDIS relatif à l'abrogation de l'arrêté n° 670/2019/SDIS portant délégation de signature au Commandant de sapeurs-pompiers professionnels Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels, chargé d'assurer, en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA, la continuité du fonctionnement courant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes	54 à 55
➤	Arrêté n° 440/2020/SDIS chargeant Monsieur Jean-Yves RIFFLARD, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de LIART	56 à 57
➤	Arrêté n° 441/2020/SDIS chargeant Monsieur Jean-Yves RIFFLARD, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de SIGNY L'ABBAYE	58 à 59

➤	Arrêté n° 442/2020/SDIS chargeant Monsieur Eric LAMBERT, Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de MONTHERME	60 à 61
➤	Arrêté n° 465/2020/SDIS portant subdélégation de signature au Colonel hors classe Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes	62 à 63
➤	Arrêté n° 616/2020/SDIS chargeant Monsieur Arnaud CHAMBERLAND, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'adjoint au chef de la compagnie n°1	64 à 65
➤	Arrêté n° 617/2020/SDIS chargeant Monsieur Antoine BURKHARD, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'adjoint au chef de la compagnie n°6	66 à 67
➤	Arrêté n° 618/2020/SDIS chargeant Monsieur Ludovic GERVAISE, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'adjoint au chef de la compagnie n°3	68 à 69
➤	Arrêté n° 776/2020/SDIS portant habilitation des médecins de sapeurs-pompiers à effectuer le contrôle de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	70 à 72
➤	Arrêté n° 859/2020/SDIS mettant fin aux fonctions de chef de centre du Centre d'Incendie et de Secours de MACHAULT de Monsieur Sébastien COUVRET, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	73 à 74
➤	Arrêté n° 860/2020/SDIS chargeant Monsieur Damien PONCELET, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions de chef du Centre du Centre d'Incendie et de Secours de MACHAULT	75 à 76
➤	Arrêté n° 917/2020/SDIS chargeant Monsieur Jean-Louis LARBI, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de ROCROI	77 à 78
➤	Arrêté n° 919/2020/SDIS chargeant Monsieur Fabrice RASQUIN, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de VIREUX MOLHAIN	79 à 80
➤	Arrêté n° 920/2020/SDIS chargeant Madame Angélique FRIEDRICH, Adjudante-chef de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjointe au chef du Centre d'Incendie et de Secours de CARIGNAN	81 à 82
➤	Arrêté n° 921/2020/SDIS chargeant Monsieur Franck BATON, Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de MARGUT	83 à 84
➤	Arrêté n° 922/2020/SDIS chargeant Monsieur Eric FRANCISCO, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de NOUVION SUR MEUSE	85 à 86
➤	Arrêté n° 923/2020/SDIS chargeant Monsieur Fabien BILLAUDEL, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de NOUZONVILLE	87 à 88
➤	Arrêté n° 924/2020/SDIS chargeant Monsieur Christophe HABERT, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de POIX-TERRON	89 à 90
➤	Arrêté n° 926/2020/SDIS chargeant Monsieur Joël LAGUERRE, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de SEDAN	91 à 92
➤	Arrêté n° 927/2020/SDIS chargeant Monsieur Jonathan REMY, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de VRIGNE AUX BOIS	93 à 94
➤	Arrêté n° 928/2020/SDIS chargeant Monsieur Frédéric DAPREMONT, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de RETHEL	95 à 96
➤	Arrêté n° 929/2020/SDIS chargeant Monsieur Philippe DOUCHET, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours d'ASFELD	97 à 98
➤	Arrêté n° 930/2020/SDIS chargeant Monsieur Jimmy MOUTON, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours d'ATTIGNY	99 à 100

➤	Arrêté n° 932/2020/SDIS chargeant Monsieur Arnaud CHAUSSON, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de CHATEAU-PORCIEN	101 à 102
➤	Arrêté n° 935/2020/SDIS chargeant Monsieur Christophe TUOT, Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de LE CHESNE	103 à 104
➤	Arrêté n° 937/2020/SDIS chargeant Monsieur Joël SIMON, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de MONTHOIS	105 à 106
➤	Arrêté n° 938/2020/SDIS chargeant Monsieur Philippe LACLAIRE, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de NOVION PORCIEN	107 à 108
➤	Arrêté n° 939/2020/SDIS chargeant Monsieur Christophe BIENIARA, Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de VOUZIERES	109 à 110
➤	Arrêté n° 940/2020/SDIS chargeant Monsieur Jacky DEDUIT, Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de SIGNY L'ABBAYE	111 à 112
➤	Arrêté n° 956/2020/SDIS chargeant Monsieur Patrice GOFFEZ, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de VIREUX MOLHAIN	113 à 114
➤	Arrêté n° 957/2020/SDIS chargeant Monsieur Sébastien VANBRENSEGEM, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de RENWEZ	115 à 116
➤	Arrêté n° 958/2020/SDIS chargeant Monsieur Emmanuel MARCHAND, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de NOUVION SUR MEUSE	117 à 118
➤	Arrêté n° 959/2020/SDIS chargeant Monsieur Didier BATON, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de MARGUT	119 à 120
➤	Arrêté n° 1036/2020/SDIS chargeant Monsieur Lionel VASSAUX, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de ROCROI	121 à 122
➤	Arrêté n° 1053/2020/SDIS fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires	123 à 125
➤	Arrêté n° 1054/2020/SDIS fixant les modalités d'organisation des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires	126 à 128
➤	Arrêté n° 1055/2020/SDIS fixant la liste des électeurs et la pondération des suffrages pour l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes	129 à 140
➤	Arrêté n° 1056/2020/SDIS portant sur l'organisation des élections et fixant la liste des électeurs pour l'élection des représentants des Sapeurs-Pompiers Professionnels, des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels et des Sapeurs-Pompiers Volontaires à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours	141 à 191

➤	Arrêté n° 1057/2020/SDIS portant sur l'organisation des élections fixant la liste des électeurs pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires	192 à 234
➤	Arrêté n° 1095/2020/SDIS chargeant Monsieur Sébastien DEVALLEE, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de REVIN	235 à 236
➤	Arrêté n° 1141/2020/SDIS chargeant Madame Marie-Madeleine BIENFAIT, Adjudante de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions d'adjointe au chef du Centre d'Incendie et de Secours de SIGNY LE PETIT	237 à 238
➤	Arrêté n° 1143/2020/SDIS portant nomination du Lieutenant de 1 ^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels Patrick PREVOST, Adjoint au Chef du Centre d'Incendie et de Secours de CHARLEVILLE-MEZIERES	239 à 240
➤	Arrêté n° 1224/2020/SDIS portant nomination du Lieutenant de 2 ^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels Benoît TOUSSAINT, Adjoint au Chef du Centre d'Incendie et de Secours de SEDAN	241 à 242
➤	Arrêté n° 1228/2020/SDIS modifiant l'arrêté n° 1053/2020/SDIS fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires	243 à 245
➤	Arrêté n° 1439/2020/SDIS établissant le renouvellement d'inscription pour la période du 14 décembre 2020 au 25 avril 2022 sur la liste d'aptitude d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018-2019	246 à 248
➤	Arrêté n° 1479/2020/SDIS mettant fin aux fonctions de Madame Kathy HESBOIS en qualité de Cheffe du service financier et du contrôle de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes	249 à 250
➤	Arrêté n° 1482/2020/SDIS mettant fin aux fonctions de Monsieur Eric HESBOIS en qualité de d'Adjoint au chef du Groupement Administratif et Financier et Chef de l'Administration et de la Gestion interne du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes	251 à 252
➤	Arrêté n° 1533/2020/SDIS chargeant Monsieur Geoffroy LEGRELE, Médecin hors classe de sapeurs-pompiers professionnels contractuel, de la continuité des fonctions de médecin-chef départemental par intérim et portant nomination en qualité de chef du groupement santé et secours et de chef du service médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes	253 à 254
➤	Arrêté n° 1636/2020/SDIS fixant la liste d'aptitude complémentaire pour l'accès au grade de Sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de la promotion interne au titre de l'année 2020	255 à 256
➤	Arrêté n° 1637/2020/SDIS portant tableau d'avancement complémentaire au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020	257 à 258
➤	Arrêté n° 1639/2020/SDIS portant tableau d'avancement complémentaire au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020	259 à 260

**DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

NUMERO	OBJET DE LA DECISION	DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>SEANCE DU 20 DECEMBRE 2019</i>		
BUREAU/2019. 12/IV.01/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 23/12/2019</i>	➤ Recrutement par voie contractuelle sur emploi permanent	Les membres du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'autoriser le recrutement au 1er janvier 2020 par voie contractuelle d'un agent au grade de technicien territorial pour faire face à la vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale.

**DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

NUMERO	OBJET DE LA DECISION	DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>SEANCE DU 17 JUIN 2020</i>		
BUREAU/2020. 06/L.01/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 18/06/2020</i>	➤ Approbation des procès-verbaux des séances des 17 octobre 2019 et du 20 décembre 2019	Les membres du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux des séances des 17 octobre 2019 et 20 décembre 2019.
BUREAU/2020. 06/L.02/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 18/06/2020</i>	➤ Participation aux frais pour les interventions « ascenseurs bloqués »	Les membres du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité : • D'approuver le rapport présenté.
BUREAU/2020. 06/L.03/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 18/06/2020</i>	➤ Recrutement par voie contractuelle sur emploi permanent	Les membres du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'autoriser le Président : - à pourvoir à cet emploi par voie contractuelle et conformément à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; - à augmenter l'enveloppe budgétaire allouée initialement à l'emploi (111.776 €) de 800 €, soit une nouvelle enveloppe financière annuelle globale portée à 112.576 € ; - à attribuer un régime indemnitaire à ce contractuel en respect des dispositions de la délibération du CASDIS n° CASDIS/ 2016.12/IV.05/D.01 du 15 décembre 2016 précitée ; - à signer tous les actes administratifs qui découlent de la présente décision.
BUREAU/2020. 06/L.04/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 18/06/2020</i>	➤ Recrutement de contractuels pour besoins occasionnels	Les membres du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité : - de créer deux emplois non permanents d'adjoint administratif territorial, à temps complet et ce pour une période de : - deux mois pour le Service de l'Administration et de la Gestion interne ; - d'un mois pour le Service Environnement au travail ;

		- de dégager les crédits nécessaires, soit une enveloppe financière de + 6.520 € ; - d'autoriser le Président à recruter par voie contractuelle pour les périodes précitées, deux agents contractuels sur les emplois créés, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
BUREAU/2020.06/I.05/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 18/06/2020	➤ Autorisation de signature modification marché en cours d'exécution Appels d'offres ouvert « maintenance, fournitures et prestations courantes de SGO (Système de Gestion Opérationnel) » N°08 16 071 01 AOO – LOT 1	Les membres du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes aux modifications de marché ci-dessous désignées : - Appel d'offres ouvert n°08 16 071 01 AOO « Maintenance, fournitures et prestations courantes de SGO » Modification de contrat en cours d'exécution n°1 lot 1 : maintenance préventive, corrective et évolutive.
BUREAU/2020.06/I.06/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 18/06/2020	➤ Modifications mineures du plan d'équipements 2020	Les membres du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'approuver la modification du plan d'équipements 2020 présentée au rapport sans en modifier l'enveloppe budgétaire initialement adoptée.

**DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

NUMERO	OBJET DE LA DECISION	DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 29 JUILLET 2020		
BUREAU/2020. 07/IL.01/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 30/07/2020</i>	➤ Modification régime indemnitaire des SPP - Changement du taux de la prime de feu	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité : - De modifier la délibération susvisée en modifiant le taux applicable de la prime de feu en le passant de 19 % à 25 % du traitement soumis à retenue pour pension à compter du 1^{er} août 2020 ; - de signer tous les actes administratifs qui découlent de la présente décision, le cas échéant ; - à augmenter l'enveloppe budgétaire allouée initialement à cette indemnité du montant nécessaire ; - à signer tous les actes administratifs qui découlent de la présente décision, le cas échéant.
BUREAU/2020. 07/IL.02/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 30/07/2020</i>	➤ Mise en place du contrat d'apprentissage	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité : - De mettre en place ce dispositif de recrutement alternatif ; - De conclure, dès la rentrée scolaire prochaine (2020-2021) un contrat d'apprentissage identifié, le nombre de contrats d'apprentissage restant fixé par le Bureau du CASDIS et l'affectation des apprentis sera laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale ; - Un tuteur sera systématiquement désigné pour favoriser un suivi de qualité de l'apprenti ; - De signer tous les actes administratifs qui découlent de la présente décision, le cas échéant.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>SEANCE DU 20 DECEMBRE 2019</i>		
CASDIS/2019. 12/V.01/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 23/12/2019</i>	➤ Rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles 2020	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles pour l'exercice 2020 et d'acter la stratégie d'évolution pluriannuelle des contributions financières au SDIS telle qu'elle est décrite dans le présent rapport.
CASDIS/2019. 12/V.02/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 23/12/2019</i>	➤ Détermination du montant des contributions des communes et des EPCI pour 2020	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité moins une voix contre de ne pas augmenter les contributions des communes et EPCI pour l'exercice 2020 telles qu'elles se présentent dans l'état récapitulatif présenté au rapport et d'acter la stratégie d'évolution pluriannuelle des contributions financières du bloc communal et intercommunal.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>SEANCE DU 13 FEVRIER 2020</i>		
CASDIS/2020. 02/I.01/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 19/02/2020</i>	➤ Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2020	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Prennent acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2020.
CASDIS/2020. 02/I.02/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 19/02/2020</i>	➤ Répartition des sièges et pondération des suffrages pour le renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS en 2020	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité moins une abstention (M. Joseph AFRIBO) : • De porter à 26 le nombre de membres du Conseil d'Administration avec la répartition suivante : - 16 sièges pour le Conseil Départemental, - 4 sièges pour les communes, - 6 sièges pour les EPCI. • De fixer la pondération des suffrages à une voix pour 100 habitants, Les maires des communes comptant moins de 100 habitants disposant d'une voix.
CASDIS/2020. 02/I.03/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 19/02/2020</i>	➤ Désignation des membres de la commission de recensement des votes pour les élections CASDIS – CATSIS et CCDSPPV	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité de désigner, pour siéger à la Commission de Recensement des Votes pour les élections CASDIS-CATSIS et CCDSPPV: - M. ou Mme le Maire de POIX-TERRON, - M. ou Mme le Maire de CARIGNAN, - M. ou Mme le Président de la Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, - M. ou Mme le Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole. M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours siégera à cette commission.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>SEANCE DU 12 MARS 2020</i>		
CASDIS/2020. 03/II.02/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 27/03/2020</i>	➤ Approbation des procès-verbaux des séances des 28 novembre et 20 décembre 2019	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Adoptent à l'unanimité les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du 28 novembre et du 20 décembre 2019.
CASDIS/2020. 03/II.03/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 27/03/2020</i>	➤ Compte de Gestion 2019	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du Payeur Départemental pour l'exercice 2019.
CASDIS/2020. 03/II.04/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 27/03/2020</i>	➤ Compte Administratif 2019	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président, qui, avant de se retirer et de quitter la salle, confie au 2ème vice-président, Monsieur Jean-Luc CLAUDE, le soin de mettre aux voix le compte administratif 2019 : ➤ Décident à l'unanimité d'approuver par section et par chapitre les résultats constatés au compte administratif 2019 ainsi que l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes.
CASDIS/2020. 03/II.05/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 27/03/2020</i>	➤ Affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2019	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'inscrire : - La somme de 7.633.388,64 € au 002 – Résultat de fonctionnement reporté, - La somme de 1.479.851,77 € au 001 – Solde d'exécution reporté. Les inscriptions de crédits relatives à ces résultats seront effectuées au budget primitif de l'exercice 2020.

CASDIS/2020.03/II.06/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 27/03/2020	➤ Neutralisation budgétaire de la partie immobilière de la dotation aux amortissements	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité de neutraliser la dotation aux comptes d'amortissements de biens immobiliers pour 530.000 € et d'inscrire cette somme à l'article 198 – Neutralisations des amortissements, en dépenses d'investissement, équilibré par le crédit de l'article 7768 – Neutralisation des amortissements, en recette de fonctionnement.
CASDIS/2020.03/II.07/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 27/03/2020	➤ Actualisation des provisions	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité de la reprise de provision d'un montant total de 5.720,85 € constituée pour les titres de recette non recouvrés du CSSA, suite à l'admission en non-valeur de cette dernière.
CASDIS/2020.03/II.08/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 27/03/2020	➤ Subventions aux associations et conventions d'objectifs pour 2020	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité : ● D'accorder les subventions suivantes : - Subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des ARDENNES : 53.515 € ; - Subvention à l'Amicale des Agents de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours : 51.550 € ; - Subvention à l'œuvre des pupilles : 1.200 €. ● D'autoriser le Président à signer les conventions d'objectifs consécutives aux subventions accordées à l'UDSPA et à l'Amicale des Agents de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

CASDIS/2020.03/II.09/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 27/03/2020	➤ Budget Primitif 2020	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'approuver chapitre par chapitre les propositions de crédits inscrits aux sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2020, selon les tableaux récapitulatifs présentés au dossier annexé à la présente et pour les montants suivants : <table border="1" data-bbox="772 533 1410 779"> <thead> <tr> <th>Sections</th><th>Montant des crédits BP 2020</th><th>Représentation en % du budget global</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td><td>27.606.275,00 €</td><td>75%</td></tr> <tr> <td>Investissement</td><td>9.438.803,00 €</td><td>25%</td></tr> <tr> <td>Total des crédits</td><td>37.045.078,00 €</td><td>100%</td></tr> </tbody> </table>	Sections	Montant des crédits BP 2020	Représentation en % du budget global	Fonctionnement	27.606.275,00 €	75%	Investissement	9.438.803,00 €	25%	Total des crédits	37.045.078,00 €	100%
Sections	Montant des crédits BP 2020	Représentation en % du budget global												
Fonctionnement	27.606.275,00 €	75%												
Investissement	9.438.803,00 €	25%												
Total des crédits	37.045.078,00 €	100%												
CASDIS/2020.03/II.10/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 27/03/2020	➤ Réforme et aliénation de matériels ou engins	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité de constater la désaffectation des 12 engins présentés au rapport et de les aliéner, de procéder à la radiation des inventaires de ces immobilisations en l'état et d'autoriser le Président à remettre ces matériels à la FATEC, titulaire des marchés UGAP de gestion de flotte et chargé de la vente des véhicules.												

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020</i>		
CASDIS/2020. 10/III.01/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 09/10/2020</i>	➤ Installation du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours : - Installation des nouveaux membres, - Election du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS	Au terme des opérations électorales et du vote à bulletin secret organisés en séance pour le renouvellement du Bureau. ➤ A l'unanimité, les administrateurs du SDIS prennent acte de l'installation du CASDIS et approuvent la composition du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS à 5 membres et l'élection de ses membres. Le Bureau est ainsi constitué : <u>PRESIDENT :</u> - M. Jean GODARD. <u>3 VICE-PRESIDENTS :</u> - M.J. AFRIBO - 1^{er} Vice-Président ; - M. J.L. CLAUDE - 2^{ème} Vice-Président ; - M. J.F. LECLET - 3^{ème} Vice-Président. <u>MEMBRE DU BUREAU :</u> - M. R. DEPAIX
CASDIS/2020. 10/III.02/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 09/10/2020</i>	➤ Délégations d'attributions au Bureau du Conseil d'Administration du SDIS	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Adoptent à l'unanimité le rapport présenté et décident : - de déléguer les attributions au Bureau du Conseil d'Administration du SDIS dans les domaines présentés au rapport de façon exhaustive ; - de retenir le principe de compléter au besoin la liste des attributions déléguées au fur et à mesure des besoins et de l'évolution des missions dévolues à notre Etablissement Public.
CASDIS/2020. 10/III.03/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 09/10/2020</i>	➤ Exercice des attributions du Président et des Vice-Présidents	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'approuver le rapport présenté concernant les attributions du Président et des Vice-Présidents.

CASDIS/2020.10/III.04/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 09/10/2020	➤ Approbation du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du SDIS	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Approuvent à l'unanimité le nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS sauf les dispositions de l'article 41 relatives au défaut de quorum.								
CASDIS/2020.10/III.05/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 09/10/2020	➤ Composition des commissions internes du Conseil d'Administration	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Approuvent à l'unanimité les nominations dans les commissions suivantes : <u>I/ Première Commission, Commission des Affaires Administratives, Financières et du Personnel :</u> <table><tr><th>Présidence</th><th>Membres</th></tr><tr><td><u>Président :</u> M. Monsieur Jean GODARD</td><td>Monsieur Alain DASSIMY Madame Dominique ARNOULD Monsieur Renaud AVERLY Monsieur Philippe CANOT Monsieur Jean-Luc CLAUDE Monsieur Pierre CORDIER Monsieur Régis DEPAIX Monsieur Yann DUGARD Monsieur Jérémy DUPUY Madame Else JOSEPH Monsieur Miguel LEROY Monsieur Hugues MAHIEU Monsieur André MALVAUX Madame Marie-José MOSER Monsieur Michel NORMAND Madame Bérengère POLETTI Monsieur Francis SIGNORET Madame Sylvie TORDO Monsieur Claude WALLENDORFF Monsieur Marc WATHY Madame Françoise JEANNELLE</td></tr></table> <u>I/ Seconde Commission, Commission des Affaires Opérationnelles et du SSSM :</u> <table><tr><th>Présidence</th><th>Membres</th></tr><tr><td><u>Président :</u> M. Joseph AFRIBO</td><td>Monsieur Jean GODARD Monsieur Pierre CORDIER Docteur Jean-François LECLET Madame Marie-José MOSER Madame Nathalie ROBCIS Monsieur Régis DEPAIX</td></tr></table>	Présidence	Membres	<u>Président :</u> M. Monsieur Jean GODARD	Monsieur Alain DASSIMY Madame Dominique ARNOULD Monsieur Renaud AVERLY Monsieur Philippe CANOT Monsieur Jean-Luc CLAUDE Monsieur Pierre CORDIER Monsieur Régis DEPAIX Monsieur Yann DUGARD Monsieur Jérémy DUPUY Madame Else JOSEPH Monsieur Miguel LEROY Monsieur Hugues MAHIEU Monsieur André MALVAUX Madame Marie-José MOSER Monsieur Michel NORMAND Madame Bérengère POLETTI Monsieur Francis SIGNORET Madame Sylvie TORDO Monsieur Claude WALLENDORFF Monsieur Marc WATHY Madame Françoise JEANNELLE	Présidence	Membres	<u>Président :</u> M. Joseph AFRIBO	Monsieur Jean GODARD Monsieur Pierre CORDIER Docteur Jean-François LECLET Madame Marie-José MOSER Madame Nathalie ROBCIS Monsieur Régis DEPAIX
Présidence	Membres									
<u>Président :</u> M. Monsieur Jean GODARD	Monsieur Alain DASSIMY Madame Dominique ARNOULD Monsieur Renaud AVERLY Monsieur Philippe CANOT Monsieur Jean-Luc CLAUDE Monsieur Pierre CORDIER Monsieur Régis DEPAIX Monsieur Yann DUGARD Monsieur Jérémy DUPUY Madame Else JOSEPH Monsieur Miguel LEROY Monsieur Hugues MAHIEU Monsieur André MALVAUX Madame Marie-José MOSER Monsieur Michel NORMAND Madame Bérengère POLETTI Monsieur Francis SIGNORET Madame Sylvie TORDO Monsieur Claude WALLENDORFF Monsieur Marc WATHY Madame Françoise JEANNELLE									
Présidence	Membres									
<u>Président :</u> M. Joseph AFRIBO	Monsieur Jean GODARD Monsieur Pierre CORDIER Docteur Jean-François LECLET Madame Marie-José MOSER Madame Nathalie ROBCIS Monsieur Régis DEPAIX									

CASDIS/2020.10/III.06/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le :</i> 09/10/2020	➤ Renouvellement de la composition des organes externes de décision et de consultation et organismes paritaires : - Commission d'appel d'offres.	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Approuvent à l'unanimité les nominations à la Commission d'Appel d'Offres de : ⇒ Nouvelle composition : <table><tr><th>Président</th><th>Membres</th></tr><tr><td rowspan="2">“Autorité habilitée à signer les marchés concernés” M. Jean GODARD ou M. Jean-François LECLET Représentant le Président à la Commission d'Appel d'Offres du SDIS sur délégation du Président du Conseil d'Administration du SDIS</td><td><u>Titulaires</u> - M. J-C CLAUDE - M. M WATHY - M. M NORMAND - M. M LEROY - M. Y DUGARD.</td></tr><tr><td><u>Suppléants</u> - M. R AVERLY - M R DEPAIX - M. C WALLENDORFF - M. F SIGNORET - M. P CANOT</td></tr></table>	Président	Membres	“Autorité habilitée à signer les marchés concernés” M. Jean GODARD ou M. Jean-François LECLET Représentant le Président à la Commission d'Appel d'Offres du SDIS sur délégation du Président du Conseil d'Administration du SDIS	<u>Titulaires</u> - M. J-C CLAUDE - M. M WATHY - M. M NORMAND - M. M LEROY - M. Y DUGARD.	<u>Suppléants</u> - M. R AVERLY - M R DEPAIX - M. C WALLENDORFF - M. F SIGNORET - M. P CANOT										
Président	Membres																
“Autorité habilitée à signer les marchés concernés” M. Jean GODARD ou M. Jean-François LECLET Représentant le Président à la Commission d'Appel d'Offres du SDIS sur délégation du Président du Conseil d'Administration du SDIS	<u>Titulaires</u> - M. J-C CLAUDE - M. M WATHY - M. M NORMAND - M. M LEROY - M. Y DUGARD.																
	<u>Suppléants</u> - M. R AVERLY - M R DEPAIX - M. C WALLENDORFF - M. F SIGNORET - M. P CANOT																
CASDIS/2020.10/III.06/D.02 <i>Transmis au représentant de l'Etat le :</i> 09/10/2020	➤ Renouvellement de la composition des organes externes de décision et de consultation et organismes paritaires : - Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Approuvent à l'unanimité les nominations au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires : ⇒ Nouvelle composition : <table><tr><th rowspan="2">Président</th><th colspan="2">7 Membres (avec le Président)</th></tr><tr><th>TITULAIRES</th><th>SUPPLEANTS</th></tr><tr><td rowspan="4">présidé par le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou par un élu du Conseil d'Administration désigné par lui (art. 2 de l'arrêté ministériel du 29 mars 2016) Jean GODARD ou son Représentant</td><td colspan="2">Membres du CT désignés par le Président du CASDIS</td></tr><tr><td>M. Joseph AFRIBO</td><td>M. Régis DEPAIX</td></tr><tr><td>M. Jérémy DUPUY</td><td>M. Michel NORMAND</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Président	7 Membres (avec le Président)		TITULAIRES	SUPPLEANTS	présidé par le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou par un élu du Conseil d'Administration désigné par lui (art. 2 de l'arrêté ministériel du 29 mars 2016) Jean GODARD ou son Représentant	Membres du CT désignés par le Président du CASDIS		M. Joseph AFRIBO	M. Régis DEPAIX	M. Jérémy DUPUY	M. Michel NORMAND			
Président	7 Membres (avec le Président)																
	TITULAIRES	SUPPLEANTS															
présidé par le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou par un élu du Conseil d'Administration désigné par lui (art. 2 de l'arrêté ministériel du 29 mars 2016) Jean GODARD ou son Représentant	Membres du CT désignés par le Président du CASDIS																
	M. Joseph AFRIBO	M. Régis DEPAIX															
	M. Jérémy DUPUY	M. Michel NORMAND															

CASDIS/2020.10/III.06/D.03 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 09/10/2020	➤ Renouvellement de la composition des organes externes de décision et de consultation et organismes paritaires : - Commission de réforme des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Approuvent à l'unanimité les nominations à la Commission de réforme des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C : ⇒ Nouvelle composition : <table border="1" data-bbox="762 459 1433 873"> <tr> <th rowspan="2">Président</th><th colspan="2">Membres</th></tr> <tr> <th>TITULAIRES</th><th>2+2 SUPPLEANTS</th></tr> <tr> <td rowspan="4">Le Préfet ou son représentant</td><td rowspan="2">M. Jean-François LECLET</td><td>M. Michel NORMAND</td></tr> <tr> <td>M. Claude WALLENDORFF</td></tr> <tr> <td rowspan="2">M. Joseph AFRIBO</td><td>M. Régis DEPAIX</td></tr> <tr> <td>M. Marc WATHY</td></tr> </table>	Président	Membres		TITULAIRES	2+2 SUPPLEANTS	Le Préfet ou son représentant	M. Jean-François LECLET	M. Michel NORMAND	M. Claude WALLENDORFF	M. Joseph AFRIBO	M. Régis DEPAIX	M. Marc WATHY
Président	Membres													
	TITULAIRES	2+2 SUPPLEANTS												
Le Préfet ou son représentant	M. Jean-François LECLET	M. Michel NORMAND												
		M. Claude WALLENDORFF												
	M. Joseph AFRIBO	M. Régis DEPAIX												
		M. Marc WATHY												
CASDIS/2020.10/III.07/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 09/10/2020	➤ Indemnités pour l'exercice des fonctions de Président et Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité : - D'attribuer les indemnités dans les limites maximales applicables au Président et aux 3 Vice-Présidents du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs fonctions ; - De retenir le taux d'indemnisation fixé à : *50 % du barème applicable pour le Président, *25 % du barème applicable pour chacun des 3 Vice-Présidents.												
CASDIS/2020.10/III.08/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 09/10/2020	➤ Indemnités de déplacements et frais liés à l'exécution du mandat de membre du Conseil d'Administration du SDIS des Ardennes	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité : • d'approuver le principe d'indemnisation aux membres du Conseil d'Administration représentants l'administration, et notamment au Président et membres du Bureau, des frais occasionnés par leurs déplacements résultant de l'exercice de leurs fonctions ou de mandats spéciaux dont ils sont chargés par leur assemblée. • que l'adresse du domicile de l'élu sera à nouveau prise en compte pour base de calcul des distances kilométriques faisant l'objet d'états de frais de déplacement. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6532 du budget primitif de chaque exercice.												

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<i>SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020</i>		
CASDIS/2020. 12/IV.01/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 18/12/2020</i>	➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 octobre 2020.
CASDIS/2020. 12/IV.02/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 18/12/2020</i>	➤ Réduction de la durée d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs- pompiers volontaires	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Approuvent à l'unanimité la réduction de la durée de nomination au grade d'adjudant de Sapeurs-Pompiers Volontaires.
CASDIS/2020. 12/IV.03/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 18/12/2020</i>	➤ Programme d'équipement 2021	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Approuvent à l'unanimité le programme d'équipement 2021 tel que présenté au rapport.
CASDIS/2020. 12/IV.04/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 18/12/2020</i>	➤ Autorisation de lancement des marchés publics pour 2021	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Autorisent le Président à lancer l'ensemble des marchés 2021 et les avis de pré-information le respect de la réglementation en vigueur selon le plan d'équipement adopté pour l'exercice 2021 auquel seront ajoutées les fournitures et prestations liées au fonctionnement des services.
CASDIS/2020. 12/IV.05/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 18/12/2020</i>	➤ Admission en non valeur	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'admettre en non valeur les créances à hauteur de 836.90 euros.
CASDIS/2020. 12/IV.06/D.01 <i>Transmis au représentant de l'Etat le : 18/12/2020</i>	➤ Rapport périodique d'actualisation des provisions	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Adoptent à l'unanimité le rapport périodique d'actualisation des provisions.

CASDIS/2020.12/IV.07/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 18/12/2020	➤ Engagement, liquidation et mandatement des dépenses avant adoption du budget primitif 2021	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Autorisent, jusqu'à l'adoption du budget 2021, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
CASDIS/2020.12/IV.08/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 18/12/2020	➤ Rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles 2021	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles pour l'exercice 2021 suivant la stratégie d'évolution pluriannuelle des contributions financières au SDIS validée en 2019.
CASDIS/2020.12/IV.09/D.01 <u>Transmis au représentant de l'Etat le :</u> 18/12/2020	➤ Détermination du montant des contributions des communes et EPCI pour 2021	Les membres du Conseil d'Administration du SDIS, sur proposition du Président : ➤ Décident à l'unanimité d'adopter les propositions énumérées ci-dessus relatives au taux d'évolution des contributions et à la répartition des contributions par collectivité pour 2021 conformément à la stratégie d'évolution pluriannuelle des contributions financières du bloc communal et intercommunal.

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°2360/2019/SDIS

Portant tableau d'avancement au grade de caporal-chef
de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C en exercice dans le département des Ardennes du 11 décembre 2019 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R E T E

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels établi au titre de l'année 2020 est fixé comme suit :

	Agent
1	ROUSSEAUX David
2	PIEKAREK Thomas
3	HENNIG Sébastien

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes.

Prix-les-Mézières, le 11 DEC, 2019

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes**



Jean GODARD

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°2361/2019/SDIS

Fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de la promotion interne au titre de l'année 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C en exercice dans le département des Ardennes du 11 décembre 2019 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R E T E

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de Sergent de sapeurs-pompiers professionnels établie au titre de la promotion interne de l'année 2020, est fixée comme suit :

	Agent
1	RAELLE Fabien

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes.

Prix-les-Mézières, le 11 DEC. 2019

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes**



Jean GODARD

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°2362/2019/SDIS
Portant tableau d'avancement au grade d'adjudant
de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions
communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier
du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire
compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C en
exercice dans le département des Ardennes du 11 décembre 2019 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de
Secours ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjudant de
sapeurs-pompiers professionnels établi au titre de l'année 2020 est fixé
comme suit :

	Agent
1	MATRINGHEND Sébastien
2	MOISE Stéphane
3	PONCIN Ludovic
4	HERBIET Stéphane
5	HUSSON Régis
6	COLLET Frédéric

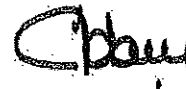
Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes.

Prix-les-Mézières, le 11 DEC. 2019

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes**



Jean GODARD

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°2494/2019/SDIS

Portant nomination de Madame Marion AVET, Conseiller de prévention
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-3 ;

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment les articles 4, 4-1 et 4-2 ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Marion AVET, recrutée en qualité d'Adjoint administratif territorial, est désignée pour assurer, sous la responsabilité de l'autorité territoriale, la mission de Conseiller de prévention, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 2 : Madame Marion AVET est chargée d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels, ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Article 3 : Madame Marion AVET disposera d'une formation de 7 jours préalable à sa prise de fonction et d'une formation continue de 2 jours un an après sa prise de fonction, puis au minimum d'un module de formation les années suivantes, dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail. Son temps de formation sera considéré comme temps de service.

Article 4 : Madame Marion AVET assurera cette mission à temps complet et dans le cadre de sa durée hebdomadaire normale de travail.

Une lettre de cadrage, définissant et précisant ses missions et les moyens qui lui sont alloués est jointe au présent arrêté, et sera communiquée au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.).

Article 5 : Madame Marion AVET assiste de plein droit aux réunions du C.H.S.C.T. avec voix consultative.

Article 6 : Le service « Santé et Sécurité au Travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes est autorisé à contacter Madame Marion AVET en tant que de besoin, afin de faciliter et d'optimiser l'exercice de cette mission.

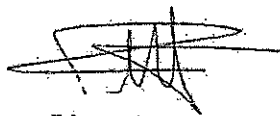
Article 7 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont une copie sera adressée au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes et au service « Santé et Sécurité au Travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

Fait à PRIX-LES-MEZIERES, le 31 DEC. 2019

Le Président,

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 14/01/2020

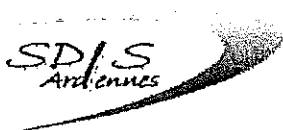


L'agent

Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours
des Ardennes



Jean GODARD



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ARRETE N°047/2020/SDIS

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ARDENNES,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2017 portant intégration du Colonel Frédéric DELCROIX dans le cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels au grade de Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'avis de vacance d'emploi de directeur départemental du service d'incendie et de secours des Ardennes en date du 10 septembre 2019 ;

Vu la candidature de l'intéressé ;

Vu le courrier de transmission des candidatures sélectionnées par le ministre chargé de la sécurité civile en date du 16 octobre 2019 ;

Vu l'accord du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Ardennes en date du 23 décembre 2019 ;

Sur proposition du préfet des Ardennes,

ARRÊTENT

Article 1 - À compter du 1^{er} février 2020, Monsieur Frédéric DELCROIX, Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels du service d'incendie et de secours des Ardennes est détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours des Ardennes, pour une durée de cinq ans.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – Le préfet des Ardennes et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

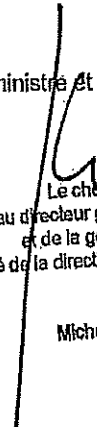
Fait à Paris, le

24 JAN. 2020

Le président du conseil d'administration
du service d'incendie et de secours de
des Ardennes

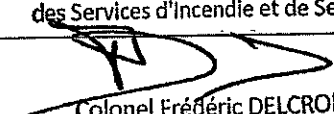

Jean GODARD

Pour le ministre et par délégation,


Le chef de service,
adjoint au directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises
chargé de la direction des sapeurs-pompiers

Michel MARQUER

Notifié le : 04/02/2020
A : Charleux.
Signature : Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours,


Colonel Frédéric DELCROIX.

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°359/2020/SDIS
Portant délégation de signature
au Colonel hors classe Frédéric DELCROIX
Directeur Départemental des Services d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1424-33 ;

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels ;

Vu le décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 modifié portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 septembre 2009 modifié portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°045/2020/SDIS en date du 24 janvier 2020 portant recrutement par voie de mutation du Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Frédéric DELCROIX ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministère de l'intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°047/2020/SDIS en date du 24 janvier 2020 portant détachement du Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Frédéric DELCROIX sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°2017-203 du Président du Conseil Départemental des Ardennes en date du 16 octobre 2017 portant désignation de Monsieur Jean GODARD en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu la délibération n° CASDIS/2015.05/III.01/D.01 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 20 mai 2015 relative à l'installation du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n° CASDIS/2015.05/III.03/D.01 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 20 mai 2015 relative à l'exercice des attributions du Président et des Vice-présidents ;

Vu la délibération n° CASDIS/2017.02/L.03/D.01 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 9 février 2017 portant délégations au Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n° CASDIS/2018.02/L.01/D.01 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 15 février 2018 portant renouvellement de la composition du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée au Colonel hors classe Frédéric DELCROIX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, en ce qui concerne :

- les correspondances à caractère administratif ou technique concernant le fonctionnement courant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;
- les actes concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
- les dépôts de plainte et les déclarations de main courante relatifs aux faits, vols et dégradations concernant le SDIS, ses personnels, ses bâtiments et ses équipements.

Article 2 : Cette délégation vaut également à l'effet de signer les actes et documents à caractère financier se rapportant à l'engagement, au mandatement des dépenses et à l'émission de titre de recettes inférieurs à 45.000€, aux opérations de contrôle de la certification du service fait et du visa des factures relatives à la liquidation des dépenses de fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 3 : Cette délégation exclut tous les actes concernant l'intéressé.

Article 4 : Cette délégation prend fin en même temps que la fin de fonction du délégant ou du délégataire. Cependant, elle peut être rapportée à tout moment en cours de mandat du délégant.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours, notifié à l'intéressé et une copie sera adressée à Monsieur le Préfet des Ardennes et à Monsieur le Payeur Départemental.

Prix-Les-Mézières, le 24 JAN, 2020

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;
- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

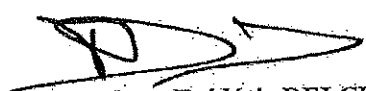
Le Président



Jean GODARD

Notifié le

4/4/2020


Colonel hors classe Frédéric DELCROIX

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

ARRETE N°360/2020/SDIS

Portant abrogation de l'arrêté n°648/2019/SDIS chargeant le Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint, de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 avril 2018 portant intégration du Lieutenant-colonel Franck MACHINGORENA dans le cadre d'emplois des emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels, au grade de Colonel ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 avril 2018 portant détachement de Monsieur Franck MACHINGORENA, Colonel de sapeurs-pompiers professionnels, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Franck MACHINGORENA au grade de Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°045/2020/SDIS en date du 24 janvier 2020 portant recrutement par voie de mutation du Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Frédéric DELCROIX ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministère de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°047/2020/SDIS en date du 24 janvier 2020 portant détachement du Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Frédéric DELCROIX sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°648/2019/SDIS en date du 14 juin 2019 chargeant le Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Considérant le recrutement par voie de mutation du Colonel hors classe Frédéric DELCROIX au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en qualité de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes à compter du 1^{er} février 2020 ;

Vu l'avis de Madame la Directrice des Services du Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°648/2019/SDIS du 14 juin 2019 précité, et ce à compter du 1^{er} février 2020.

Article 2 : La Directrice des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'État et dont une copie sera adressée à Monsieur le Payeur Départemental.

Fait à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, le 24 JAN. 2020

Les autorités,

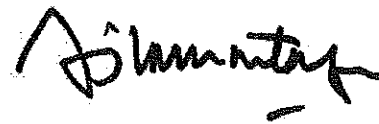
- certifient sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le

05/11/20

Colonel hors classe Franck MACHINGORENA

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°361/2020/SDIS

Relatif à l'abrogation de l'arrêté n°649/2019/SDIS portant délégation de signature
au Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA,
Directeur Départemental Adjoint, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours des Ardennes

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des
Sapeurs-Pompiers Professionnels ;

Vu le décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de
conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et de
directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 modifié portant approbation du cahier des clauses
administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 septembre 2009 modifié portant approbation du cahier des clauses
administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 avril 2018 portant intégration du
Lieutenant-colonel Franck MACHINGORENA dans le cadre d'emplois des emplois de conception et de
direction des sapeurs-pompiers professionnels, au grade de Colonel ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 avril 2018 portant détachement de
Monsieur Franck MACHINGORENA, Colonel de sapeurs-pompiers professionnels, sur l'emploi
fonctionnel de Directeur Départemental Adjoint du des Services d'incendie et de secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 juillet 2019 portant nomination de
Monsieur Franck MACHINGORENA au grade de grade de Colonel hors classe de sapeurs-pompiers
professionnels ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°045/2020/SDIS en date du 24 janvier 2020
portant recrutement par voie de mutation du Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels
Frédéric DELCROIX ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministère de l'intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°047/2020/SDIS en date du 24 janvier 2020
portant détachement du Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Frédéric DELCROIX
sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°648/2019/SDIS en date du 14 juin 2019
chargeant le Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA, Directeur

Départemental Adjoint de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°360/2020/SDIS portant abrogation de l'arrêté n°648/2019/SDIS chargeant le Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°2017-203 du Président du Conseil Départemental des Ardennes en date du 16 octobre 2017 portant désignation de Monsieur Jean GODARD en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°1038/2017/SDIS en date du 16 octobre 2017 portant délégation de signature au Lieutenant-colonel Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°649/2019/SDIS en date du 14 juin 2019 portant délégation de signature au Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu la délibération n° CASDIS/2015.05/III.01/D.01 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 20 mai 2015 relative à l'installation du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n° CASDIS/2015.05/III.02/D.01 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 20 mai 2015 portant délégations au Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n° CASDIS/2015.05/III.03/D.01 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 20 mai 2015 relative à l'exercice des attributions du Président et des Vice-présidents ;

Considérant le recrutement par voie de mutation du Colonel hors classe Frédéric DELCROIX au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en qualité de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes à compter du 1^{er} février 2020 ;

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°649/2019/SDIS du 14 juin 2019 précité, et ce à compter du 1^{er} février 2020.

Article 2 : Le présent arrêté confirme les dispositions de l'arrêté n°1038/2017/SDIS en date du 16 octobre 2017.

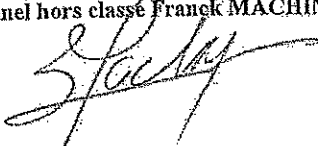
Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours, notifié à l'intéressé et une copie sera adressée à Monsieur le Préfet des Ardennes et à Monsieur le Payeur Départemental.

Prix-Les-Mézières, le 24 JAN. 2020

Le Président ;
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès du pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 05/02/20

Colonel hors classe Franck MACHINGORENA



Le Président



Jean GODARD

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°379/2020/SDIS
chargeant Monsieur Eric MORAND,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de BOGNY SUR MEUSE

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 1^{er} février 2012 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Eric MORAND, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°1, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de BOGNY SUR MEUSE.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Eric MORAND, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

Le Préfet,

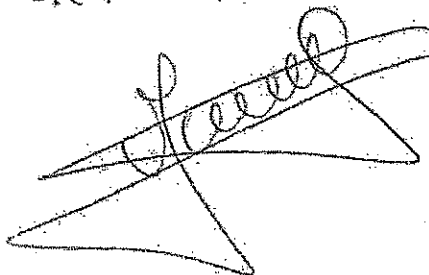


Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : le 17/07/20

L'agent

Eric MORAND éco



PREFECTURE DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°380/2020/SDIS
chargeant Monsieur Pascal MASSART,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de GIVET

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 14 juillet 2010 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETEMENT

Article 1 : Monsieur Pascal MASSART, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°1, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de GIVET.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Pascal MASSART, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,

Godard

Jean GODARD

Le Préfet



J. Lamontagne

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 1 Aout 2020

L'agent

[Signature]

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°394/2020/SDIS
chargeant Monsieur Daniel GUILLAUME,
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de HAYBES

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 14 juillet 2014 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Daniel GUILLAUME, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°1, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de HAYBES.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Daniel GUILLAUME, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

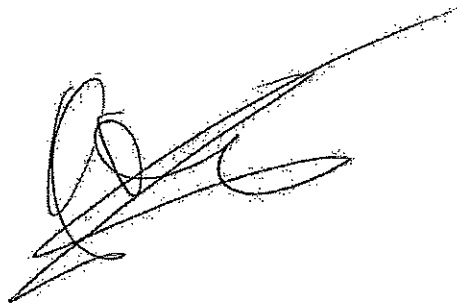
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le 24/07/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

ARRETE N°400/2020/SDIS

Portant abrogation de l'arrêté 650/2019/SDIS chargeant
le Commandant de sapeurs-pompiers professionnels
Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels d'assurer,
en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA,
la continuité du fonctionnement courant
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants- colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°399/2018/SDIS en date du 24 mai 2018 portant nomination du Commandant Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°648/2019/SDIS chargeant le Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA Directeur Départemental Adjoint de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°650/2019/SDIS en date du 14 juin 2019 chargeant le Commandant de sapeurs-pompiers professionnels Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels d'assurer, en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA, la continuité du fonctionnement courant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°360/2020/SDIS portant abrogation de l'arrêté n°648/2019/SDIS chargeant le Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Considérant le recrutement par voie de mutation du Colonel hors classe Frédéric DELCROIX au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en qualité de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes à compter du 1^{er} février 2020 ;

Vu l'avis de Madame la Directrice des Services du Cabinet,

Sur proposition du Directeur Départemental Adjoint, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°650/2019/SDIS du 14 juin 2019 précité, et ce à compter du 1^{er} février 2020.

Article 2 : La Directrice des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'État et dont une copie sera adressée à Monsieur le Payeur Départemental.

Fait à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, le 24 JAN. 2020

Les autorités,

- certifient sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès du pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le - 5 FEV. 2020



Commandant Jérémy PIERLOT

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

ARRETE N°401/2020/SDIS

Relatif à l'abrogation de l'arrêté n°651/2019/SDIS portant délégation d'attributions
au Commandant JérémY PIERLOT,
Chef du Groupement des Supports Opérationnels, chargé d'assurer,
en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA,
la continuité du fonctionnement courant
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Le Directeur Départemental Adjoint, chargé de l'intérim des fonctions
de Directeur Départemental des Services d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1424-33 et R 1424-19-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels ;

Vu le décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants- colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 avril 2018 portant intégration du Lieutenant-colonel Franck MACHINGORENA dans le cadre d'emplois des emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels, au grade de Colonel ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 avril 2018 portant détachement de Monsieur Franck MACHINGORENA, Colonel de sapeurs-pompiers professionnels, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental Adjoint des Services d'incendie et de secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Franck MACHINGORENA au grade de Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°399/2018/SDIS en date du 24 mai 2018 portant nomination du Commandant JérémY PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°648/2019/SDIS chargeant le Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA Directeur Départemental Adjoint de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des Services d'incendie et de secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°650/2019/SDIS chargeant le Commandant de sapeurs-pompiers professionnels Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels d'assurer, en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA, la continuité du fonctionnement courant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°360/2020/SDIS portant abrogation de l'arrêté n°648/2019/SDIS chargeant le Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°400/2020/SDIS portant abrogation de l'arrêté n°650/2019/SDIS chargeant le Commandant de sapeurs-pompiers professionnels Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels d'assurer, en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA, la continuité du fonctionnement courant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Considérant le recrutement par voie de mutation du Colonel hors classe Frédéric DELCROIX au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en qualité de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes à compter du 1^{er} février 2020 ;

ARRETE

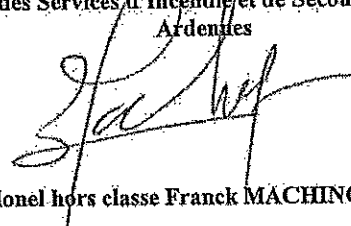
Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°651/2019/SDIS du 14 juin 2019 précité, et ce à compter du 1^{er} février 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes, notifié à l'intéressé et dont une copie sera adressée à Monsieur le Préfet des Ardennes, à Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et à Monsieur le Payeur Départemental.

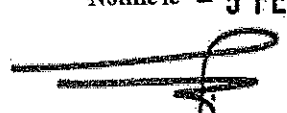
Fait à PRIX-LES-MEZIERES, le 24 JAN. 2020

L'autorité signataire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Directeur Départemental Adjoint,
chargé de l'intérim des fonctions de
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours des
Ardennes


Colonel hors classe Franck MACHINGORENA.

Notifié le - 5 FEV, 2020


Commandant Jérémy PIERLOT

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°402/2020/SDIS

Relatif à l'abrogation de l'arrêté n° 670/2019/SDIS portant délégation de signature
au Commandant de sapeurs-pompiers professionnels Jérémy PIERLOT,
Chef du Groupement des Supports Opérationnels, chargé d'assurer,
en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA,
la continuité du fonctionnement courant
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1424-33 ;

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des
Sapeurs-Pompiers Professionnels ;

Vu le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des
capitaines, commandants et lieutenants- colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 modifié portant approbation du cahier des clauses
administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 septembre 2009 modifié portant approbation du cahier des clauses
administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°399/2018/SDIS en date du 24 mai 2018 portant
nomination du Commandant Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels du
Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°648/2019/SDIS chargeant le Colonel de sapeurs-
pompiers professionnels Franck MACHINGORENA Directeur Départemental Adjoint de l'intérim des
fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°650/2019/SDIS chargeant le Commandant de
sapeurs-pompiers professionnels Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels
d'assurer, en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA, la continuité du
fonctionnement courant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°360/2020/SDIS portant abrogation de l'arrêté
n°648/2019/SDIS chargeant le Colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck MACHINGORENA,
Directeur Départemental Adjoint de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°400/2020/SDIS portant abrogation de l'arrêté
n°650/2019/SDIS chargeant le Commandant de sapeurs-pompiers professionnels Jérémy PIERLOT,
Chef du Groupement des Supports Opérationnels d'assurer, en cas d'absence ou d'empêchement du
Colonel Franck MACHINGORENA, la continuité du fonctionnement courant du Service Départemental
d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°2017-203 du Président du Conseil Départemental des Ardennes en date du 16 octobre 2017 portant désignation de Monsieur Jean GODARD en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu la délibération n° CASDIS/2015.05/III.01/D.01 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 20 mai 2015 relative à l'installation du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n° CASDIS/2015.05/III.02/D.01 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 20 mai 2015 portant délégations au Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n° CASDIS/2015.05/III.03/D.01 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 20 mai 2015 relative à l'exercice des attributions du Président et des Vice-présidents ;

Vu l'arrêté du Directeur Départemental Adjoint, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes n°651/2019/SDIS portant délégation d'attributions au Commandant Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels, chargé d'assurer, en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA, la continuité du fonctionnement courant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté du Directeur Départemental Adjoint, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes n°401/2020/SDIS relatif à l'abrogation de l'arrêté n°651/2019/SDIS portant délégation d'attributions au Commandant Jérémy PIERLOT, Chef du Groupement des Supports Opérationnels, chargé d'assurer, en cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Franck MACHINGORENA, la continuité du fonctionnement courant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Considérant le recrutement par voie de mutation du Colonel hors classe Frédéric DELCROIX au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en qualité de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes à compter du 1^{er} février 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental Adjoint, chargé de l'intérim des fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

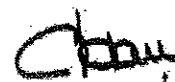
Article 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°670/2019/SDIS du 14 juin 2019 précité, et ce à compter du 1^{er} février 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours, notifié à l'intéressé et une copie sera adressée à Monsieur le Préfet des Ardennes et à Monsieur le Payeur Départemental.

Prix-Les-Mézières, le 24 JAN. 2020

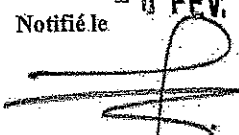
Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe, qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président



Jean GODARD

Notifié le - 6 FEV. 2020



Commandant Jérémy PIERLOT

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°440/2020/SDIS
chargeant Monsieur Jean-Yves RIFFLARD,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de LIART

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 14 juillet 2014 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jean-Yves RIFFLARD, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°2, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de LIART.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jean-Yves RIFFLARD, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

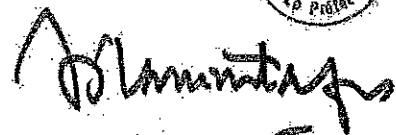
Les Autorités,
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 3/08/20

L'agent

L.T.N. RIFFLARD



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 441/2020/SDIS
chargeant Monsieur Jean-Yves RIFFLARD,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours
de SIGNY L'ABBAYE

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°1128/2017/SDIS en date du 14 novembre 2017, du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes chargeant Monsieur Jean-Yves RIFFLARD, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, dans les fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de SIGNY L'ABBAYE, par intérim ;

Vu l'arrêté n°1307/2018/SDIS en date du 21 décembre 2018, du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes prolongeant Monsieur Jean-Yves RIFFLARD, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, dans les fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de SIGNY L'ABBAYE, par intérim ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETEMENT

Article 1 : Monsieur Jean-Yves RIFFLARD, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la compagnie n°2, est nommé chef du Centre d'Incendie et de Secours de SIGNY L'ABBAYE, à compter de la date de signature de l'acte.

Article 2 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jean-Yves RIFFLARD, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 6 AOUT 2020

Les Autorités,

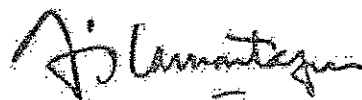
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

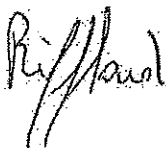
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 2/11/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°442/2020/SDIS
chargeant Monsieur Eric LAMBERT,
Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de MONTHERME

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 1^{er} février 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

A R R E T E N T

Article 1 : Monsieur Eric LAMBERT, Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°1, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de MONTHERME.

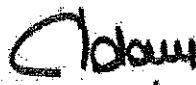
Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Eric LAMBERT, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

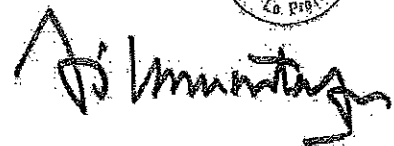
Les Autorités,
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le 17/07/2020



L'agent



PRÉFET DES ARDENNES

**Service Départemental
d'Incendie et de Secours**

**Arrêté n°465/2020/SDIS
portant subdélégation de signature au Colonel hors classe Franck MACHINGORENA,
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours
des Ardennes**

**Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Ardennes,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2016-2003 du 30 décembre 2016 modifié relatif à l'emploi de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur NOR : INTA1708864C du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 avril 2018 portant intégration du Lieutenant-colonel Franck MACHINGORENA dans le cadre d'emplois des emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels, au grade de Colonel ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 avril 2018 portant détachement de Monsieur Franck MACHINGORENA, Colonel de sapeurs-pompiers professionnels, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental Adjoint du des Services d'incendie et de secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en date du 4 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Franck MACHINGORENA au grade de Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°045/2020/SDIS en date du 24 janvier 2020 portant recrutement par voie de mutation du Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Frédéric DELCROIX ;

Vu l'arrêté conjoint du Ministère de l'intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°047/2020/SDIS en date du 24 janvier 2020 portant détachement du Colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Frédéric DELCROIX sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté du Préfet des Ardennes n°2020/64 en date du 31 janvier 2020 portant délégation de signature au Colonel hors classe Frédéric DELCROIX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel hors classe Frédéric DELCROIX, la délégation de signature qui lui est confiée conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté n°2020/64 en date du 31 janvier 2020 sera exercée par le Colonel hors classe Franck MACHINGORENA, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes.

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'Etat et dont une copie sera adressée au Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes, au Ministre de l'intérieur ainsi qu'à la Directrice Départementale des Finances Publiques des Ardennes.

Charleville-Mézières, le 31 JAN. 2020

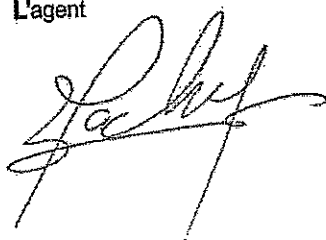
Pour le Préfet,
Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes



Colonel hors classe Frédéric DELCROIX

Notifié le 10/1/20

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 616/2020/SDIS
chargeant Monsieur Arnaud CHAMBERLAND,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'adjoint au chef de la compagnie n°1

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°188/2013/SDIS chargeant Monsieur Arnaud CHAMBERLAND, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires des fonctions de chef de centre du centre d'incendie et de secours de BOGNY SUR MEUSE, à compter du 26 février 2013 ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°678/2017/SDIS en date du 31 janvier 2018 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n° CASDIS/2017.11/III.04/D.01 en date du 30 novembre 2017 relative à la réorganisation/ au nouvel organigramme des services ;

Considérant la nouvelle organisation territoriale mise en place ;

Vu le rapport du Capitaine Denis DESPAS, commandant la compagnie n°1 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Arnaud CHAMBERLAND, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la compagnie n°1, est chargé des fonctions d'adjoint au chef de la Compagnie n°1.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Arnaud CHAMBERLAND, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 15 AVR. 2020

Les Autorités,

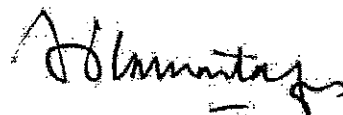
- certifient sous leur responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

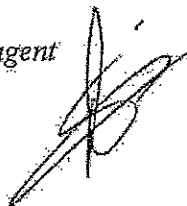
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 06/05/20.

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 617/2020/SDIS
chargeant Monsieur Antoine BURKHARD,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'adjoint au chef de la compagnie n°6

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°1209/2012/SDIS nommant Monsieur Antoine BURKHARD, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires affecté au groupement territorial de RETHEL, et chef de centre du centre de secours de CHATEAU PORCIEN, à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°678/2017/SDIS en date du 31 janvier 2018 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n° CASDIS/2017.11/III.04/D.01 en date du 30 novembre 2017 relative à la réorganisation/ au nouvel organigramme des services ;

Considérant la nouvelle organisation territoriale mise en place ;

Vu le rapport du lieutenant Thierry HUSSON, commandant la compagnie n°6 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETEMENT

Article 1 : Monsieur Antoine BURKHARD, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la compagnie n°6, est chargé des fonctions d'adjoint au chef de la Compagnie n°6.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Antoine BURKHARD, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 15 AVR. 2020

Les Autorités,

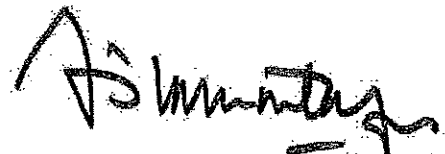
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

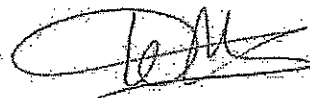
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 22 Juin 2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 618/2020/SDIS
chargeant Monsieur Ludovic GERVAISE,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'adjoint au chef de la compagnie n°3

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°1193/2016/SDIS nommant Monsieur Ludovic GERVAISE, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de POIX TERRON, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°678/2017/SDIS en date du 31 janvier 2018 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n° CASDIS/2017.11/III.04/D.01 en date du 30 novembre 2017 relative à la réorganisation/ au nouvel organigramme des services ;

Considérant la nouvelle organisation territoriale mise en place ;

Vu le rapport du capitaine Sébastien COURBET, commandant la compagnie n°3 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Ludovic GERVAISE, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la compagnie n°3, est chargé des fonctions d'adjoint au chef de la Compagnie n°3.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Ludovic GERVAISE, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 15 AVR. 2020

Les Autorités,

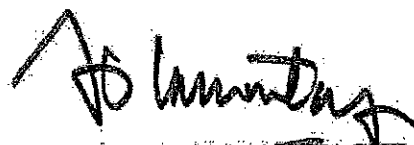
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

Le Préfet,



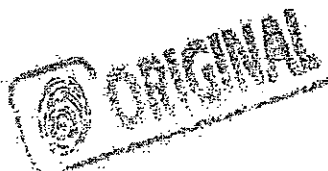
Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 14 / 05 / 2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**



**ARRETE N° 776/2020/SDIS
portant habilitation
des Médecins de Sapeurs-Pompiers
à effectuer le contrôle de l'aptitude médicale
des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code du travail ;

Vu le Code de la route ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 consolidée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 consolidée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 consolidé relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 consolidé portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 6 mai 2000 consolidé fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les

PREFECTURE DES ARDENNES

05 MAI 2020

ARRIVEE

conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Vu l'arrêté interministériel des ministres de l'Intérieur et des Affaires Sociales et de la Santé du 31 juillet 2012 consolidé relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration n°067/2019/SDIS en date du 13 mai 2019 portant habilitation des Médecins de Sapeurs-Pompiers à effectuer le contrôle de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours n°44 du 18 juillet 2019 ;

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 3 août 2012 n°INTS1232090C relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire;

Sur proposition du Médecin Colonel de sapeurs-pompiers volontaires chargé de la continuité des fonctions de médecin-chef départemental par intérim ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté du Président du Conseil d'Administration n°067/2019/SDIS du 13 mai 2019 est abrogé.

Article 2 : La liste des médecins de sapeurs-pompiers habilités à se prononcer sur l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes, établie conformément à l'article 2 de l'arrêté du 6 mai 2000 susvisé, est désormais la suivante :

- CAPY Christian,
- COSTEMALLE Patrice,
- DELATTRE Daniel,
- DELEBOIS Eric,
- DUMONT Alain,
- GASSER Pascal,
- GEHIN Gilles,
- LEGRELE Geoffroy,
- LEGROS Ruddy,
- MORTELLARO Pietro,
- NOIZET Julie,
- N'GREKAMBA Clément,
- REITZ Jean-Claude,
- TREUTENAERE Bruno,
- VALLAS Philippe,
- VAUCHELET Eric,
- WUILLAUME Philippe.

Article 3 : Les médecins, visés à l'article 2, habilités à se prononcer sur l'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes sont, de ce fait, également habilités à exercer le contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et candidats SPP et SPV au permis de conduire. En effet, les sapeurs-pompiers bénéficient d'une visite de maintien en activité, qui permet notamment d'établir une aptitude à la conduite des véhicules du service.
Le certificat d'aptitude, ainsi délivré, n'a de validité que dans le cadre de la conduite d'engins des services d'incendie et de secours.

Article 4 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes. Une ampliation du présent arrêté sera remise à chaque médecin habilité à effectuer les visites médicales d'aptitude des sapeurs-pompiers.

Fait à Prix-les-Mézières, le

09 Juin 2020

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental
d'Incendie et de Secours**



Jean GODARD

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 859/2020/SDIS
mettant fin aux fonctions de chef de centre
du Centre d'Incendie et de Secours de MACHAULT
de Monsieur Sébastien COUVRET,
lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°58/1997/SDIS chargeant Monsieur Sébastien COUVRET, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, des fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de MACHAULT ;

Vu le courrier de Monsieur Sébastien COUVRET, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, en date du 20 février 2020, sollicitant sa cessation de fonction de chef de centre ;

Vu l'avis de Madame la Directrice des services du cabinet du Préfet des Ardennes ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETEMENT

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de chef de centre du Centre d'Incendie et de Secours de MACHAULT de Monsieur Sébastien COUVRET, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, à compter du 1^{er} juillet 2020.

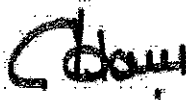
Article 2 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Sébastien COUVRET, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le * 6 JUIL. 2020

Les Autorités,

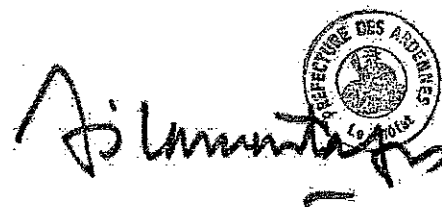
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le: 31/08/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°917/2020/SDIS
chargeant Monsieur Jean-Louis LARBI,
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de ROCROI

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 1^{er} mars 2016 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE N T

Article 1 : Monsieur Jean-Louis LARBI, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°2, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de ROCROI.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jean-Louis LARBI, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

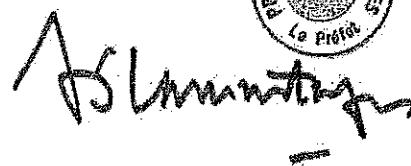
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

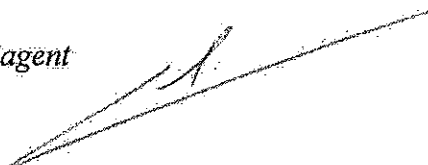
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 16/7/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 860/2020/SDIS
chargeant Monsieur Damien PONCELET,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions de Chef du Centre
du Centre d'Incendie et de Secours de MACHAULT

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°859/2020/SDIS mettant fin aux fonctions de chef de centre, à compter du 1^{er} Juillet 2020, de Monsieur Sébastien COUVRET, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, au centre d'incendie et de secours de MACHAULT ;

Vu le rapport du Directeur Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes du 9 avril 2020 ;

Vu l'avis de Madame la Directrice des services du cabinet du Préfet des Ardennes ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETEMENT

Article 1 : Monsieur Damien PONCELET, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la compagnie n°5, est nommé chef du Centre d'Incendie et de Secours de MACHAULT, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Article 2 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Damien PONCELET, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 6 JUIL. 2020

Les Autorités,

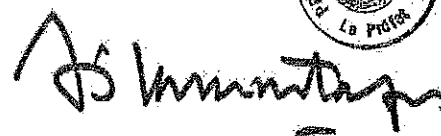
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 01/10/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°919/2020/SDIS
chargeant Monsieur Fabrice RASQUIN,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de VIREUX MOLHAIN

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 1^{er} janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Fabrice RASQUIN, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°1, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de VIREUX MOLHAIN.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Fabrice RASQUIN, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

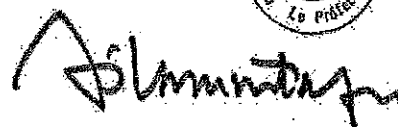
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

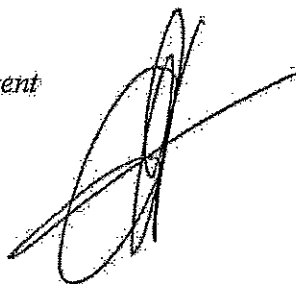
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 01 Août 2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°920/2020/SDIS
chargeant Madame Angélique FRIEDRICH,
Adjudante-chef de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjointe au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de CARIGNAN

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressée assure les fonctions d'Adjointe au chef de centre depuis le 1^{er} février 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Madame Angélique FRIEDRICH, Adjudante-chef de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affectée à la Compagnie n°4, est chargée des fonctions d'adjointe au chef du Centre d'Incendie et de Secours de CARIGNAN.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Angélique FRIEDRICH, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

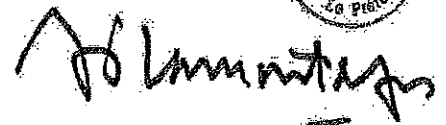
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 13/07/2020



L'agent

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°921/2020/SDIS
chargeant Monsieur Franck BATON,
Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de MARGUT

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 28 février 2019 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Franck BATON, Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°4, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de MARGUT.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

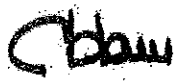
Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Franck BATON, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

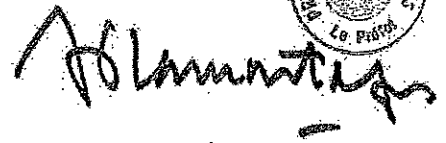
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 02/08/2020

L'agent S. C. H. BATON



PREFECTURE DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES

ARRETE N°922/2020/SDIS
chargeant Monsieur Eric FRANCISCO,
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de NOUVION SUR MEUSE

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 15 octobre 2018 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Eric FRANCISCO, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°3, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de NOUVION SUR MEUSE.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Eric FRANCISCO, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

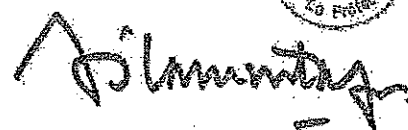
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

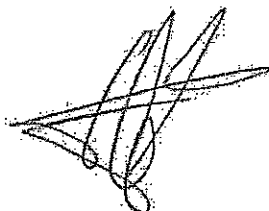
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 10/07/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°923/2020/SDIS
chargeant Monsieur Fabien BILLAUDEL,
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de NOUZONVILLE

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 23 août 2011 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Fabien BILLAUDEL, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°3, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de NOUZONVILLE.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Fabien BILLAUDEL, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

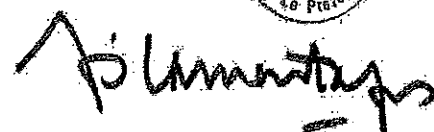
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 18/08/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°924/2020/SDIS
chargeant Monsieur Christophe HABERT,
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de POIX TERRON

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 15 février 2017 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Christophe HABERT, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°3, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de POIX TERRON.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

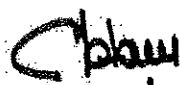
Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Christophe HABERT, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

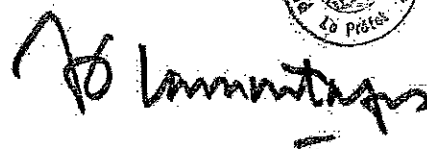
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

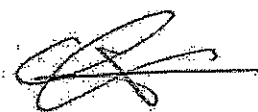
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 31/07/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°926/2020/SDIS
chargeant Monsieur Joël LAGUERRE,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de SEDAN

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 21 mars 2019 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Joël LAGUERRE, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°4, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de SEDAN.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Joël LAGUERRE, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

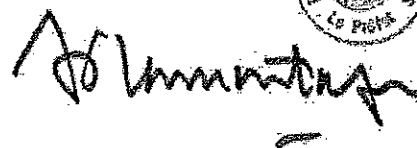
Les Autorités,
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

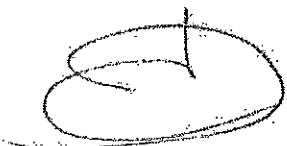
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 11 juillet 2020

L'agent LAGASSE J



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°927/2020/SDIS
chargeant Monsieur Jonathan REMY,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de VRIGNE AUX BOIS

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 1^{er} octobre 2013 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

A R R E T E N T

Article 1 : Monsieur Jonathan REMY, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°4, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de VRIGNE AUX BOIS.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

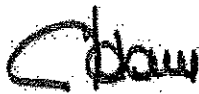
Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jonathan REMY, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

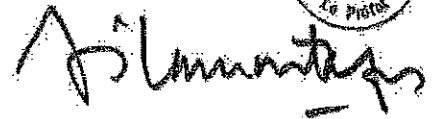
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le: 14 juillet 2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°928/2020/SDIS
chargeant Monsieur Frédéric DAPREMONT,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de RETHEL

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 20 juin 2015 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Frédéric DAPREMONT, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°6, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de RETHEL.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Frédéric DAPREMONT, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

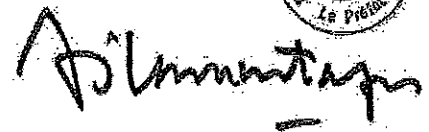
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 15 Juillet 2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°929/2020/SDIS
chargeant Monsieur Philippe DOUCHET,
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
d'ASFELD

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 14 juillet 2010 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Philippe DOUCHET, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°6, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours d'ASFELD.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Philippe DOUCHET, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

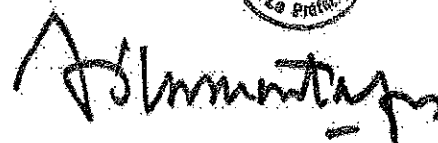
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

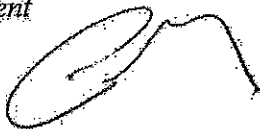
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 4/8/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°930/2020/SDIS
chargeant Monsieur Jimmy MOUTON,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
d'ATTIGNY

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 14 juillet 2010 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE N

Article 1 : Monsieur Jimmy MOUTON, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°5, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours d'ATTIGNY.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jimmy MOUTON, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le

26 JUIN 2020

Les Autorités,

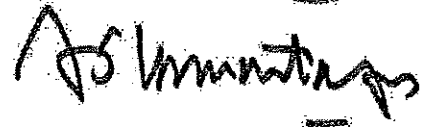
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

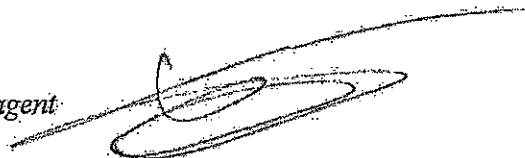
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 03.08 2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°932/2020/SDIS
chargeant Monsieur Arnaud CHAUSSON,
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de CHÂTEAU PORCIEN

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 14 juillet 2010 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Arnaud CHAUSSON, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°6, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de CHÂTEAU PORCIEN.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Arnaud CHAUSSON, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

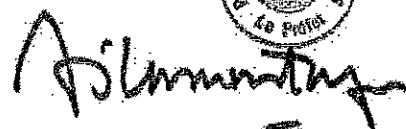
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

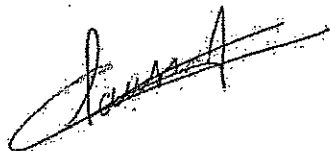
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le 4 5 - 06 2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°935/2020/SDIS
chargeant Monsieur Christophe TUOT,
Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de LE CHESNE

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 1^{er} octobre 2019 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Christophe TUOT, Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°5, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de LE CHESNE.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Christophe TUOT, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

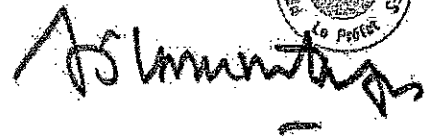
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

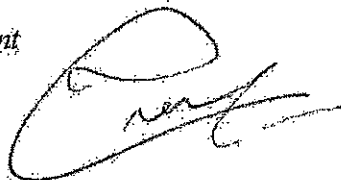
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 10 juillet 2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°937/2020/SDIS
chargeant Monsieur Joël SIMON,
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de MONTHOIS

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 14 juillet 2010 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE N

Article 1 : Monsieur Joël SIMON, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°5, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de MONTHOIS.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Joël SIMON, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

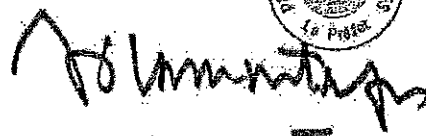
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

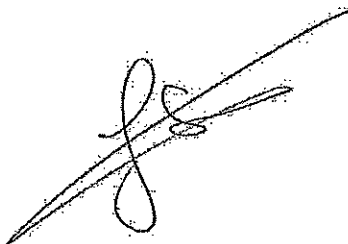
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 03 - 08 - 2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°938/2020/SDIS
chargeant Monsieur Philippe LACLAIRE,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de NOVION PORCIEN

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 1^{er} octobre 2019 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

A R R E T E N T

Article 1 : Monsieur Philippe LACLAIRE, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°6, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de NOVION PORCIEN.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Philippe LACLAIRE, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

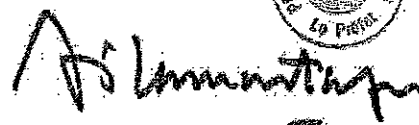
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 08/07/20

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°939/2020/SDIS
chargeant Monsieur Christophe BIENIARA,
Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de VOUZIER

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 15 avril 2011 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Christophe BIENIARA, Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°5, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de VOUZIER.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Christophe BIENIARA, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

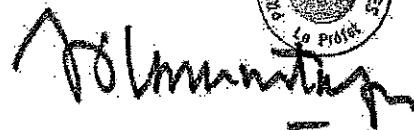
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

Le Préfet,

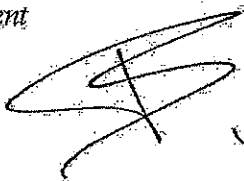


Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le :

A. Orzola :

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°940/2020/SDIS
chargeant Monsieur Jacky DEDUIT,
Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de SIGNY L'ABBAYE

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure les fonctions d'Adjoint au chef de centre depuis le 1^{er} février 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jacky DEDUIT, Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°2, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de SIGNY L'ABBAYE.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

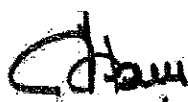
Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jacky DEDUIT, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 26 JUIN 2020

Les Autorités,

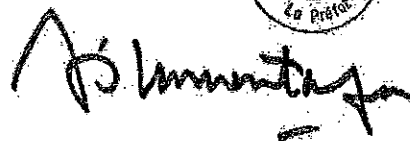
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



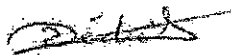
Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 16/08/2020



L'agent

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 956/2020/SDIS
chargeant Monsieur Patrice GOFFEZ,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours
de VIREUX MOLHAIN

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°383/2018/SDIS en date du 25 mai 2018, du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes chargeant Monsieur Patrice GOFFEZ, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, dans les fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de VIREUX MOLHAIN, par intérim ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETEMENT

Article 1 : Monsieur Patrice GOFFEZ, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la compagnie n°1, est nommé Chef du Centre d'Incendie et de Secours de VIREUX-MOLHAIN, à compter de la date de signature de l'acte.

Article 2 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental par intérim des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Patrice GOFFEZ, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le - 6 AOUT 2020

Les Autorités,

- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 18/08/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 957/2020/SDIS
chargeant Monsieur Sébastien VANBRENSEGEM,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours
de RENWEZ

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°160/2019/SDIS en date du 25 février 2019, du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes chargeant Monsieur Sébastien VANBRENSEGEM, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, dans les fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de RENWEZ, par intérim ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETEMENT

Article 1 : Monsieur Sébastien VANBRENSEGEM, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la compagnie n°2 est nommé chef du Centre d'Incendie et de Secours de RENWEZ, à compter de la date de signature de l'acte.

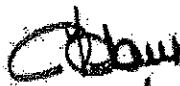
Article 2 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental par intérim des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Sébastien VANBRENSEGEM, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le - 6 AOUT 2020

Les Autorités,

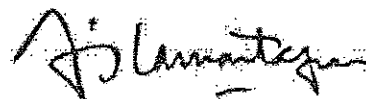
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

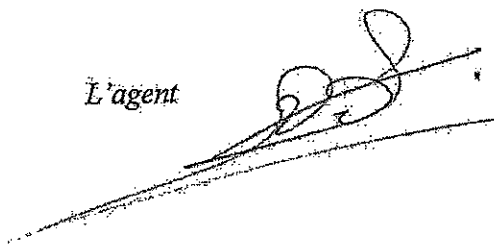
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 02 / 10 / 2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 958/2020/SDIS
chargeant Monsieur Emmanuel MARCHAND,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours
de NOUVION SUR MEUSE

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°850/2018/SDIS en date du 5 octobre 2018, du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes chargeant Monsieur Emmanuel MARCHAND, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, dans les fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de NOUVION SUR MEUSE, par intérim ;

Vu le diplôme de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers, mention « Chef de Centre » en date du 18 décembre 2019 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETEMENT

Article 1 : Monsieur Emmanuel MARCHAND, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la compagnie n°3, est nommé chef du Centre d'Incendie et de Secours de NOUVION SUR MEUSE, à compter de la date de signature de l'acte.

Article 2 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental par intérim des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Emmanuel MARCHAND, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le - 6 AOUT 2020

Les Autorités,

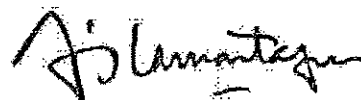
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

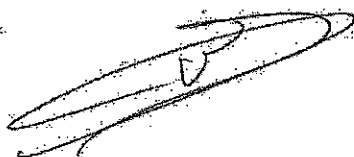
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 04/10/2020

L'agent



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 959/2020/SDIS
chargeant Monsieur Didier BATON,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours
de MARGUT

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°180/2019/SDIS en date du 28 février 2019, du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes chargeant Monsieur Didier BATON, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, dans les fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de MARGUT, par intérim ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETEMENT

Article 1 : Monsieur Didier BATON, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la compagnie n°4, est nommé chef du Centre d'Incendie et de Secours de MARGUT, à compter de la date de signature de l'acte.

Article 2 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Didier BATON, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 23 SEP. 2020

Les Autorités,

certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

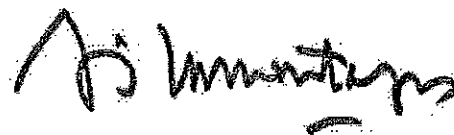
Informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,



Jean GODARD

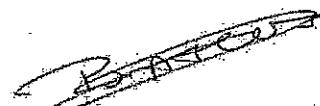
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 02/11/2020

L'agent


DIDIER BATON

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N° 1036/2020/SDIS
chargeant Monsieur Lionel VASSAUX,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours
de ROCROI

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°1069/2019/SDIS en date du 24 juillet 2019, du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes chargeant Monsieur Lionel VASSAUX, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, dans les fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de ROCROI, par intérim ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Lionel VASSAUX, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la compagnie n°2, est nommé chef du Centre d'Incendie et de Secours de ROCROI, à compter de la date de signature de l'acte.

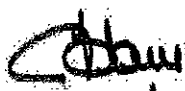
Article 2 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Lionel VASSAUX, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 6 AOUT 2020

Les Autorités,

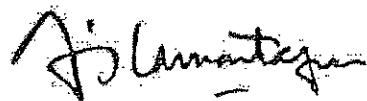
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 6.10.2020.

L'agent



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N° 1053/2020/SDIS

Fixant le calendrier des opérations électorales
pour l'élection des représentants des communes
et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux
du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de
sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie
et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires
au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1424-24 et suivants et R. 1424-2 et suivants ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 29 mars 2016 portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle BSIS/DC/N°2007-249 du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle DGSCGC/DSP/SDSIAS/BAFPP/DC/2013-226 du 24 décembre 2013 modifiée, consolidée au 10 janvier 2014, relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la note d'information ministérielle INTE2000729C modifiée du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS) ; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

Vu l'arrêté n°2017-203 du Président du Conseil Départemental des Ardennes en date du 16 octobre 2017 portant désignation de Monsieur Jean GODARD en qualité du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETE

Article 1 : Le calendrier des opérations électorales, en vue de l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux au Conseil d'Administration du SDIS et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS), est fixé comme suit :

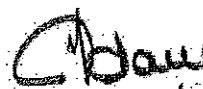
- Ouverture du délai de dépôt des candidatures : **mercredi 8 juillet 2020 ;**
- Clôture du délai de dépôt des candidatures : **lundi 3 août 2020 avant 16h30** (lieu de dépôt : Service Départemental d'Incendie et de Secours – 42 bis, route de Warnécourt – 08000 PRIX-LES-MEZIERES aux horaires d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30)) ;
- Date limite de retour des bulletins de vote : **lundi 7 septembre 2020 (avant minuit, le cachet de la poste faisant foi)** (retour par courrier postal adressé au SDIS dans les conditions qui seront fixées ultérieurement par circulaire) ;
- Dépouillement des suffrages et proclamation des résultats : **mardi 22 et mercredi 23 septembre 2020.**

Article 2 : L'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires est organisée en respectant le même calendrier.

Article 3 ; Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Prix-les-Mézières, le 08 JUIL. 2020

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**



Jean GODARD

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N° 1054/2020/SDIS

Fixant les modalités d'organisation des opérations électorales
pour l'élection des représentants des communes
et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux
du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de
sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie
et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires
au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1424-24 et suivants et R. 1424-2 et suivants ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 29 mars 2016 portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle BSIS/DC/N°2007-249 du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle DGSCGC/DSP/SDSIAS/BAFPP/DC/2013-226 du 24 décembre 2013 modifiée, consolidée au 10 janvier 2014, relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la note d'information ministérielle INTE2000729C modifiée du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS) ; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n° CASDIS/2020.02/I.02/D.01 en date du 13 février 2020 relative à la répartition des sièges et à la pondération des suffrages pour le renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS en 2020 ;

Vu l'arrêté n°2017-203 du Président du Conseil Départemental des Ardennes en date du 16 octobre 2017 portant désignation de Monsieur Jean GODARD en qualité du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté n° 1053/2020/SDIS du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 08 JUL. 2020 fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

ARRETE

Article 1 : Les élections des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du S.D.I.S. et les élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du S.D.I.S. n'ayant pas

la qualité de sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours sont organisées par le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. dans les conditions fixées aux articles L. 1424-24-3 et L. 1424-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces élections ont lieu par correspondance et par voie postale.

Article 2 : L'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires institué auprès du S.D.I.S. par l'article R. 1424-23 du C.G.C.T. est organisée par le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 29 mars 2016 susvisé. Ces élections ont lieu par correspondance et par voie postale.

Article 3 : L'ensemble des opérations électorales se déroulera selon le calendrier fixé par l'arrêté n°1053/2020/SDIS susvisé. Les listes d'électeurs pour chaque élection ainsi que la pondération des suffrages pour l'élection des représentants des communes et E.P.C.I. sont fixées par arrêtés du Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Des circulaires d'appels à candidatures seront adressées à l'ensemble des maires du département ainsi qu'aux associations de maires représentatives du département des ARDENNES, aux présidents d'E.P.C.I. concernés, aux organisations syndicales représentatives, à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Ardennes, ainsi que dans les 6 compagnies territoriales du S.D.I.S. des Ardennes pour diffusion dans les Centres d'Incendie et de Secours. Des circulaires d'envoi du matériel électoral seront adressées à l'ensemble des électeurs et préciseront les modalités de vote.

Article 4 : Toutes correspondances relatives à ces opérations électorales devront être adressées au Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes – BP 18 – 08001 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX.

Article 5 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à PRIX-LES-MEZIERES, le 08 JUL. 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Jean GODARD

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N° 1055/2020/SDIS

Fixant la liste des électeurs et la pondération des suffrages
pour les élections des représentants des communes
et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
au Conseil d'Administration du Service Départemental
d'Incendie et de Secours des Ardennes

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1424-24 et suivants et R. 1424-2 et suivants ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle BSIS/DC/N°2007-249 du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle DGSCGC/DSP/SDSIAS/BAFPP/DC/2013-226 du 24 décembre 2013 modifiée, consolidée au 10 janvier 2014, relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la note d'information du Ministre de l'Intérieur INTE2000729C modifiée du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS) ; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n° CASDIS/2020.02/I.02/D.01 en date du 13 février 2020 relative à la répartition des sièges et à la pondération des suffrages pour le renouvellement du Conseil d'Administration du SDIS en 2020 ;

Vu l'arrêté n°2017-203 du Président du Conseil Départemental des Ardennes en date du 16 octobre 2017 portant désignation de Monsieur Jean GODARD en qualité du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°1053/2020/SDIS du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du **08 JUIL. 2020** fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

Vu l'arrêté n°1054/2020/SDIS du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du **08 JUIL. 2020** fixant les modalités d'organisation des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

ARRETE

Article 1 : La liste des 246 électeurs, en vue de l'élection des 4 représentants des communes pour le renouvellement du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes, au titre des articles L. 1424-24-1 et L. 1424-24-3 du Code Général des Collectivités Territoriales est fixée à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : La liste des 4 électeurs, en vue de l'élection des 6 représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour le renouvellement du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes, au titre des articles L. 1424-24-1 et L. 1424-24-3 du Code Général des Collectivités Territoriales est fixée à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : Le nombre de voix est pondéré en fonction de la population de la collectivité que représente l'électeur (population totale de la commune ou somme des populations totales des communes pour l'E.P.C.I. au sens de l'article R.2151-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) à raison d'une voix pour 100 habitants arrondi à l'entier le plus proche. L'électeur représentant une commune de moins de 100 habitants dispose d'une voix.

Article 4 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Prix-les-Mézières, le 08 JUIL. 2020

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**



Jean GODARD

**LISTE DES ELECTEURS ET NOMBRE DE VOIX PONDERE
POUR LES ELECTIONS DE 4 REPRESENTANTS DES COMMUNES**

ELECTEUR Madame ou monsieur le Maire de	Nombre d'habitants	Nombre de voix pondéré
Acy-Romance	449	4
Aire	224	2
Alincourt	152	2
Alland'Huy-et-Sausseuil	249	2
Amagne	731	7
Ambly-Fleury	139	1
Angecourt	396	4
Annelles	147	1
Antheny	104	1
Aouste	209	2
Arnicourt	160	2
Artaise-le-Vivier	67	1
Asfeld	1 132	11
Attigny	1 152	12
Aubigny-les-Pothées	321	3
Auboncourt-Vauzelles	103	1
Auflance	89	1
Auge	60	1
Aussoince	218	2
Autrecourt-et-Pourron	348	3
Auvillers-les-Forges	887	9
Avançon	319	3
Avaux	479	5
Baâlons	215	2
Balham	153	2
Banogne-Recouvrance	161	2
Barbaise	101	1
Barby	419	4
Beaumont-en-Argonne	439	4
Bergnicourt	286	3
Bertoncourt	135	1
Biermes	312	3
Bièvres	50	1
Bignicourt	69	1
Blagny	1 209	12
Blanchefosse-et-Bay	152	2
Blanzay-la-Salonnaise	350	4
Bossus-lès-Rumigny	104	1
Boulzicourt	977	10
Bouvellemont	121	1
Brévilly	374	4
Brienne-sur-Aisne	260	3
Brognon	150	2
Bulson	138	1
Carignan	2 930	29

Cernion	61	1
Chagny	190	2
Champigneul-sur-Vence	126	1
Champlin	74	1
Chappes	101	1
Charbogne	233	2
Château-Porcien	1 384	14
Chaumont-Porcien	495	5
Chémery-Chéhéry	591	6
Chesnois-Auboncourt	169	2
Chilly	148	1
Chuffilly-Roche	76	1
Clavy-Warby	357	4
Condé-lès-Herpy	221	2
Corny-Machéroménil	195	2
Coucy	511	5
Coulommès-et-Marqueny	84	1
Dommary	185	2
Doumely-Bégny	76	1
Doux	100	1
Douzy	2 228	22
Draize	103	1
Écly	181	2
Écordal	332	3
Escombres-et-le-Chesnois	354	4
Estrebay	77	1
Étalle	108	1
Éteignières	519	5
Euilly-et-Lombut	118	1
Évigny	194	2
Faissault	255	3
Faux	58	1
Flaignes-Havys	122	1
Fligny	186	2
Fraillécourt	194	2
Fromy	84	1
Girondelle	155	2
Givron	87	1
Givry	278	3
Gomont	329	3
Grandchamp	97	1
Gruyères	101	1
Guignicourt-sur-Vence	308	3
Guincourt	92	1
Hagnicourt	83	1
Hannappes	141	1
Hannogne-Saint-Rémy	117	1
Haraucourt	735	7
Hauteville	109	1
Herbeuval	123	1
Herpy-l'Arlésienne	204	2
Houdilcourt	140	1
Inaumont	99	1
Jandun	295	3
Jonval	99	1
Juniville	1 254	13
Justine-Herbigny	176	2
La Besace	141	1

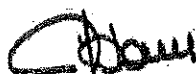
La Férée	85	1
La Ferté-sur-Chiers	176	2
La Horgne	203	2
La Neuville-à-Maire	127	1
La Neuville-aux-Joûtes	369	4
La Neuville-en-Tourne-à-Fuy	588	6
La Neuville-lès-Wasigny	161	2
La Romagne	132	1
La Sabotterie	115	1
Lalobbe	173	2
Lametz	75	1
Launois-sur-Vence	708	7
Le Châtelet-sur-Retourne	804	8
Le Fréty	58	1
Le Mont-Dieu	16	1
Le Thour	411	4
L'Écaille	282	3
L'Échelle	142	1
Lépron-les-Vallées	80	1
Les Deux-Villes	257	3
Létanne	132	1
Liart	615	6
Linay	253	3
Logny-Bogny	171	2
Lucquy	614	6
Maisoncelle-et-Villers	73	1
Malandry	83	1
Maranwez	61	1
Marby	63	1
Margny	196	2
Margut	785	8
Marlemont	144	1
Marquigny	84	1
Matton-et-Clémency	478	5
Maubert-Fontaine	1 102	11
Mazerny	126	1
Ménil-Annelles	113	1
Ménil-Lépinois	138	1
Mesmont	96	1
Messincourt	620	6
Mogues	220	2
Moiry	148	1
Mondigny	175	2
Montigny-sur-Vence	248	2
Mont-Laurent	63	1
Montmeillant	84	1
Mouzon	2 345	23
Nanteuil-sur-Aisne	139	1
Neuflize	806	8
Neufmaison	71	1
Neuville-Day	160	2
Neuville-lez-Beaulieu	343	3
Neuvizy	119	1
Novion-Porcien	498	5
Novy-Chevrières	744	7
Omécourt	42	1
Omont	85	1
Osnes	233	2

Perthes	317	3
Poilcourt-Sydney	185	2
Poix-Terron	860	9
Prez	138	1
Puilly-et-Charbeaux	232	2
Puiseux	119	1
Pure	610	6
Raillicourt	206	2
Raucourt-et-Flaba	854	9
Regniowez	398	4
Remaucourt	174	2
Remilly-Aillicourt	795	8
Remilly-les-Pothées	258	3
Renneville	208	2
Rethel	7 895	79
Rilly-sur-Aisne	144	1
Rocquigny	696	7
Roizy	222	2
Rouvroy-sur-Audry	588	6
Rubigny	67	1
Rumigny	332	3
Sachy	188	2
Sailly	256	3
Sainte-Vaubourg	89	1
Saint-Fergeux	214	2
Saint-Germainmont	854	9
Saint-Jean-aux-Bois	110	1
Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux	149	1
Saint-Loup-en-Champagne	330	3
Saint-Loup-Terrier	185	2
Saint-Marceau	357	4
Saint-Pierre-sur-Vence	126	1
Saint-Quentin-le-Petit	120	1
Saint-Remy-le-Petit	44	1
Sapogne-sur-Marche	141	1
Saulces-Champenoises	244	2
Saulces-Monclin	821	8
Sault-lès-Rethel	1 933	19
Sault-Saint-Remy	207	2
Semuy	90	1
Seraincourt	282	3
Sery	364	4
Seuil	164	2
Sévigny-Waleppe	230	2
Signy-l'Abbaye	1 391	14
Signy-le-Petit	1 266	13
Signy-Montlibert	92	1
Singly	138	1
Son	99	1
Sorbon	198	2
Sorcy-Bauthémont	155	2
Stonne	43	1
Suzanne	66	1
Tagnon	897	9
Taizy	107	1
Tarzy	156	2
Tétaigne	134	1
Thin-le-Moutier	633	6

Thugny-Trugny	266	3
Toulligny	87	1
Tourteron	183	2
Tremblois-lès-Carignan	169	2
Vaux-Champagne	133	1
Vaux-lès-Mouzon	75	1
Vaux-lès-Rubigny	50	1
Vaux-Montreuil	108	1
Vaux-Villaine	196	2
Vendresse	506	5
Viel-Saint-Remy	303	3
Vieux-lès-Asfeld	321	3
Villers-devant-le-Thour	425	4
Villers-devant-Mouzon	101	1
Villers-le-Tilleul	240	2
Villers-le-Tourneur	196	2
Villers-sur-le-Mont	114	1
Ville-sur-Retourne	84	1
Villy	217	2
Voncq	223	2
Wagnon	129	1
Warnécourt	388	4
Wassigny	334	3
Wignicourt	59	1
Williers	45	1
Yoncq	104	1
Yvernaumont	144	1
Nombre total de voix		842

La présente liste est arrêtée à 246 électeurs qui disposent d'un nombre de voix pondéré tel que détaillé ci-dessus.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,**



Jean GODARD

**LISTE DES ELECTEURS ET NOMBRE DE VOIX PONDERE
POUR LES ELECTIONS DE 6 REPRESENTANTS D'EPCI**

ELECTEUR : Madame ou monsieur le Président d'EPCI de :	Communes membres de l'EPCI	Nombre d'habitants	Nombre de voix pondéré de chaque commune membre de l'EPCI	Nombre de voix pondéré de l'EPCI
Communauté d'agglomération Ardenne Métropole	Aiglemont	1 668	17	1 251
	Arreux	336	3	
	Balan	1 648	16	
	Bazeilles	2 612	26	
	Belval	228	2	
	Chalandry-Elaire	683	7	
	Charleville-Mézières	47 571	476	
	Cheveuges	437	4	
	Cliron	386	4	
	Daigny	357	4	
	Damouzy	459	5	
	Dom-le-Mesnil	1 106	11	
	Donchery	2 115	21	
	Étrépigny	299	3	
	Fagnon	348	3	
	Fleigneux	209	2	
	Flize	1 775	18	
	Floing	2 405	24	
	Franchéval	622	6	
	Gernelle	321	3	
	Gespunsart	1 079	11	
	Givonne	1 077	11	
	Glaire	897	9	
	Hannogne-Saint-Martin	470	5	
	Haudrecy	318	3	
	Houldizy	379	4	
	Illy	420	4	
	Issancourt-et-Rumel	396	4	
	La Chapelle	182	2	
	La Francheville	1 730	17	
	La Grandville	812	8	
	La Moncelle	143	1	
	Les Ayvelles	909	9	
	Lumes	1 167	12	
	Montcy-Notre-Dame	1 644	16	
	Neufmanil	1 036	10	
	Nouvion-sur-Meuse	2 286	23	
	Nouzonville	5 946	59	
	Noyers-Pont-Maugis	698	7	
	Pouru-aux-Bois	271	3	
	Pouru-Saint-Remy	1 188	12	
	Prix-lès-Mézières	1 371	14	
	Saint-Aignan	151	2	
	Saint-Laurent	1 275	13	
	Saint-Menges	988	10	
	Sapogne-et-Feuchères	526	5	
	Sécheval	564	6	
	Sedan	16 777	168	
	Thelonne	408	4	
	Tournes	1 103	11	
	Villers-Semeuse	3 673	37	
	Villers-sur-Bar	252	3	
	Ville-sur-Lumes	536	5	
	Vivier-au-Court	3 044	30	
	Vrigne aux Bois	3 701	37	
	Vrigne-Meuse	301	3	
	Wadelincourt	478	5	
	Warcq	1 300	13	

ELECTEUR Madame ou monsieur le Président d'EPCI de :	Communes membres de l'EPCI	Nombre d'habitants	Nombre de voix pondéré de chaque commune membre de l'EPCI	Nombre de voix pondéré de l'EPCI
Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse	Anchamps	221	2	276
	Aubrives	929	9	
	Charnois	77	1	
	Chooz	762	8	
	Fépin	267	3	
	Foischies	211	2	
	Fromelennes	1 060	11	
	Fumay	3 541	35	
	Givet	6 908	69	
	Ham-sur-Meuse	240	2	
	Hargnies	487	5	
	Haybes	1 942	19	
	Hierges	200	2	
	Landrichamps	133	1	
	Montigny-sur-Meuse	82	1	
	Rancennes	742	7	
	Revin	6 379	64	
Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne	Vireux-Molhain	1 530	15	259
	Vireux-Wallerand	2 019	20	
	Blombay	141	1	
	Bogny-sur-Meuse	5 174	52	
	Bourg-Fidèle	877	9	
	Déville	1 051	11	
	Gué-d'Hossus	529	5	
	Ham-les-Moines	377	4	
	Harcy	517	5	
	Haulmé	92	1	
	Joigny-sur-Meuse	697	7	
	Laifour	457	5	
	Laval-Morency	253	3	
	Le Châtelet-sur-Sormonne	162	2	
	Les Hautes-Rivières	1 507	15	
	Les Mazures	926	9	
	Lonny	659	7	
	Montcornet	305	3	
	Monthermé	2 420	24	
	Murtin-et-Bogny	189	2	
	Neuville-lès-This	390	4	
	Renwez	1 732	17	
	Rimogne	1 405	14	
	Rocroi	2 359	24	
	Saint-Marcel	365	4	
	Sévigny-la-Forêt	284	3	
	Sormonne	558	6	
	Sury	112	1	
	Taillette	409	4	
	Thilay	1 073	11	
	This	233	2	
	Tournavaux	245	2	
	Tremblois-lès-Rocroi	156	2	

ELECTEUR : Madame ou monsieur le Président d'EPCI de :	Communes membres de l'EPCI	Nombre d'habitants	Nombre de voix pondéré de chaque commune membre de l'EPCI	Nombre de voix pondéré de l'EPCI
Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise	Apremont	120	1	196
	Ardeuil-et-Montfauxelles	69	1	
	Aure	52	1	
	Authe	94	1	
	Autruche	73	1	
	Autry	125	1	
	Bairon et ses environs	1 058	11	
	Ballay	296	3	
	Bar-lès-Buzancy	128	1	
	Bayonville	104	1	
	Beffu-et-le-Morthomme	48	1	
	Belleville-et-Châtillon-sur-Bar	322	3	
	Belval-Bois-des-Dames	34	1	
	Bouconville	56	1	
	Boult-aux-Bois	141	1	
	Bourcq	53	1	
	Brécly-Brières	78	1	
	Brioules-sur-Bar	224	2	
	Briquenay	105	1	
	Buzancy	357	4	
	Cauroy	197	2	
	Challerange	454	5	
	Champigneulle	60	1	
	Chardeny	56	1	
	Chatel-Chéhéry	149	1	
	Chevières	47	1	
	Condé-lès-Autry	69	1	
	Contreuve	83	1	
	Cornay	66	1	
	Dricourt	93	1	
	Exermont	43	1	
	Falaise	339	3	
	Fléville	101	1	
	Fossé	55	1	
	Germont	48	1	
	Grandham	40	1	
	Grandpré	557	6	
	Grivy-Loisy	190	2	
	Harricourt	42	1	
	Hauviné	335	3	
	Imécourt	50	1	
	La Berlière	41	1	
	La Croix-aux-Bois	152	2	
	Langon	36	1	
	Landres-et-Saint-Georges	80	1	
	Leffincourt	195	2	
	Les Grandes-Armoises	61	1	
	Les Petites-Armoises	63	1	
	Liry	89	1	
	Longwé	75	1	
	Machault	516	5	
	Manre	106	1	
	Marcq	101	1	
	Mars-sous-Bourcq	57	1	
	Marvaux-Vieux	75	1	
	Montcheutin	136	1	
	Montgon	70	1	
	Monthois	384	4	
	Mont-Saint-Martin	83	1	
	Mont-Saint-Remy	57	1	
	Mouron	78	1	
	Noirval	28	1	

ELECTEUR Madame ou monsieur le Président d'EPCI de :	Communes membres de l'EPCI	Nombre d'habitants	Nombre de voix pondéré de chaque commune membre de l'EPCI	Nombre de voix pondéré de l'EPCI
Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise	Nouart	143	1	
	Oches	48	1	
	Olizy-Primat	243	2	
	Pauvres	191	2	
	Quatre-Champs	221	2	
	Quilly	82	1	
	Saint-Clément-à-Arnes	108	1	
	Sainte-Marie	84	1	
	Saint-Étienne-à-Arnes	244	2	
	Saint-Juvin	108	1	
	Saint-Morel	217	2	
	Saint-Pierre-à-Arnes	69	1	
	Saint-Pierremont	76	1	
	Sauville	253	3	
	Savigny-sur-Aisne	387	4	
	Séchault	61	1	
	Semide	209	2	
	Senuc	169	2	
	Sommauthe	114	1	
	Sommerance	39	1	
	Sugny	103	1	
	Sy	52	1	
	Tailly	180	2	
	Tannay	160	2	
	Thénorgues	84	1	
	Toges	104	1	
	Tourcelles-Chaumont	93	1	
	Vandy	208	2	
	Vaux-en-Dieulet	55	1	
	Vaux-lès-Mouron	84	1	
	Verpel	70	1	
	Verrières	29	1	
	Vouzlers	4 489	45	
			Nombre total de voix	1 982

La présente liste est arrêtée à 4 électeurs qui disposent d'un nombre de voix pondéré tel que détaillé ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,



Jean GODARD

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N° 1056/2020/SDIS

Portant sur l'organisation des élections
et fixant la liste des électeurs pour l'élection des représentants
des Sapeurs-Pompiers Professionnels, des fonctionnaires territoriaux
n'ayant pas la qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels
et des Sapeurs-Pompiers Volontaires à la Commission Administrative
et Technique des Services d'Incendie et de Secours

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1424-24 et suivants et R. 1424-2 et suivants ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle BSIS/DC/N°2007-249 du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle DGSCGC/DSP/SDSIAS/BAFPP/DC/2013-226 du 24 décembre 2013 modifiée, consolidée au 10 janvier 2014, relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la note d'information du Ministre de l'Intérieur INTE2000729C modifiée du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS) ; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du S.D.I.S. n° CASDIS/2015.05/III.01/D.01 en date du 20 mai 2015 relative à l'installation du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours : installation des nouveaux membres, élection du Bureau du Conseil d'Administration du S.D.I.S. ;

Vu l'arrêté n°2017-203 du Président du Conseil Départemental des Ardennes en date du 16 octobre 2017 portant désignation de Monsieur Jean GODARD en qualité du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu l'arrêté n°1621/2019/SDIS portant composition de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu l'arrêté n°1053/2020/SDIS du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 8 juillet 2020 fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

ARRETE

Article 1 : L'élection de douze représentants des Sapeurs-Pompiers Professionnels, des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels et de Sapeurs-Pompiers Volontaires du département à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours par les cinq collèges distincts d'officiers professionnels, officiers volontaires, fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels, non-officiers professionnels et non-officiers volontaires, a lieu dans les mêmes conditions (par correspondance) et aux mêmes dates que l'élection des représentants de l'Administration au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, lesquelles ont été fixées par arrêté n° 1053/2020/SDIS du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 8 juillet 2020. A titre de rappel, ces dates sont :

- Ouverture du délai de dépôt des candidatures : **mercredi 8 juillet 2020** ;
- Clôture du délai de dépôt des candidatures : **lundi 3 août 2020 avant 16h30** (lieu de dépôt : Service Départemental d'Incendie et de Secours – 42 bis, route de Warnécourt – 08000 PRIX-LES-MEZIERES aux horaires d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30)) ;
- Date limite d'envoi des bulletins de vote et enveloppes aux électeurs : **jeudi 20 août 2020** ;
- Date limite de retour des bulletins de vote : **lundi 7 septembre 2020 (avant minuit, le cachet de la poste faisant foi** (retour par courrier postal adressé au SDIS dans les conditions qui seront fixées ultérieurement par circulaire) ;
- Dépouillement des suffrages et proclamation des résultats : **mardi 22 et mercredi 23 septembre 2020.**

Article 2 : L'élection des représentants des Sapeurs-Pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels à la CATSIS donne, pour chaque collège, au premier candidat titulaire élu dans l'ordre d'inscription sur la liste et à son suppléant, qualité, respectivement comme titulaire et comme suppléant, pour assister au Conseil d'Administration du SDIS.

Article 3 : L'élection des représentants des Sapeurs-Pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels à la CATSIS a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste au sein des cinq collèges électoraux (Sapeurs-Pompiers Professionnels Officiers, Sapeurs-Pompiers Professionnels Non Officiers, Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels, Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers, Sapeurs-Pompiers Volontaires Non Officiers). Peuvent être électeurs pour les élections visées à l'article 1. les Sapeurs-Pompiers Professionnels, les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels et les Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des ARDENNES dont la liste est jointe pour chaque collège en annexe du présent arrêté et qui répondent à la date de début du processus électoral.

Article 4 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Prix-les-Mézières, le 29 JUL. 2020

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**



Jean GODARD

ELECTIONS CATSIS-CASDIS
LISTE DES ELECTEURS
OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Grade	NOM Prénom
Lieutenant-colonel	BEGAUD Didier
Lieutenant 2° classe	CARGNELUTTI Alain
Capitaine	COURBET Sébastien
Colonel hors classe	DELCROIX Frédéric
Capitaine	DONNET Arnaud
Lieutenant-colonel	FRENNEAUX Pascal
Lieutenant 2° classe	GRAFTIAUX JérémY
Lieutenant 2° classe	HOHL Maxime
Lieutenant 2° classe	HOURRIER Rodolphe
Lieutenant 1° classe	HUSSON Thierry
Colonel hors classe	MACHINGORENA Franck
Lieutenant hors classe	MAISSE Yann
Capitaine	MALNOURY François-Xavier
Lieutenant hors classe	MORGNY Arnaud
Commandant	PIERLOT JérémY
Lieutenant 1° classe	PREVOST Patrick
Commandant	SALLE Gilles
Lieutenant 1° classe	SCHAMBER Marc
Lieutenant 2° classe	TOUSSAINT Benoît
Pharmacienne hors classe	VAUCOIS Hélène
Infirmière de classe supérieure	VAUTIER Lysiane

ELECTIONS CATSIS-CASDIS
LISTE DES ELECTEURS
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS NON OFFICERS

Grade	NOM Prénom
Adjudant-chef	ANTOINE Benoît
Adjudant-chef	BAUDIER Franck
Sergent	BERTRAND Mickaël
Adjudant-chef	BISKUPSKI Teddy
Sergent	BOURDON David
Adjudant-chef	BOURREZ Jacques
Caporal-chef	BOUYEYRON Kévin
Caporal	BULTEL Alexandre
Adjudant	BUONOCORE Carlo
Caporal	CHARTIER Cyrille
Sergent-chef	CHIRON Sébastien
Adjudant-chef	COLLET Francis
Adjudant	COLLET Frédéric
Caporal	CORPELET Maxime
Caporal	CROUTELLE Johan
Adjudant	DEBIEMME Frédéric
Adjudant-chef	DHAUSSY Alexis
Caporale	DHAUSSY Zélie
Adjudant-chef	DORIA Sébastien
Caporal	DOS SANTOS Alexis
Caporal	DROUIN Clément
Adjudant-chef	DUHAMEL Laurent
Adjudant	EMERY Ludovic
Adjudant	FAVRIL Frédéric
Adjudant-chef	FERAT Laurent
Sergent-chef	FLEURY Arnaud
Sergent	GERARD Julien
Caporal	GILLOT Yoann
Adjudant	GILMER Claude
Adjudant-chef	GORGUET Arnaud
Adjudant-chef	GOUPY Frédéric
Sergent	GOURDET Romain
Adjudant-chef	GOUSSET Cyrille

Sergent	GUILLERY Sébastien
Caporal	HADJ-BENALI William
Adjudant-chef	HALLALI Sébastien
Caporal-chef	HENNIG Sébastien
Adjudant	HERBIET Stéphane
Caporal	HOCHAR Renaud
Adjudant	HUSSON Régis
Adjudant-chef	JEANTRELLE Eric
Adjudant-chef	JUPINET Eric
Sergent	KOSOWSKI Martin
Adjudant	LAFOSSE Michel
Adjudant	LAHAYE Fabien
Adjudant-chef	LAQUEUE Cédric
Sergent	LARBI Rachid
Caporal	LEDOUX Cyril
Caporal	LEFEVRE Geoffrey
Adjudant	LESPAGNOL Laurent
Adjudant-chef	LEVEAUX Emmanuel
Caporal	LHOT Julien
Adjudant	MAHUT Stéphane
Caporal	MAJDA Dimitri
Adjudant	MANON Pierre-Damien
Sergent	MANZINALI Julien
Sergent	MARSENNE Aurélien
Sergent-chef	MARTINET Alexandre
Sergente-chef	MARTINI Magalie
Adjudant-chef	MARTINI Maxime
Adjudant	MATRINGHEND Sébastien
Caporal-chef	MECHIN Emmanuel
Caporal	MICHAUX Adrien
Caporal	MIMILLE Jonathan
Caporal	MIQUEE Romain
Adjudant	MOISE Stéphane
Sergent-chef	MOREAUX Eric
Caporal	NIMPHORT Aurélien
Caporal	NOE Thomas
Sergent-chef	PACHECO-GALLARDO Nicolas
Adjudant	PERRIN Cédric
Caporal	PERRIN Lucas

Adjudant-chef	PETITFILS Laurent
Caporal-chef	PIEKAREK Thomas
Caporal-chef	PIEROT Olivier
Caporal	PILEGGI Anthony
Adjudant-chef	POINOT Frédéric
Caporal	PONCELET Julien
Adjudant	PONCIN Ludovic
Caporal	PONSARD Alexandre
Sergent	POTIER Romuald
Caporal-chef	RAELLE Fabien
Caporal	RAGUET Gaël
Caporal	RENARD Anthony
Caporal	RICLOT Pierre
Adjudant-chef	ROLLAND Frédéric
Adjudant	ROULE Lauric
Caporal-chef	ROUSSEAUX David
Caporal	ROUSSEAUX Sébastien
Caporal	SARO Maxime
Caporal	SCHAMBER Julien
Caporal	SERRA Johan
Caporal	THOMASSIN Valentin
Sergent-chef	TONNELIER David
Caporal-chef	TOPIN Kévin
Caporal	VARIN Gauthier
Caporal-chef	VELY Ludovic
Caporal	VERES Matthieu
Adjudant	ZANOLETTI Benoît

ELECTIONS CATSIS-CASDIS
LISTE DES ELECTEURS
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX N'AYANT PAS LA QUALITE
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Grade	Agent
Adj. adm. principal 1 ^{er} cl.	BILLAUEDEL Nadine
Adjoint technique princ. 2 ^e cl	BILLAUEDELLE Matthieu
Adjoint technique princ. 2 ^e cl	BOURDON Franck
Adjoint technique	BOURGERY Hélène
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	CANDAPANAICKEN Annette
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	CHATEAU Delphine
Rédacteur principal de 2 ^e classe	COLLING Sandrine
Adjoint technique	COLSON Pascale
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	CONTESSA Ida
Agent de maîtrise	DA SILVA Francis
Adjoint administratif	DEFOOZ Barbara
Adjoint administratif	DEHORTER Jérôme
Rédacteur principal de 1 ^e classe	DEMART Anne-Laure
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	DERAM Céline
Adjoint administratif	DOCQ Stéphane
Adjoint technique	DOLIQUE Michel
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	DURAND Stéphanie
Adj. adm. principal 1 ^{er} cl.	ELOI Valérie
Agent de maîtrise princ.	FALLON Vincent
Ingénieur principal	FELIX Jacky
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	FRIEDRICH Angélique
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	GALLOIS Marie
Adjoint technique	GERARDOU Cindy
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	GIOLAND Stéphane
Rédacteur	GORGE Stéphanie
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	GRENIER Dominique
Adjoint technique princ. 1 ^{er} cl	GRENIER Patrice
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	HARBULOT Laurence
Attaché	HESBOIS Eric
Rédacteur	HESBOIS Kathy
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	JEANTRELLE Muriel
Adj. adm. principal 2 ^o cl.	LEJEUNE Thierry

Adj. adm. principal 2°cl.	LEONARD-GUILLIN Aude
Adjoint administratif	L'HOTE Valéry
Adj. adm. principal 1°cl.	LOIRE Mélanie
Adj. adm. principal 2°cl.	LOTTO Renaud
Adjoint administratif	MAGIN Marion
Attaché principal	MAIZI Tahla
Adjoint administratif	MALTIN Lydie
Adj. adm. principal 2°cl.	MANCEAUX Frédérique
Adjoint technique princ. 2e cl	MANDELLI Florian
Adjoint administratif	MANNBAR Julien
Adj. adm. principal 2°cl.	MAQUET Nathalie
Adj. adm. principal 2°cl.	MARLIN Sandra
Ingénieur principal	MARQUE Magali
Adj. adm. principal 1°cl.	MENSER Aude
Adjoint administratif	OUTTIGHIR Hakim
Adjoint administratif	PHILIPPOT Sophie
Adjoint technique	PIERARD Géraldine
Adj. adm. principal 2°cl.	POLET Julien
Adj. adm. principal 2°cl.	PORIGNAUX Julien
Adj. adm. principal 2°cl.	PORIGNAUX Peggy
Adjoint administratif	PROFILI Maria lina
Adj. adm. principal 1°cl.	RAGUET Magalie
Adjoint administratif	RICAULT Sophie
Adjoint administratif	STARK Sylvie
Adjoint administratif	TOURNAY Jean-Pol
Adj. adm. principal 2°cl.	TRICHET Catherine
Adjoint technique	VANDENHENDE Antoinette
Adjoint administratif	VINCENT Mélanie
Adj. adm. principal 1°cl.	ZIMMER Katia

ELECTIONS CATSIS-CASDIS
LISTE DES ELECTEURS
OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Grade	Nom	Prenom
Lieutenant	ALBERTINI	Jullian
Lieutenant	BARRAY	Teddy
Lieutenant	BATON	Didier
Infirmière	BELAIR	Charlotte
Infirmière	BERNARD	Cindy
Capitaine	BIENIARA	Christophe
Lieutenant	BOUGARD	Jean-Philippe
Infirmier	BRACONNIER	Jérémy
Lieutenant	BREL	Michel
Infirmier	BRICHET	Charley
Commandant	BRICHET	Guy
Lieutenant	BURKHARD	Antoine
Médecin Commandant	CAPY	Christian
Infirmier Principal	CARUEL	Vincent
Capitaine	CHAMBERLAND	Arnaud
Lieutenant-colonel	CHRISTOPHE	Pascal
Médecin Commandant	COSTEMALLE	Patrice
Lieutenant	COURROUX	Michaël
Lieutenant	COUVRET	Sébastien
Infirmier	CUIF	Michaël
Lieutenant	DAPREMONT	Frédéric
Vétérinaire Cmd	DE TREZ	Marc
Vétérinaire capitaine	DE TREZ	Nathalie
Infirmier	DEBUINE	Jérémie
Médecin Commandant	DELATTRE	Daniel
Médecin Lt-Colonel	DELEBOIS	Eric
Lieutenant	DELHOMME	Antoine
Capitaine	DELSARTE	Freddy
Capitaine	DERMIEN	Philippe
Infirmière	DERMIEN	Elodie
Infirmière	DERRIENNIC	Nicole
Capitaine	DESPAS	Denis
Lieutenant	DEVALLEE	Sébastien
Lieutenant	DOS SANTOS	Pedro

Grade	Nom	Prénom
Médecin Commandant	DUMONT	Alain
Infirmière	DUPONCHEEL	Anabelle
Infirmière	DURMOIS	Audrey
Infirmière principale	DURUISSEAU	Christine
Lieutenant	FALLON	Vincent
Infirmière	FRAIZE	Sylvia
Lieutenant	FRANCOIS	Dominique
Médecin Capitaine	GASSER	Pascal
Médecin Commandant	GEHIN	Gilles
Lieutenant	GEORGES	Gilles
Lieutenant	GERVAISE	Ludovic
Infirmière	GILLET	Pauline
Médecin Capitaine	GIRARDIN	Mathieu
Infirmière	GODDEERIS	Laura
Lieutenant	GODIN	Emmanuel
Lieutenant	GOFFEZ	Patrice
Pharmacien Cmd	GOOSSE	Ludovic
Capitaine	HALLALI	Jacques
Infirmière	HALLALI	Clémence
Médecin capitaine	HAPPILLON-NOIZET	Julie
Infirmière	HOCQUET	Delphine
Lieutenant	HUET	Vincent
Infirmière	IGEL	Céline
Infirmière	JACQUES	Angélique
Capitaine	JONART	Babic
Infirmière	KOSOWSKI	Emilie
Infirmière	KRANZMANN	Emilie
Lieutenant	KUBIK	Jérémy
Lieutenant	KUDLA	Thierry
Lieutenant	LACLAIRE	Philippe
Lieutenant	LAGUERRE	Joël
Infirmière	LAGUERRE	Clémence
Capitaine	LAPEYRE	Laurent
Infirmière	LEFEBVRE	Camille
Médecin Lt-Colonel	LEGRELE	Geoffroy
Médecin Capitaine	LEGROS	Vincent
Médecin Capitaine	LEGROS	Ruddy

Grade	Nom	Prénom
Médecin Capitaine	LEROY	Pierre
Lieutenant	LORIN	Denis
Médecin Commandant	LOUIS	Alain
Lieutenant	MACQUART	Florian
Médecin Capitaine	MAGET	Michaël
Lieutenant	MAQUIN	Thierry
Infirmier	MARBAISE	Alain
Infirmière	MARBAISE	Sophie
Lieutenant	MARCHAND	Emmanuel
Pharmacien Cne	MARTINET	Jean-Philippe
Lieutenant	MASSART	Pascal
Pharmacien Cne	MATHOT	Nicolas
Infirmier	MEUNIER	Christophe
Infirmier	MITTELBERGER	Pierre
Lieutenant	MORAND	Eric
Infirmière	MOREL	Laila
Médecin Colonel	MORTELLARO	Pietro
Lieutenant	MOUTON	Jimmy
Infirmière	MUTEREL	Nadine
Médecin Capitaine	N'GREKAMBA	Clément
Infirmière	NICLOT	Marine
Infirmière	NIEDERCORN-JOLY	Pauline
Lieutenant	NOEL	Cédric
Infirmier Principal	OUAHROUCHE	Ferhat
Lieutenant	PATE	Stéphane
Infirmier	PEREIRA	Fernando
Lieutenant	PIEPLU	Jean-Jacques
Infirmière	PIERRARD	Océane
Lieutenant	PIZZANELLI	Stéphane
Lieutenant	PONCELET	Damien
Lieutenant	POTRON	Daniel
Infirmière	PRATZ	Nathalie
Infirmière	PREVOT	Virginie
Lieutenant	RASQUIN	Fabrice
Médecin Commandant	REITZ	Jean-Claude
Lieutenant	REMY	Johnathan
Infirmière	RIES	Pauline

Grade	Nom	Prénom
Lieutenant	RIFFLARD	Jean-Yves
Infirmier	RIVAGE	Cyril
Lieutenant	ROUABAH	Farid
Médecin Capitaine	ROYEZ	Marc-Antoine
Pharmacien Cne	SCHWEITZER	Michel
Lieutenant	SIMON	Jocelyn
Infirmier	SRISIR	Mohamed
Lieutenant	STARECKI	Jean-François
Infirmière	STELLA	Mélissa
Lieutenant	THIEBAULT	Damien
Médecin Commandant	TREUTENAERE	Bruno
Vétérinaire capitaine	VAN DER SLOTEN	Kathleen
Lieutenant	VANBRENSEGEM	Sébastien
Lieutenant	VASSAUX	Lionel
Médecin Commandant	VAUCHELET	Eric
Pharmacienne commandante	VAUCOIS	Hélène
Infirmière	VOULOT	Christine
Infirmière	WALLET	Cindy
Médecin capitaine	WATREMEZ	Mélanie
Médecin Capitaine	WUILLAUME	Philippe

ELECTIONS CATSIS-CASDIS
LISTE DES ELECTEURS
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES NON OFFICIERS

Grade	Nom	Prenom
Sapeur 2° classe	AARTS	Jonathan
Adjudant-chef	ABDELFEDIL	Yannick
Sapeur 1° classe	ABGOUR	Lahcen
Adjudant	ABRAHAM	Fabien
Sapeur 1° classe	ABRAM	Léo
Caporal-chef	ACCADBLE	Dominique
Sapeur 1° classe	ACHARD	Gauthier
Sapeur 1° classe	ADAM	Corentin
Caporale-chef	AFRIBO	Carole
Caporal-chef	AGOUZOUR	Mohamed
Sapeur 2° classe	AISSAOUI	Norlan
Sapeur de 2ème classe	AIT HAMMOU	Emilie
Sapeur 1° classe	AITAMMAR	Benjamin
Caporal	ALBOUCQ	Alexis
Adjudant	ALESSANDRI	Michaël
Caporal-chef	ALEXANDRE	Mickaël
Sapeur 2° classe	ALEXANDRE	Lucas
Sapeur 1° classe	ALEXANDRE	Pollouis
Sergent	ALLIOT	Guillaume
Sapeur 1° classe	ALLIOT	Aurélien
Sergent-chef	ALLOU	Messaoud
Caporal-chef	AMPOLINI	Dylan
Sapeur 1° classe	AMRANE	Yani
Sapeur 2° classe	ANCELET	Kody
Adjudant-chef	ANCIAUX	Eric
Sapeur 1° classe	ANCIAUX	Florian
Adjudant	ANCIAUX	Arnaud
Caporal-chef	ANCIAUX	Donatien
Adjudant	ANDRY	Alain
Sergent-chef	ANDRY	Olivier
Adjudant-chef	ANDRY	Sylvain
Sergent	ANDRY	Clément
Sapeur 2° classe	ANKI	Dylan

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	ANKI	Kévin
Sergent-chef	ANNEQUIN	Loïc
Sapeur 1° classe	ANSIAUX	Baptiste
Sapeure de 1ère classe	ANSIAUX	Clémence
Sapeur 1° classe	ARNOULD	Fabien
Sapeur 1° classe	ARNOULD	Laurent
Caporal-chef	ARNOULD	Eric
Sapeure de 1ère classe	ARRAGAIN	Kelly
Sergent	ARSIGNY	Julien
Caporale-chef	ARSIGNY	Mélissande
Caporal	ASSIAFI	Jalid
Adjudant	ASTIER	Yves
Caporal	AUBRY	Timothy
Caporal-chef	AUDEBAUD	François
Adjudant-chef	AUDURENQ	Jean
Sergent-chef	AVET	Matthieu
Caporal-chef	BADRE	Rudy
Caporale	BAGNAROL	Aude
Caporal-chef	BAILLY	Julien
Sapeure de 2ème classe	BAILLY	Camille
Sapeur 2° classe	BAJOT	Adrien
Sapeur 1° classe	BALEZTENA	Aloïs
Sapeur 1° classe	BALLERIAUX	Rémi
Sapeure de 1ère classe	BALLERIAUX	Nathalie
Caporal	BALTAZART	Mathieu
Caporal-chef	BALTHAZARD	Jérôme
Sapeure de 2ème classe	BARATELLA	Sabrina
Caporal	BARBELIN	Kévin
Sergent-chef	BARBERET	Jérôme
Caporale-chef	BARBERON	Mélanie
Caporal-chef	BARBERON	Kevin
Sapeur 1° classe	BARBERON	Teddy
Sapeur 1° classe	BARBIER	Jaufret
Sergent-chef	BARCQ	Stéphane
Sapeur 1° classe	BARCZI	Thibaut
Sapeure de 1ère classe	BARCZI	Emma

Grade	Nom	Prénom
Sergent	BARONE	Brandon
Sapeur 2° classe	BARONI	Anthony
Sergent-chef	BAROUEL	Hervé
Sapeur 1° classe	BARRAILLE	Paul
Sergent-chef	BARREAU	Frédéric
Sapeure de 2ème classe	BARRERA	Sarah
Sergent	BARRIS	Jordan
Sergent	BARROIS	Marc
Sapeure de 2ème classe	BART	Emilie
Sapeur 1° classe	BARTHELEMY	Gauthier
Caporal-chef	BASIC	Alain
Sergente-chef	BASIC	Laurence
Caporal	BASIC	Xavier
Sapeur 2° classe	BASIC	Fabien
Caporal	BASQUE	Benoît
Sapeur 2° classe	BASTIEN	Thibaut
Caporal-chef	BATISTA	Christophe
Sergent-chef	BATON	Franck
Caporale-chef	BATON	Justine
Adjudant	BAUDEMONT	Pascal
Caporal-chef	BAUDIER	Sébastien
Sapeur 2° classe	BAUDRILLARD	Johan
Caporal	BAUER	Patrick
Adjudant-chef	BAUSSART	Christophe
Caporal-chef	BAUSSART	Morgan
Sapeur 1° classe	BAUSSART	Steven
Sapeure de 1ère classe	BEAUDOIR	Maéva
Adjudant-chef	BEAUPERE	Georges
Caporal	BECHARD	Jordan
Sapeur 1° classe	BEGUE	Kenny
Sergent	BEGUE	Frédéric
Sapeur 1° classe	BEGUE	Kevin
Sapeur 1° classe	BEGUE	Alexandre
Caporal-chef	BEJOT	Jean-Marc
Sergent-chef	BELDJOUDI	Eric
Sapeure de 1ère classe	BELDJOUDI	Stéphanie

Grade	Nom	Prénom
Sergent-chef	BELLOT	Frédéric
Sapeure de 2ème classe	BELOUSSOUASSI	Cassandra
Sapeur 1° classe	BENARD	Tony
Caporal	BENOIST	Kévin
Caporal	BENTOUMI	Damien
Caporal-chef	BERGH	Aurélien
Adjudant-chef	BERNARD	Philippe
Sapeur 2° classe	BERNARD	Enzo
Adjudant-chef	BERNARDO	Laurent
Caporale	BERNARDON	Gaëlle
Sapeure de 2ème classe	BERTEAUX	Lucie
Sapeure de 2ème classe	BERTEAUX	Marcelline
Caporal-chef	BERTEAUX	Cédric
Sapeure de 1ère classe	BERTHAUX	Anne-Laure
Sapeur 1° classe	BERTHOLET	Bryan
Sapeure de 2ème classe	BERTINET	Emilie
Sergent-chef	BERTRAND	Jean-Marc
Sergent	BERTRAND	Jordan
Sapeur 1° classe	BIAUDELLÉ	Cyril
Sapeure de 1ère classe	BIBAULT	Tiphany
Adjudante	BIENFAIT	Marie-Madeleine
Sergent-chef	BIGAND	Steven
Sapeur 1° classe	BIGOIN	Lucas
Sapeure de 1ère classe	BIGOT	Lucy
Sapeur 1° classe	BIGOT	Emilien
Sapeure de 1ère classe	BILLARD	Maeva
Adjudant-chef	BILLAUEL	Gilles
Adjudant-chef	BILLAUEL	Fabien
Sergent-chef	BILLY	David
Adjudant-chef	BILLY	Frédéric
Adjudant	BIRDEN	Ludovic
Sapeure de 1ère classe	BIREN	Kimberly
Adjudant-chef	BISTAK	Jean-Pierre
Caporal-chef	BISTON	Christophe
Sapeure de 2ème classe	BISTON	Hélène
Sapeur 2° classe	BIZET	Ludovic

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 2° classe	BLACHON	Xavier
Caporal	BLAIN	Alexis
Sapeur 1° classe	BLAINVILLE	Jimmy
Sergent-chef	BLAINVILLE	Samuel
Adjudant-chef	BLAISON	Christophe
Adjudant-chef	BLASZCZYK	Stéphane
Sapeur 1° classe	BLIN	Sylvain
Adjudant	BOBLET	Jean luc
Caporal	BOCAHU	Ludovic
Sapeur 2° classe	BOCH	Samuel
Sapeur 1° classe	BOENARD	Thibault
Sergent	BOERISWYL	Julien
Sapeure de 1ère classe	BOGE	Mélanie
Sapeure de 2ème classe	BOGE	Camille
Sapeur 1° classe	BOILEAU	Laurent
Sapeur 1° classe	BOILEAU	Denis
Sapeure de 1ère classe	BOILEAU	Alizée
Caporale	BOITTE	Pamela
Sapeur 2° classe	BOIZET	Alexis
Sapeur 2° classe	BOIZET	Gaëtan
Caporal-chef	BONNA	Jean-Paul
Sergent-chef	BONNA	Mickaël
Sapeure de 1ère classe	BONNA	Marie
Sapeur 1° classe	BONNAN	Léo
Sapeur 2° classe	BONNEAUX	Baptiste
Sergent-chef	BONNOMET	Sylvain
Sapeur 2° classe	BONTEMS	Lucas
Sapeur 1° classe	BONTEMS	Jean-Pierre
Caporal	BOREL	Alexandre
Sapeur 1° classe	BOUAMRIOU	Loïc
Sergente	BOUCHARD	Sandra
Adjudant-chef	BOUCHER	Patrick
Sergent-chef	BOUCHER	Frédéric
Sergent	BOUDAUD	Kevin
Sapeur 1° classe	BOUILLARD	Maxime
Sapeure de 2ème classe	BOUILLEZ	Sandra

Grade	Nom	Prénom
Caporale	BOUILLON	Lucie
Caporal-chef	BOUILLON	Pascal
Sapeur 2° classe	BOUKHERAS	Messaoud
Caporal-chef	BOUMARAF	Farid
Sapeur 2° classe	BOUMARAF	Amin
Sergent	BOURDON	David
Caporal-chef	BOURDON	Franck
Sapeur 1° classe	BOURGEOIS	David
Caporal	BOURGEOIS	Eddy
Sapeure de 1ère classe	BOURGUIGNON	Adélaïde
Caporale-chef	BOURLET	Pauline
Caporal-chef	BOURNONVILLE	Arnaud
Sapeur 2° classe	BOURNONVILLE	Lucas
Sapeure de 1ère classe	BOURREZ	Claire
Sergent	BOUTICHE	Thomas
Sapeure de 1ère classe	BOUTIN	Anne sophie
Adjudant	BOUVERET	Romain
Sergent-chef	BOUZIDI	Akim
Sapeur 1° classe	BRACQ	Grégory
Sapeure de 2ème classe	BRAIBANT	Astrid
Sapeur 2° classe	BRESSY	Paul
Caporal-chef	BRETON	Baptiste
Sapeur 2° classe	BRETON	Nathan
Adjudant-chef	BRIARD	Laurent
Sapeur 1° classe	BRIARD	Enrique
Sapeure de 2ème classe	BRICHET	Anne-Marie
Sapeure de 1ère classe	BRICOUT	Elena
Caporal-chef	BRISTIEL	Eddy
Sapeur 2° classe	BROUILLON	Valentin
Caporal-chef	BROUSMICHE	Patrick
Caporale	BROUSMICHE	Ludivine
Sapeur 1° classe	BROYER	Adrien
Caporal-chef	BRUNIER	Patrice
Adjudant	BRUNOIS	André
Sapeure de 1ère classe	BRUNOIS	Andréa
Caporal-chef	BUARD	Jérôme

Grade	Nom	Prénom
Sapeure de 1ère classe	BURGEVIN	Emilie
Sapeur 2° classe	CACHELEUX	Rudy
Sergente	CADIAT	Nancy
Adjudant-chef	CAGNEAUX	Bernard
Sapeur 2° classe	CAILLET	Alain
Sergent	CALAIS	Geoffrey
Caporale	CALVI	Darling
Sergent-chef	CAMUS	Nicolas
Adjudant-chef	CAMUSET	Olivier
Sapeure de 1ère classe	CAMUZEUX	Delphine
Caporale	CANIARD	Clémence
Adjudant-chef	CANIARD	Hubert
Caporal	CANIARD	Valentin
Adjudant-chef	CANIARD	Gilles
Sapeur 1° classe	CANLERS	Claude
Adjudant-chef	CANNIAUX	Florent
Sapeur 2° classe	CANNIAUX	Thomas
Sapeure de 1ère classe	CAPUCCI	Mégane
Sapeure de 1ère classe	CARAMEAUX	Louise
Sergent	CARBONE	Michaël
Sergent-chef	CARDON	Michaël
Sapeur 1° classe	CARDON	Logan
Sapeur 1° classe	CARE	Frédéric
Sapeur 2° classe	CARLUCCI	Christopher
Sapeur 2° classe	CARON	Benoît
Sergent-chef	CARPENTIER	Guillaume
Sapeure de 1ère classe	CARRAU	Céline
Caporal	CARRE	Steve
Sapeur 2° classe	CART	Benjamin
Sapeur 1° classe	CARTIER	Ludovic
Caporale	CARTON	Flavie
Sapeur 1° classe	CARTON	Eugénie
Caporal-chef	CARVALHO	Emmanuel
Sapeur 2° classe	CASTET	Thomas
Sergent-chef	CATHELAIN	Florian
Adjudant-chef	CATTANT	Eric

Grade	Nom	Prenom
Caporal-chef	CAUCHON	Damien
Sapeur 1° classe	CAVAREC	Julien
Sapeur 1° classe	CHALON	Florian
Caporal-chef	CHAMBERLAND	Jean-Michel
Caporal-chef	CHAMBERLAND	Damien
Sapeur 1° classe	CHAMPEAUX	Valentin
Sapeur 2° classe	CHAMPION	Luka
Sergent-chef	CHAPELLIER	Frédéric
Sapeur 2° classe	CHAPPE	Matthieu
Sergente	CHAROT	Christine
Caporal	CHARTIER	Cyrille
Sapeure de 2ème classe	CHARTIER	Julie
Caporal	CHASSELOUP	Marcel
Sapeur 2° classe	CHAUSOIX	Mickaël
Adjudant-chef	CHAUSSON	Arnaud
Adjudant-chef	CHAUSSON	Christophe
Sapeur 1° classe	CHERET	Corentin
Caporale-chef	CHERIF	Delia
Adjudant-chef	CHERON	Pascal
Adjudant	CHRISTIANY	Sylvain
Sergent	CHRISTIANY	Julien
Adjudant	CHRISTOPHE	Alain
Sapeur 2° classe	CIPOLLA	Brian
Caporal-chef	CLAISSE	Sébastien
Sapeur 2° classe	CLAISSE	Emilien
Adjudant-chef	CLAUSSE	David
Sergent-chef	CLEMENT	Bruno
Sergent-chef	CLEMENT	Grégory
Caporal	CLEMENTE	Jean-Christophe
Adjudant-chef	COCHARD	Alain
Sapeure de 2ème classe	COCQ	Ilona
Adjudant	COCU	Romuald
Sapeur 2° classe	COELHO	Joscelin
Caporal-chef	COEURLOT	Aurélien
Caporal-chef	COLAS	Alain
Adjudant	COLAS	Mickaël

Grade	Nom	Prénom
Sergent-chef	COLIN	Yann
Sapeure de 1ère classe	COLLARD	Cassandra
Caporal-chef	COLLIGNON	Michaël
Sapeur 2° classe	COMPAIN	Damien
Sapeur 2° classe	CONROUX	Emmanuel
Sergent	COPINNE	Corentin
Adjudant-chef	COPIT	Mickaël
Caporal	COPPA	Nicolas
Sapeure de 1ère classe	CORA	Jenyfer
Adjudant	CORDIER	Didier
Sapeur 2° classe	CORDIOLI	Julien
Sapeure de 2ème classe	CORNET	Alexandra
Sapeure de 1ère classe	CORNEZ	Séverine
Caporale-chef	CORNEZ	Julie
Caporale	COROLLEUR	Laura
Caporal-chef	CORPELET	Antoine
Caporal	CORPELET	Maxime
Sapeur 2° classe	CORVISIER	Gilles
Sergent-chef	COSSU	Alexandre
Sapeur 1° classe	COTTIN	Yann
Adjudant	COUPAYE	Gauthier
Sergent	COURAYER	Jérémy
Sapeur 1° classe	COURROUX	Gauthier
Sapeure de 1ère classe	COURTOIS	Clara
Sapeur 2° classe	COUSINARD	Nathan
Sapeur 1° classe	COUTEL	Cédric
Sapeur 2° classe	CRETEUR	Alexy
Caporal-chef	CRETON	Cédric
Sapeure de 2ème classe	CRETON	Ilona
Caporal-chef	CROUTELLE	Johan
Sergent	CRUCHON	Julien
Sapeure de 1ère classe	CRUCIS	Océane
Sapeure de 2ème classe	DA SILVA	Lindsay
Sergent	DA SILVA	Ludovic
Sapeur 2° classe	DANDRIMONT	Thomas
Sergente	DARCOURT	Julie

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	DARCOURT	Dylan
Sapeur 1° classe	DARET	Lukas
Sapeur 1° classe	DARVILLE	Sébastien
Sapeure de 1ère classe	DAUDHUI	Lisa
Caporal-chef	DAUTUN	Michel
Sapeur 1° classe	DAUTUN	Logan
Sapeur 1° classe	DAUTUN	Jason
Sapeure de 1ère classe	DAVENNE	Laetitia
Sapeur 2° classe	DAVENNE	Emilien
Caporal	DAVIS	Vincent
Sapeure de 1ère classe	DAVIS	Amelie
Caporal-chef	DAVY	Arnaud
Sergent-chef	DAZY	Frédéric
Sergent	DE BOCK	Jordan
Sapeur 1° classe	DE LANGE	Dorian
Sapeur 1° classe	DE LANGE	Alan
Sapeur 2° classe	DEBAY	Julien
Sapeur 2° classe	DEBRAY	Jordan
Caporal	DECHAMPS	Valentin
Sapeur 2° classe	DECHAMPS	Charles
Caporal-chef	DECONINCK	David
Adjudant-chef	DEDRICH	Bernard
Sergent	DEDUIT	Jean-Claude
Adjudant	DEDUIT	Jacky
Sergent	DEDUIT	Geoffrey
Sergent	DEDUIT	Emmanuel
Sapeur 1° classe	DEFLIN	Maurice
Sapeur 1° classe	DEFLORENNE	Thibaut
Sapeure de 2ème classe	DEGOUY	Epiphanie
Sapeur 1° classe	DEGRAEVE	Romain
Adjudant	DEGRAIDE	Quentin
Adjudant-chef	DEHORTER	Jérôme
Caporal	DEHORTER	Lucas
Sapeure de 1ère classe	DEHOUL	Cléa
Sapeure de 2ème classe	DELAHAUT	Charline
Sapeure de 1ère classe	DELAMARRE	Coralie

Grade	Nom	Prénom
Adjudant	DELAPLACE	Matthieu
Sapeur 2° classe	DELATTRE	Lukas
Sapeure de 1ère classe	DELHAYE	Margot
Sapeure de 1ère classe	DELHOMME	Amélie
Caporal	DELSARTE	Valérian
Sergent-chef	DELVAUX	Fabien
Sapeur 2° classe	DEMANGEON-ALLEGUEDE	Hugo
Sergente-chef	DEMELY	Odile
Sergent-chef	DEMEULDRE	Cédric
Sergent	DEMEULDRE	Mathieu
Sapeur 2° classe	DEMISSY	Dylan
Caporal-chef	DEMOLON	David
Caporal	DEMONCEAUX	Kevin
Sergent-chef	DEMORGNY	Loïc
Sapeure de 2ème classe	DEMOULIN	Morgane
Sapeur 1° classe	DEMOULIN	Maxence
Sapeure de 1ère classe	DENIS	Amandine
Sergent	DENIS	Anthony
Sapeur 1° classe	DEPUISET	Benjamin
Caporal-chef	DEQUIN	Christophe
Sapeur 2° classe	DEREIMS	Mathieu
Sergent-chef	DERMIEN	Mickaël
Caporal	DERMONT	Baptiste
Caporal-chef	DERVIN	Damien
Caporal-chef	DERVIN	Nicolas
Caporale-chef	DERVIN	Karen
Sapeur 1° classe	DERVIN	Alexandre
Caporal	DESCHAMPS	Allan
Sapeur 2° classe	DESGRIPPES	Théo
Sergent	DESPAS	Ludovic
Sergente	DESRUES	Christelle
Sapeur 1° classe	DESSAIN	Laurent
Sapeur 1° classe	DESTREE	Corentin
Sapeur 1° classe	DESTRUMELLE	Franck
Adjudant	DEVIE	Pascal
Caporal-chef	DEVIE	Romain

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	DEVienne	Anthony
Caporale-chef	DEVILLEZ	Océane
Sergent-chef	D'HAENE	Frédéric
Adjudant-chef	DHAUSSY	Alexis
Sergent-chef	DIDIER	Sébastien
Adjudant-chef	DISCRIT	Joël
Sapeure de 1ère classe	DISY	Wendie
Caporal-chef	DOCQ	Jonathan
Caporal-chef	DOCQ	Mickael
Adjudant-chef	DOCQ	Stéphane
Sapeure de 2ème classe	DOFFE	Laura
Adjudant	DOLIQUE	Michel
Adjudant	DOLIQUE	Jonathan
Caporal-chef	DOLIQUE	Michaël
Adjudant-chef	DOMINE	Hervé
Adjudant-chef	DORE	François
Sergent	DOS SANTOS	Alexis
Sapeur 1° classe	DOS SANTOS DIAS	Théo
Adjudant-chef	DOUCHET	Philippe
Adjudant	DOUDOUX	Loïc
Sapeur 1° classe	DOZIERRE	Christophe
Adjudante-chef	DRAJESIC	Karelle
Sapeur 2° classe	DRICI	Morgan
Caporal	DROUIN	Alexis
Sapeure de 1ère classe	DROUIN	Amélie
Caporal-chef	DROUIN	Patrick
Caporale	DUBOCAGE	Mégane
Sergent-chef	DUBOIS	David
Sapeure de 1ère classe	DUBOIS	Valentine
Sapeur 1° classe	DUBOIS	Guillaume
Sapeur 1° classe	DUBOURD	David
Caporal	DUFOR	Fabien
Caporale-chef	DUFOR	Aude
Adjudant	DUGOURGEOT	Franck
Caporal-chef	DUGUET	Sébastien
Caporal	DUGUET	Cédric

Grade	Nom	Prénom
Caporal-chef	DUGUET	Julien
Sergent	DUHAMEL	Gaylord
Caporal-chef	DULONGCOURTY	Maxime
Sergent	DUNEME	Kévin
Sapeur 2° classe	DUPONCHEEL	Vincent
Caporal-chef	DUPONT	Frédéric
Caporal-chef	DUPUIS	Philippe
Sapeur 1° classe	DUQUELLENEC	Jordane
Caporale	DURAND	Mélissa
Sapeur 1° classe	DURU	Gérald
Sapeur 2° classe	DURU	Julien
Sapeure de 1ère classe	DUSSIER	Laura
Sapeur 1° classe	EL HAFIDI	Erwan
Caporale-chef	ELSAN	Brigitte
Sapeur 2° classe	FAGART	Rémi
Sapeur 1° classe	FAILLON	Axel
Sapeure de 2ème classe	FARIGOUL	Marion
Sapeur 2° classe	FAURE BRAC	Adrien
Adjudant-chef	FAUVARQUE	Franck
Adjudante-chef	FAUVARQUE	Emilie
Sapeure de 2ème classe	FAVEREAUX	Manon
Sergent-chef	FAVRO	Kévin
Sapeur 1° classe	FAY	Dylan
Sapeure de 2ème classe	FAY	Jessica
Sapeur 1° classe	FELIX	Théotim
Adjudant-chef	FERAT	Laurent
Sapeur 2° classe	FERNANDES	Antonio
Adjudant-chef	FEYTE	Jean-Luc
Caporale-chef	FEYTE	Nadège
Sapeure de 2ème classe	FEYTE	Victoria
Sapeur 1° classe	FIEVET	Blaise
Sergent-chef	FINGER	Ludovic
Caporal-chef	FLANDRE	Frédéric
Caporal-chef	FLECHEUX	Cédric
Sergent	FLEURY	Vincent
Sergent	FLEURY	Arnaud

Grade	Nom	Prénom
Adjudant-chef	FLEURY	Didier
Adjudant-chef	FLODROPS	Michaël
Adjudant-chef	FOIGNY	Pascal
Caporale-chef	FOIGNY	Florence
Sapeur 1° classe	FOLKOWSKI	Romain
Adjudant	FONDRIESCHI	Arnaud
Sapeur 1° classe	FOREST	Florent
Sapeur 1° classe	FORET	Dimitri
Sapeur 1° classe	FORTIER	Thomas
Sapeur 1° classe	FOSSIER	Stéphane
Caporal	FOUGHALI	Ben ali
Sapeur 1° classe	FOULON	Quentin
Sapeure de 1ère classe	FOULON	Sabrina
Caporal-chef	FOURNIER	Geoffroy
Sapeur 1° classe	FOURNIER	Aurélien
Sergent	FOX	Romain
Sergent	FOX	Benjamin
Caporal-chef	FRANCE	Yannick
Adjudant-chef	FRANCISCO	Eric
Caporal-chef	FRANCO	Christophe
Adjudant	FRANCOIS	Loïc
Sergent-chef	FRANCOIS	Bruno
Sapeur 1° classe	FRANCOIS	Adrien
Caporal-chef	FRANCOIS	Olivier
Sergent	FREAL	Thibaut
Adjudant-chef	FRENOIS	Patrick
Adjudante-chef	FRIEDRICH	Angélique
Adjudant	FRITSCH	Thibaut
Caporal-chef	FRITTE	Loïc
Sapeur 1° classe	FROISSART	Arthur
Sapeur 1° classe	GABREL	Tony
Adjudant-chef	GAILLARD	Didier
Caporal-chef	GAILLARD	Jonathan
Caporal	GAILLARD	Maxime
Sapeure de 2ème classe	GAILLIOT	Josephine
Adjudant-chef	GAILLIOT	Raphaël

Grade	Nom	Prénom
Sergent	GAILLOT	Gérald
Caporal-chef	GAILLOT	Gaëtan
Sergent	GALANDON	Jean-Louis
Caporal-chef	GALANDON	Frédéric
Sapeure de 1ère classe	GALANDON	Ophélie
Sergent-chef	GALANDON	Xavier
Sapeure de 1ère classe	GALLET	Gwladys
Adjudant-chef	GALLOT	James
Caporal-chef	GARDEUX	Gaël
Sergent	GARDEUX	Franck
Sergent	GARDIEN	Antoine
Sapeur 1° classe	GARNIER	Marc
Sapeure de 2ème classe	GARRE	Océane
Sapeur 2° classe	GASHI	Ferdijan
Sapeure de 2ème classe	GAUDET	Appoline
Adjudant-chef	GAVART	Frédéric
Sergent-chef	GAVART	Régis
Caporal-chef	GAVART	Renaud
Sapeur 1° classe	GAVART	Lexis
Caporal-chef	GAVAZZI	Romain
Caporal	GAY	William
Sergent	GENE	Brice
Sapeur 2° classe	GENONCEAU	Remi
Sapeur 1° classe	GENTILS	Pierre
Sapeur 2° classe	GENTY	Pascal
Sapeur 1° classe	GENY	Fabien
Sapeure de 1ère classe	GEORGES	Maele
Sapeure de 1ère classe	GEORGES	Léonie
Caporal-chef	GEORGES	Brice
Sergent	GEORGET	Jérôme
Sapeur 1° classe	GERARD	Julien
Sapeur 1° classe	GERARD	Morgan
Adjudant	GERBEAU	Patrick
Sapeur 1° classe	GESNOT	Luc
Sapeure de 1ère classe	GESNOT	Cassandra
Sapeure de 1ère classe	GHEMAR	Analiya

Grade	Nom	Prénom
Adjudant-chef	GILBERT	Jean-Pierre
Sapeure de 1ère classe	GILLES	Céline
Sapeure de 1ère classe	GILLET	Justine
Sapeur 2° classe	GILLET	Raphaël
Caporal	GILMER	Olivier
Adjudant	GILMER	Claude
Caporal	GILMER	Claude
Sapeure de 2ème classe	GILMER	Mélina
Caporal-chef	GIOLAND	Mickaël
Sergent-chef	GIOLAND	Stéphane
Sapeure de 1ère classe	GIRARDIN	Adeline
Sapeur 1° classe	GNATA	Charly
Caporal-chef	GODARD	Michel
Sapeur 2° classe	GODART	Christophe
Sapeure de 2ème classe	GOFFEZ	Amandine
Sergent-chef	GOMERIEUX	Jimmy
Sergent	GONZAGUE	Damien
Sapeur 1° classe	GONZAGUE	Lucas
Sapeur 2° classe	GONZE	Dominique
Sapeur 2° classe	GONZE	Mattéo
Caporal	GORGUET	Alan
Sapeur 2° classe	GOSSELIN	Gwenaël
Caporal-chef	GOSSET	Jean-Pol
Caporal-chef	GOSSET	Nicolas
Sapeur 1° classe	GOSSET	Christopher
Sapeur 1° classe	GOULARD	Benoît
Sergente	GOUPY	Karine
Adjudant-chef	GOUPY	Frédéric
Sapeur 1° classe	GOUWY	Baptiste
Sapeure de 1ère classe	GOVONI	Julie
Adjudant-chef	GOYET	Serge
Sergent	GRAFTIAUX	Jérémy
Sapeur 1° classe	GRANDHAYE	Christopher
Sergent	GRANJOUX	Sylvain
Sapeure de 1ère classe	GRAVET	Lucie
Caporal	GRAVET	Antoine

Grade	Nom	Prenom
Caporal-chef	GRAVIER	Jordan
Adjudant	GRES	Sébastien
Caporal	GROFF	Benjamin
Adjudant	GROSJEAN	Mathieu
Sapeur 1° classe	GRUN	Dylan
Caporal-chef	GUEGUEN	Loïc
Sapeure de 1ère classe	GUENARD	Elodie
Adjudant-chef	GUENARD	Arnaud
Sergent	GUENAT	Antoine
Caporal-chef	GUENOT	Régis
Sergent	GUERINY	Virgile
Sergent	GUERINY	Quentin
Sapeur 1° classe	GUGERT	Clément
Adjudant-chef	GUIBERTI	Franck
Caporal-chef	GUICHARD	Alban
Sapeure de 1ère classe	GUICHARD	Laurine
Sapeure de 2ème classe	GUILAIN	Clemence
Adjudant-chef	GUILLAUME	Daniel
Sapeure de 2ème classe	GUILLAUME	Angélique
Sapeur 1° classe	GUILLAUME	Baptiste
Sergent	GUILLAUME	Vincent
Sapeur 1° classe	GUILLAUME	Yohann
Sapeur 1° classe	GUILLAUME	Antoine
Caporal-chef	GUILLAUME	Mickaël
Sergente	GUILMEAU	Ludivine
Adjudant-chef	GUTKNECHT	Fabrice
Adjudant-chef	HABERT	Christophe
Caporale-cheffe	HABERT	Virginie
Sapeur 1° classe	HAILLON	Damien
Caporale-cheffe	HALATRE	Coralie
Sapeur 2° classe	HALIGON	Corentin
Sapeure de 2ème classe	HALLE	Amélia
Sapeur 2° classe	HAMANT	Rémi
Caporal-chef	HAMMER	Simon
Caporale-cheffe	HANQUIER	Aurélié
Sapeur 1° classe	HARMANT	Julien

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	HAULIN	Alexis
Sergente	HAVET	Emeline
Adjudant	HAZEAUX	Bruno
Sergent	HENNECHART	Nicolas
Sapeur 2° classe	HENNEQUIN	Cédric
Adjudant-chef	HENRARD	Bertrand
Caporal	HENRIET	Dimitri
Sapeure de 2ème classe	HENRY	Lorine
Sapeur 2° classe	HERBINET	Vincent
Sapeur 2° classe	HERMAND	Benjamin
Sapeur 1° classe	HERMAND	Philippe
Caporal-chef	HERMANT	Loïc
Caporal-chef	HESBOIS	Sylvain
Sergent-chef	HESBOIS	Eric
Sapeure de 1ère classe	HEUBI	Margaux
Sapeur 1° classe	HEYMANN	Nicolas
Adjudant-chef	HIBLOT	Freddy
Sapeur 1° classe	HIBLOT	Sullyvan
Caporal	HIRARDIN	Felicien
Sergent	HOCHAR	Renaud
Sapeur 1° classe	HOCQUET	Antoine
Sapeur 1° classe	HOLVOET	Théo
Sapeur 1° classe	HOLVOET	Maxime
Caporal-chef	HOTTIN	Jérôme
Sergent-chef	HOUADEC	Arnaud
Caporal	HOUILLON	Nicolas
Sergent-chef	HOUREBETTE	Loïc
Adjudant-chef	HOURLAIN	Didier
Adjudant	HOURLAIN	Nicolas
Caporal-chef	HOUSSET	Boris
Caporal-chef	HOUSSIAUX	Christophe
Caporal	HOUZE	Eric
Sergente	HOUZE	Elise
Caporal-chef	HUART	Jean-Claude
Caporal-chef	HUART	Christopher
Sapeur 1° classe	HUART	Christophe

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 2° classe	HUBERT	Donovan
Caporale	HUBLARD	Dalila
Adjudant-chef	HUDEC	Jocelyn
Sergent-chef	HUDEC	Geoffroy
Adjudant	HUET	Olivier
Sapeur 1° classe	HUET	Steven
Sapeur 1° classe	HULOT	Mikaël
Caporal	HURPET	Cédric
Sapeur 2° classe	HUSSON	Jean-Luc
Sapeure de 1ère classe	HUSSON	Gabrielle
Caporal-chef	IFOURAH	Nassim
Caporal-chef	IFOURAH	Roder
Sapeure de 2ème classe	IHIRI-NIZET	Enora
Sapeur 2° classe	IONITA	Roman
Caporal-chef	ITASSE	Kevin
Sapeur 1° classe	IZEDA	José
Sapeure de 2ème classe	JACOPE	Clémence
Caporal-chef	JACQUEMIN	Florian
Adjudant-chef	JACQUEMIN	Jean
Sapeure de 1ère classe	JACQUEMIN	Cindy
Sapeur 2° classe	JACQUES	Nicolas
Sergent-chef	JACQUES	Christophe
Caporal	JACQUET	Mathieu
Sapeur 1° classe	JACQUET	Theo
Sapeur 1° classe	JACQUET	Antoine
Sapeure de 1ère classe	JACQUIET	Elsa
Sergent	JACQUOT	Dimitri
Caporal-chef	JADON	Jean-Pierre
Sapeur 1° classe	JANAITIS	Dimitri
Sapeur 1° classe	JANIK	Brendan
Sapeur 1° classe	JANNIN	Valentin
Caporal-chef	JANUTH	Alexis
Caporal-chef	JANUTH	Stéphane
Sapeure de 2ème classe	JARRY	Andréa
Adjudant	JEANNESSON	Jérémy
Caporal	JEANNIN	Benoît

Grade	Nom	Prénom
Adjudant-chef	JELINEK	Gilles
Caporale	JENNEPIN	Aurélie
Sapeure de 1ère classe	JERONIMO	Estelle
Adjudant	JOBERT	Dominique
Adjudant	JOBERT	Mickaël
Sergente	JOBERT	Caroline
Sapeur 1° classe	JOBERT	Fabien
Adjudant	JOLY	Hervé
Sapeure de 2ème classe	JOPPE	Aurélie
Sapeur 1° classe	JOSEPH	Lilian
Caporal	JOUART	Bertrand
Sapeure de 1ère classe	JOURNEE	Cathy
Caporal-chef	JOVENIN	Dominique
Sapeure de 2ème classe	JULIEN	Pauline
Caporale	JURION	Agnès
Sergent	JUSTINE	Constant
Sergent-chef	JUTTEL	Gaëtan
Sergente	KACZMARECK	Isa-Line
Sapeure de 2ème classe	KADI	Nancy
Sergent-chef	KAZEK	Jonathan
Sapeur 2° classe	KELLER	Jean baptiste
Sapeur 2° classe	KERKADI	Brandon
Sapeur 1° classe	KLEIN	Nicolas
Sergent	KOSOWSKI	Martin
Sapeur 1° classe	KOSTUS	Kévin
Sergent	KRATZERT	Nicolas
Caporal-chef	KRATZERT	Jacques
Sergent	KYRIASIS	Antony
Sapeur 2° classe	LABARRE	Gaël
Sapeur 2° classe	LABARRE	Clément
Sapeur 1° classe	LADURELLE	Hugo
Caporale	LAFOSSE	Priscilla
Adjudant-chef	LAGNEAUX	Gilles
Sapeur 2° classe	LAHAYE	Valentin
Sapeur 1° classe	LAHOTE	Clément
Sapeure de 2ème classe	LAHURE	Justine

Grade	Nom	Prénom
Sapeure de 1ère classe	LALAOUNA	Adeline
Adjudant	LALLEMAND	Dominique
Caporale	LALLEMAND	Tiphanie
Caporal	LALLEMENT	Pierrick
Sapeure de 2ème classe	LALLEMENT	Céline
Sapeur 1° classe	LALLEMENT	Thierry
Caporale	LALLEMENT	Laura
Caporal-chef	LALLEMENT	Hervé
Sapeur 1° classe	LALLEMENT	Aymeric
Adjudant	LAMBERT	Eric
Caporale-chef	LAMBERT	Coralie
Sergent-chef	LAMBERT	Mickaël
Sapeure de 1ère classe	LAMBERT	Angélique
Sapeur 1° classe	LAMBERT	Cédric
Caporal-chef	LAMBERT	Nicolas
Sapeur 2° classe	LAMBERTI	Charles
Caporal-chef	LAMBERTI	Jérôme
Sergent-chef	LAMBLIN	Stéphane
Caporal	LAMBLLOT	Maxime
Sapeur 1° classe	LAMOTTE	Valentin
Sapeur 1° classe	LAMY	Alexandre
Adjudant-chef	LAQUEUE	Cédric
Sergent-chef	LAQUEUE	Michaël
Sergent-chef	LAQUEUE	Florian
Adjudant-chef	LARBI	Jean-Louis
Sergent-chef	LARBI	Mickaël
Sapeur 2° classe	LARCHER	Aurélien
Caporal-chef	LARDENOIS	Nicolas
Caporale-chef	LARZILLIERE	Amélie
Sapeur 1° classe	LARZILLIERE	Christopher
Adjudant-chef	LARZILLIERE	Fabrice
Caporal-chef	LASNIER	Sébastien
Sapeure de 1ère classe	LAUNOIS	Pauline
Sapeur 1° classe	LAURENT	Nicolas
Sapeur 1° classe	LAURENT	Corentin
Sapeur 2° classe	LAURENT	Baptiste

Grade	Nom	Prénom
Adjudant	LAURENT	Jean-Louis
Caporale-chef	LAVAL	Gwendoline
Sapeur de 1ère classe	LAVAL	Caroline
Adjudant-chef	LAVIALLE	Cédric
Sapeur de 1ère classe	LAVIALLE	Marion
Sapeur 1° classe	LAVIALLE	Loïc
Sergent-chef	LAZUCKIEWIEZ	Fabrice
Sapeur 2° classe	LE BORGNE	Adrien
Sergent-chef	LEBEAUX	Cédric
Adjudant-chef	LEBEGUE	Antonin
Sapeur 2° classe	LEBEGUE	Lucas
Adjudant	LEBLANC	Pierre-Julien
Sapeur de 2ème classe	LEBRUN	Nadège
Caporal-chef	LECLERCQ	David
Sapeur de 1ère classe	LECLET	Virginie
Caporal	LECOMTE	Kevin
Sapeur 1° classe	LECOUFFE	Geoffrey
Caporal	LECUYER	Romain
Caporal-chef	LEDANT	Clément
Sapeur de 2ème classe	LEDOUBLE	Annabelle
Sergente-chef	LEDOUX	Myriam
Caporal	LEDOUX	Cyril
Caporal-chef	LEDOUX	Johnny
Sapeur 2° classe	LEFEBVRE	Hugo
Caporal-chef	LEFEVRE	Cyril
Caporal	LEFEVRE	Geoffrey
Sapeur 1° classe	LEFEVRE	Yann
Sapeur de 1ère classe	LEGER	Alexia
Sapeur 2° classe	LEGER	Lilian
Sergent-chef	LEGRAND	Nicolas
Caporal-chef	LEGROS	Sébastien
Caporale	LEGROS	Angélique
Sapeur de 1ère classe	LEGROS	Tressy
Caporal-chef	LEGROS	Benjamin
Sergent	LEHUGEUR	Steven
Caporale-chef	LEJEUNE	Séverine

Grade	Nom	Prénom
Sergent	LEJOSNE	Jérôme
Sergent-chef	LELIEUX	Eric
Sapeur de 1ère classe	LELIEUX	Laura
Sapeur 2° classe	LELONG	Romain
Sergent	LELOUP	David
Sergent-chef	LEMAIRE	Philippe
Adjudant-chef	LENCLUD	Fabrice
Sapeur 1° classe	LENCLUD	Alexis
Sapeur 2° classe	LENOIR	Maxime
Adjudant-chef	LEPINE	Fabien
Adjudant	LEROUGE	Sébastien
Sapeur de 2ème classe	LEROUX	Maëva
Sapeur 1° classe	LEROUX	Dominique
Sergent	LEROY	David
Sergent	LEROY	Baptiste
Sergent-chef	LEROY	Mathieu
Sapeur 2° classe	LEROY JACQUESSON	Maxence
Caporale	LEROY-EVRARD	Clothilde
Sergent-chef	LESAGE	Tony
Caporal	LESIEUR	Julien
Sergent-chef	LESIEUR	Christian
Caporal-chef	LESUEUR	Camille
Caporal-chef	LETIERCE	Fabrice
Sapeur de 1ère classe	LEVEQUE	Aurélie
Sapeur 2° classe	LHERITIER	Christopher
Adjudant-chef	L'HOTE	Valéry
Sergent	LIEBERT	Jean-Matthieu
Caporal	LIEGEOIS	Vincent
Sapeur de 1ère classe	LIENARD	Elisa
Adjudant-chef	LINDEN	Geoffroy
Caporal-chef	LINDEN	Patrick
Sergent	LOBRY	Eric
Caporal-chef	LOCQUET	Florent
Sapeur 2° classe	LONNOY	Adrien
Sapeur 2° classe	LOPEZ	Christophe
Adjudant	LORENT	Olivier

Grade	Nom	Prenom
Sapeure de 1ère classe	LORENT	Delphine
Sapeure de 2ème classe	LOTTE	Emilie
Adjudant	LOTTERIE	Pascal
Caporal-chef	LOTTERIE	Romuald
Sergent	LOUIS	Geoffrey
Sergent-chef	LOUIS	Pascal
Sapeur 1° classe	LOUP	Sébastien
Sergent	LOUSTE	Alexis
Sergent	LUBIATO	Eric
Adjudant	MABILAT	Fabrice
Caporal-chef	MACCAGNAN	Joël
Sapeur 1° classe	MACHINGORENA	Nathan
Sapeur 1° classe	MAGNEZ	Siegfried
Caporal-chef	MAGNY	Matthieu
Caporal-chef	MAGUIN	Germain
Sapeure de 1ère classe	MAGUIN	Jennifer
Sapeur 1° classe	MAGUIN	Jordan
Adjudant	MAHAUT	Sébastien
Sapeur 2° classe	MAHOUDEAUX	Benoit
Caporal	MAHOUDEAUX	Nathan
Sapeur 2° classe	MAHOUDEAUX	Sébastien
Adjudant	MAHUT	Stéphane
Adjudant	MAILLARD	Nicolas
Adjudant-chef	MAILLARD	Gilbert
Caporal	MAILLOT	Christian
Sapeur 2° classe	MAIZI	Yannis
Adjudant-chef	MAIZIERES	Olivier
Sergent	MAIZIERES	Kévin
Caporal-chef	MAJDA	Dimitri
Sapeur 1° classe	MALHERBE	Julien
Sergent	MALHEY	Ludovic
Caporale-chef	MALINET	Julie
Sapeure de 1ère classe	MALINET	Caroline
Caporal	MALLET	Nathan
Adjudant-chef	MALTERRE	Patrice
Caporal	MALTIN	Mathieu

Grade	Nom	Prénom
Sapeure de 1ère classe	MALVY	Marine
Sapeure de 1ère classe	MANCEAUX	Solène
Sergent	MANDELLI	Florian
Sapeure de 1ère classe	MANDELLI	Malaury
Sapeur 1° classe	MANDERRIER	Ethan
Caporal-chef	MANDON	Christophe
Caporale-chef	MANHIABAL	Charlène
Adjudant	MANNBAR	Julien
Adjudant	MANON	Pierre-Damien
Caporal	MANSU	Romain
Adjudant-chef	MANY	Patric
Sergent	MANY	Grégory
Sergent	MANZINALI	Julien
Sapeur 1° classe	MAOUCHE	Loïc
Sapeur 1° classe	MAQUIN	Léo
Adjudant	MAQUIN	Yannick
Caporal-chef	MAQUIN	Yves
Sapeur 1° classe	MAQUIN	Jordan
Sapeure de 2ème classe	MARCANDELLA	Laure
Sergent	MARCHAL	Damien
Caporal	MARCHAND	Cyril
Sergent	MARCHAND	Geoffrey
Sergent-chef	MARCHESAN	Anthony
Caporal-chef	MARECHAL	Sylvain
Adjudant-chef	MARECHAL	Jean-Michel
Sapeur 2° classe	MARECHAL	Edouard
Adjudant	MARINTHE	Ludwig
Caporal	MARLETTE	Nicolas
Caporal	MARSILLI	Sébastien
Sapeure de 1ère classe	MARTEL	Pauline
Sergent	MARTIN	Olivier
Caporale-chef	MARTIN	Emilie
Sergent	MARTIN	Samuel
Caporale	MARTINEZ	Léa
Sapeure de 1ère classe	MARTINEZ	Maéva
Sapeur 2° classe	MARTINEZ	Ringo

Grade	Nom	Prénom
Caporale-chef	MARTINS	Amandine
Sapeur 1° classe	MARTINS	Hugo
Sergent	MASCHINO	Alexis
Caporal-chef	MASLACH	Philippe
Adjudant-chef	MASONES	Angelo
Caporal-chef	MASSET	Benjamin
Sapeur 1° classe	MASSIN	Louis
Caporal-chef	MASSON	Hugues
Sapeur 1° classe	MATERNAT	Quentin
Caporal-chef	MATHIEU	Valentin
Sapeur 2° classe	MATHY	Arnaud
Adjudant-chef	MATTENET	Sylvain
Sapeur 1° classe	MAYETTE	Sébastien
Sapeur 2° classe	MAYEUX	Johnny
Sapeur de 2ème classe	MAYEUX	Florentine
Caporale-chef	MAZY	Aurore
Sapeur 1° classe	MELIN	Daniel
Sergent-chef	MENINO	Manuel
Caporal-chef	MENINO	Adrien
Sapeur 1° classe	MENINO	Fabian
Sapeur de 1ère classe	MENINO	Flavie
Sergent	MENNESSON	Aurélien
Caporal-chef	MERCIER	Jérémy
Sapeur 1° classe	MERCIER	Théo
Caporal-chef	MERCIER	Olivier
Caporale	MERIEUX	Karine
Sergent	MERLETTE	Nicolas
Sergent-chef	MEUNIER	Aurélien
Sapeur 1° classe	MEUNIER	Franck
Sapeur de 1ère classe	MIART	Laurianne
Sapeur de 1ère classe	MICELLI	Lucie
Caporal	MICHAUX	Benjamin
Caporal-chef	MICHEL	Francis
Sapeur 2° classe	MICHEL	Thibault
Caporal-chef	MIGEOT	Alexis
Caporal-chef	MIGEOTTE	Ludovic

Grade	Nom	Prénom
Sergent	MIGEOTTE	Yoann
Sapeure de 1ère classe	MIGNOLET	Sandrine
Caporal-chef	MIMILLE	Christophe
Caporal-chef	MIMILLE	Jean-Pierre
Sergent	MIMILLE	Aurélien
Sapeur 2° classe	MINET	Tristan
Sapeur 1° classe	MINEUR	Louis
Sapeur 2° classe	MIONNET	Jules
Caporal-chef	MLYNARCZYK	André
Sapeur 1° classe	MOINET	Jocelyn
Sapeure de 1ère classe	MOINY	Aude
Sapeure de 1ère classe	MOINY	Blanche
Caporale	MOLLE	Elisabeth
Caporal-chef	MONGIN	Jean-Marc
Caporal-chef	MONNIER	Alain
Sapeur 1° classe	MORALES	Julien
Sapeure de 1ère classe	MORALES	Melinda
Sergent-chef	MOREAU	Dominique
Sapeur 1° classe	MOREAU	Lucas
Sapeure de 1ère classe	MOREAU	Rachida
Caporale-chef	MOREAUX	Mélissa
Adjudant	MORIAME	Laurent
Caporale-chef	MORIAME	Charlène
Sapeur 1° classe	MORIAU	Olivier
Adjudant-chef	MORRONE	Paul
Adjudant-chef	MORRONE	Loïc
Sapeur 1° classe	MOULIN	Mathew
Adjudant	MOUS	Serge
Adjudant-chef	MOUTON	Gilbert
Caporale-chef	MOZET	Amélie
Caporal-chef	MOZET	Benjamin
Sapeure de 1ère classe	MOZIN	Maureen
Sapeur 1° classe	MUNOZ	Kévin
Sergent	MURGUET	Franck
Sapeur 1° classe	MUSART	Kévin
Sapeur 1° classe	MUTAUX	Gwenoël

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	NABUCET	Nicolas
Sapeure de 1ère classe	NABUCET	Virginie
Caporal-chef	NAISSE	Pascal
Sapeure de 1ère classe	NARCIS	Valerie
Adjudant-chef	NARCIS	Christophe
Sapeur 1° classe	NEGRI	Geoffrey
Adjudant-chef	NEMERY	Philippe
Caporal-chef	NEMERY	Maxence
Caporal-chef	NEUVENS	Clément
Caporal-chef	NEVEUX	Gérard
Sapeur 1° classe	NEVEUX	Stéphane
Sapeure de 2ème classe	NEZER	Christelle
Adjudant-chef	NICE	Christophe
Sapeur 2° classe	NICOLAS	Killian
Caporal-chef	NICOLLE	Lionel
Sapeur 1° classe	NIMPHORT	Aurélien
Caporale	NIZET	Aline
Caporal-chef	NOEL	Grégory
Caporal-chef	NOIZET	Sébastien
Sapeur 1° classe	NOLBERT	Julien
Sapeur 2° classe	NOUNI	Haïmen
Sergente	OCHART	Sandrine
Sapeur 2° classe	ODIENNE	Léo
Sergent	OLIVEIRA	Jérôme
Caporal	ORTEGA	Jérôme
Caporal	OTTO-LOYAS	Laurent
Sapeur 2° classe	OUDAR	Augun
Caporale-chef	OUDART	Stéphanie
Caporale-chef	OUDART	Kelly
Adjudant-chef	OUDIN	Gérald
Sergent	OUDIN	Yoann
Caporal-chef	OUMOROU	Fousséni
Adjudant-chef	OUTTIGHIR	Hakim
Sergent-chef	PABLO	Antonio
Sapeur 2° classe	PAGNIN	Enzo
Caporal-chef	PAIN	Anthony

Grade	Nom	Prénom
Adjudant	PAIRON	Vivien
Caporal-chef	PANDREAU	Johnny
Caporal	PAQUIN	Xavier
Adjudant	PARAGE	Vincent
Sapeure de 1ère classe	PARANT	Mathilde
Sapeur 2° classe	PARANT	Alexis
Sapeure de 2ème classe	PARMENTIER	Sonia
Adjudant-chef	PASQUALI	Jérôme
Adjudant-chef	PASSEMART	Frédéric
Sapeure de 1ère classe	PATE	Ophélie
Sapeur 1° classe	PATE	Thibault
Sapeure de 2ème classe	PATE	Elodie
Sapeure de 2ème classe	PATE	Olivia
Sergent	PAU	Alain
Caporal-chef	PECHEUX	Antoine
Sapeur 1° classe	PECHEUX	Florent
Sapeur 1° classe	PECHEUX	Florent
Sapeur 1° classe	PELEAU	Maxime
Sapeur 1° classe	PELEAU	Yoann
Sergent-chef	PELLERIN	Aurélien
Sergent	PELLETIER	David
Caporal-chef	PELTIER	Philippe
Sapeure de 2ème classe	PELTIER	Léa
Caporal-chef	PERARD	Pascal
Caporal	PEREIRA	Alexandre
Sapeur 2° classe	PEREIRA DA SILVA	Brian
Sapeure de 1ère classe	PERENNES	Malvina
Caporal	PEREZ CRESPO	Alexis
Sapeur 1° classe	PEREZ CRESPO	Rafael
Caporal	PEROT	Romain
Sapeur 1° classe	PERRIAUX	Thierry
Sapeur 1° classe	PERRIN	Vincent
Sapeure de 1ère classe	PERRIN	Annick
Sapeur 1° classe	PERSON	Sébastien
Sapeur 2° classe	PESNEL	Maxence
Sergent	PETIT	Michaël

Grade	Nom	Prénom
Sergent	PETITFILS	Baptiste
Sapeur 1° classe	PETITFILS	Rémi
Adjudant-chef	PETITFRERE	Jean-Claude
Caporal	PETITJEAN	Nicolas
Sapeur 1° classe	PETITJEAN	Joffray
Sapeur 1° classe	PETRE	Constant
Sapeur 2° classe	PEUCHERET	Mickaël
Sapeur 2° classe	PEYTHIEU	Adrien
Sapeur 1° classe	PFLIER	Ludovic
Sapeur 1° classe	PFLIER	Adrien
Adjudant	PHILBERT	Sébastien
Sergent-chef	PHILBERT	Olivier
Caporale-chef	PHILBERT	Emmanuelle
Sapeure de 1ère classe	PHILBERT	Mallory
Sapeur 1° classe	PIA	Louis
Sapeur 1° classe	PIA	Cédric
Adjudant-chef	PICOT	Sébastien
Caporal-chef	PIEKAREK	Thomas
Caporal-chef	PIEKAREK	Valentin
Adjudant-chef	PIEKAREK	Patrice
Caporal-chef	PIEROT	Olivier
Sapeure de 2ème classe	PIERSON	Lucie
Sapeure de 1ère classe	PIETRZAK	Milena
Sapeur 1° classe	PIGEAUD	Franck
Sapeur 2° classe	PILET	Loïc
Sapeur 1° classe	PILLET	Nicolas
Sapeure de 1ère classe	PILLIER	Vanessa
Sapeure de 2ème classe	PILLIER	Mélissa
Sergent-chef	PILLIER	Michaël
Caporal	PILLOT	Maximilien
Sapeur 1° classe	PILLOT	Guillaume
Sapeur 2° classe	PIQUET	Nicolas
Caporal-chef	PIQUET	Cédric
Sapeur 2° classe	PIRE	Florian
Caporal-chef	PLANTIN	Cyril
Sergent-chef	PLAYE	Fabien

Grade	Nom	Prenom
Adjudant-chef	PLESSY	Dominique
Sergent	PLISSON	Jacky
Adjudant-chef	PODGORNIY	Dimitri
Adjudant-chef	POINOT	Frédéric
Sapeur 1° classe	POINOT	Hugo
Sergent-chef	POISSON	Jérémy
Adjudant-chef	POISSON	Frédéric
Sapeure de 1ère classe	POISSON	Chloé
Sapeur 1° classe	POISSON	Remi
Sergent-chef	POLET	Julien
Sergent	POLET	Grégory
Caporal	PONCELET	Baptiste
Sapeure de 1ère classe	PONCET	Florine
Caporal	PONCIN	Baptiste
Adjudant	PONCIN	Ludovic
Caporal-chef	PONCIN	Geoffrey
Sergent	PONSARD	Alexandre
Caporal-chef	PONSARD	Léandre
Sapeur 2° classe	PONSARDIN	Benoît
Sapeur 1° classe	PONSARDIN	Maxime
Caporale-chef	PONSART	Katia
Caporal	PONSINET	Nicolas
Sapeure de 2ème classe	PONTOISE	Audrey
Sapeure de 2ème classe	POOS	Allison
Sergent	PORET	Vincent
Sergent	POTENCIER	Nicolas
Sergent	POTET	Sébastien
Sapeur 1° classe	POTIER	Brice
Sapeure de 1ère classe	POTIER	Annabelle
Caporal-chef	POUGET	Rémi
Sapeur 1° classe	POUGET	Mathis
Sapeur 2° classe	POUGET	Elie
Caporal	POUGIN	Dylan
Caporal-chef	POWALA	Stéphane
Sapeur 2° classe	PRANA	Gaël
Caporal-chef	PRATZ	Bruno

Grade	Nom	Prénom
Sergent	PREVOT	Johnny
Sapeur 1° classe	PRIGNON	Médéric
Sergente	PRZYLECKI	Fanny
Adjudant	PSAUME	Hervé
Caporal-chef	QUEMARD	Eric
Caporale	QUIMPER	Maéva
Sapeur 1° classe	QUINART	Benoît
Sapeure de 1ère classe	QUINTA	Victoria
Sapeur 1° classe	RADZIK	Kylian
Caporal	RAELLE	Rodolphe
Sapeur 2° classe	RAGONNEAUD	Jonathan
Sapeur 1° classe	RAINOTTE	Alan
Sergent-chef	RAINOTTE	Julien
Sapeure de 2ème classe	RAMBEAUX	Léa
Caporal-chef	RAMBEAUX	Hervé
Sapeur 1° classe	RAMOS	Jordan
Sergent-chef	RAULIN	Frédéric
Caporal-chef	REGNIER	Marc
Caporal-chef	REIHLE	Maël
Sapeur 1° classe	REMACLY	Emmanuel
Caporal-chef	REMY	Franck
Caporale	REMY	Amélie
Sapeure de 2ème classe	REMY	Enola
Sergente	REMY	Sandra
Caporal	RENAUDIN	Jérôme
Sapeur 1° classe	RENAUT	Grégory
Adjudant-chef	RENIER	Luc
Sergent	RETIF	Frédéric
Sapeure de 1ère classe	REVEL	Amélie
Caporale-chef	RHUL	Nathalie
Caporal	RIBEYRON	Jean-Baptiste
Sapeure de 2ème classe	RICCHIUTI	Eva
Caporal-chef	RICHARD	Sébastien
Sapeure de 2ème classe	RICHART	Marie-France
Sapeur 1° classe	RIGO	Alexis
Sapeure de 2ème classe	RIOLFI	Léa

Grade	Nom	Prénom
Sergent-chef	RIVAGE	Grégory
Adjudant	ROBINET	Jonathan
Sapeur 2° classe	ROBQUIN	Mathieu
Sapeur 2° classe	ROBQUIN	Valéry
Sapeur de 1ère classe	ROBQUIN	Mathilde
Adjudant-chef	RODRIGUES	Patrice
Sapeur 1° classe	ROFIDAL	Georges
Caporale-chef	ROGISSART	Estelle
Adjudant-chef	ROGISSART	Franck
Sergent-chef	ROLLAND	Frédéric
Sergent-chef	ROMANO	Cédric
Sapeur 1° classe	RONDOT	Léon
Adjudant	RONNIN	Romain
Sapeur de 2ème classe	ROSENSTIEHL	Alyssa
Sapeur 1° classe	ROSSIGNOL	Bryan
Sergent-chef	ROUET	David
Sapeur 1° classe	ROUET	Théo
Adjudant-chef	ROUGET	Bruno
Sapeur 1° classe	ROULOT	David
Sapeur 2° classe	ROULY	Lucas
Adjudant	ROUSSEAUX	Sébastien
Caporal-chef	ROUSSEAUX	Cyril
Adjudant-chef	ROUSSEAUX	Olivier
Sapeur 1° classe	ROUSSEL	Paul
Sapeur 1° classe	ROUSSEL	Dimitri
Sergent-chef	ROUSSY	Gaëtan
Sapeur 1° classe	ROUSSY	Jonathan
Sapeur 1° classe	ROUTA	Mathéo
Sapeur 1° classe	ROUX	Quentin
Sergent	ROUXHET	Sylvain
Sergent	ROUXHET	Stéphane
Caporale	ROUY	Alexia
Adjudant-chef	ROYS	Francis
Sapeur 1° classe	RUSAK	Alban
Sapeur 1° classe	RUTTE	Thibault
Sapeur 2° classe	SAC	Martin

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 2° classe	SACRE	Nicolas
Sergent-chef	SACRE	Steve
Sapeur 1° classe	SAIDI	Ahmed
Sapeur 2° classe	SAILLET	Sébastien
Sapeur 1° classe	SAINGERY	Julien
Sergent-chef	SAMYN	Sébastien
Sergente	SAMYN	Mathilde
Sapeur 1° classe	SARRAZIN	David
Caporal-chef	SARTELET	Olivier
Sergent	SAUVAGE	Jérôme
Sapeur 1° classe	SAUVAGE	Paulin
Sapeur 1° classe	SAUVAGE	Maxime
Sapeur 1° classe	SAUZE	Alexis
Caporal-chef	SAYART	Jimmy
Sergent	SCHEUER	Arnaud
Sapeur 2° classe	SCHMIDT	Xavier
Adjudante-chef	SCHMITT	Edith
Sapeur 1° classe	SCHNEIDER	Valentin
Caporal-chef	SCHNYDER	Emilien
Adjudant-chef	SCHOPPER	Victorien
Adjudant-chef	SCHWEMMER	Michaël
Sapeur 1° classe	SCIOT	Valentin
Caporal	SCIOT	Yann
Caporal-chef	SCOARNEC	Raphaël
Caporal	SEGERS	Jerôme
Sapeur 1° classe	SEHL	Samir
Adjudant	SEIBERT	Eddy
Sapeur 1° classe	SEIBERT	Marc-Antoine
Sapeur 1° classe	SELLIER	Benoit
Caporal-chef	SENDID	Farid
Sapeur 2° classe	SERE	Lucas
Sapeur 1° classe	SERE	Bastien
Sapeur 1° classe	SERRA	Johan
Sapeur 1° classe	SERVAS	Eric
Sapeur 1° classe	SEURAT	Mathéo
Sapeure de 1ère classe	SIBOROWSKI	Mylène

Grade	Nom	Prénom
Sergent	SIMIONKOWSKI	Ludovic
Caporale-chef	SIMON	Cindy
Sapeur de 1ère classe	SIMON	Eloïse
Sapeur 1° classe	SIMON	Eva
Adjudant-chef	SIMON	Michaël
Adjudant-chef	SIMON	Joël
Adjudant-chef	SIMON	Sylvain
Sapeur de 1ère classe	SIMON	Juliette
Caporale-chef	SIMON	Christelle
Caporal-chef	SIMON	Thierry
Caporal	SIMON	Maxime
Sergent-chef	SINNER	Ludwig
Sapeur 1° classe	SIRAULT	Sidney
Sergent-chef	SLOWINSKI	Romain
Sapeur 2° classe	SLOWINSKI	Kévin
Sapeur de 2ème classe	SOBACO	Léana
Caporal-chef	SOHIER	Patrick
Adjudant	SOHIER	Gwenaël
Sergent-chef	SOMME	Sébastien
Sapeur 1° classe	SOUDAY	Philippe
Sapeur 1° classe	SOURCIN	Rémi
Caporale-chef	SOVET	Mélanie
Caporal-chef	STEFANON	Yves
Sapeur 1° classe	STEVENIN	Alexandre
Sapeur de 1ère classe	STEVENIN	Hélène
Sergent-chef	STEVENOT	Franck
Sapeur de 2ème classe	STEVENOT	Flavie
Sapeur 2° classe	STEVENS	Benoît
Sergent	STURBOIS	Kevin
Sapeur de 2ème classe	SUZTAKOWSKI	Lindsay
Sapeur de 2ème classe	TANFIN	Céline
Sergent	TARMIDI	Mimoune
Sergent-chef	TASCHET	Johan
Caporal-chef	TASSIN	Olivier
Sapeur de 1ère classe	TASSOT	Clarisse
Sapeur 1° classe	TATARENKO	Duncan

Grade	Nom	Prénom
Caporal-chef	TEMPLIER	Alexis
Caporale	TERROINE	Cyrielle
Sergent	THEBAULT	Kévin
Sergent-chef	THERON	Pascal
Caporal-chef	THEVENIN	Thierry
Sapeure de 2ème classe	THIBAUT	Chloé
Sapeur 1° classe	THIEBAUX	Pierre
Sapeure de 1ère classe	THIEBEAUX	Charlotte
Sapeure de 2ème classe	THIERARD	Océane
Sapeur 2° classe	THIERION	Vincent
Sapeure de 2ème classe	THIERY	Pauline
Caporal-chef	THILLY	Benjamin
Caporale-cheffe	THILLY	Anaïs
Caporal	THOMAS	Damien
Sapeure de 1ère classe	THOMAS	Marie
Sergente	THOMAS	Marion
Sapeur 1° classe	THOMASSIN	Valentin
Sapeur 2° classe	THUILLIEZ	Malik
Adjudante	THULLIER	Maëlle
Caporal	THULLIER	Jérôme
Sergent	TILMAN	Stéphane
Sapeur 1° classe	TILMAN	Alexandre
Sapeur 2° classe	TILQUIN	Alexis
Caporal-chef	TINOIS	Thierry
Sapeure de 2ème classe	TISSERAND	Justine
Sergent	TITEUX	Dimitri
Sapeur 1° classe	TITEUX	Enzo
Caporal-chef	TOMBOIS	Stéphane
Caporal-chef	TOPSCHER	David
Caporale-cheffe	TORCHET	Cécile
Sapeure de 1ère classe	TOUPET	Camille
Sergent	TOURNAY	Jean-Pol
Sapeure de 1ère classe	TOUSSAINT	Céline
Sergent	TOUZOUIGHT	Karim
Caporal-chef	TRAMEAUX	Dylan
Sapeure de 2ème classe	TRISTANT	Ségolène

Grade	Nom	Prenom
Caporal-chef	TRISTANT	Bruno
Adjudant-chef	TROCHAIN	Grégory
Caporal	TROYON	Fabrice
Adjudant-chef	TUOT	Christophe
Sapeur 1° classe	TUPEANSKAS	Joan
Sapeur 2° classe	TURQUIN	Pierre
Sapeur 1° classe	ULMER	Cédric
Sapeur 1° classe	VAN DE VOORDE	Vincent
Sapeur de 1ère classe	VANBESSELAERE	Inès
Sapeur 2° classe	VANELLE	Mickaël
Caporal	VANNIER	Maxime
Caporal-chef	VAUDET	Patrice
Sergent	VAUDOIS	Anthony
Sapeur 2° classe	VAXELAIRE	Alexis
Caporal	VELLA	Anthony
Caporal-chef	VELY	Ludovic
Adjudant-chef	VENOT	Michaël
Adjudant	VERLET	Jérémy
Caporal	VERMOESEN	Frédéric
Sapeur 1° classe	VERMON	Marvine
Sapeur 1° classe	VERNET	Julien
Adjudante	VIENNEAUX	Alexandra
Sapeur 2° classe	VIENNEAUX	Nathan
Sapeur 1° classe	VIGET	Benjamin
Sapeur 1° classe	VILFROY	Léo
Caporal	VINADELLE	Olivier
Adjudant-chef	VIOLA	Bruno
Caporal	VIOLA	Loïc
Adjudant-chef	VIOT	Yves
Sapeur 1° classe	VIOT	Arnaud
Sapeur 2° classe	VIOT	Julien
Adjudant-chef	VIVET	Julien
Sapeur 2° classe	VIZCAINO	Antoine
Sapeur 1° classe	VOUHE	Pol
Caporal-chef	VOYNEAU	Jérôme
Sapeur 2° classe	WAELEGRAEVENS	Quentin

Grade	Nom	Prenom
Sapeure de 2ème classe	WARIN	Léa
Sapeur 1° classe	WASLET	Damien
Caporal	WATELET	Julien
Sapeur 2° classe	WATELET	Julien
Sapeure de 1ère classe	WATREMETZ	Marjorie
Sapeur 1° classe	WATREMETZ	Kevin
Sapeur 2° classe	WILLAIME	Jérémy
Caporal-chef	WISNIEWSKI	Cyril
Sapeur 1° classe	WITOSLAWSKI	Roman
Sapeur 1° classe	WOILLARD	Leo
Sapeur 1° classe	WOJEEZ	Steven
Sapeur 1° classe	WUILLEME	Jonathan
Caporal-chef	WYGAS	Fabien
Caporal-chef	YAHIAOUI	Christophe
Sapeur 1° classe	YERNAUX	Morgan
Sapeur 2° classe	YOUCEF-KHODJA	Ugo
Caporal-chef	ZAIDI	Fahem
Sergent	ZANOLETTI	Benoît
Sergent-chef	ZEIMET	Philippe
Sapeur 1° classe	ZENARD	Sébastien
Caporal-chef	ZIDANE	Yannick
Sapeure de 2ème classe	ZUCCARI	Claudia
Sapeur 1° classe	ZWISLER	Jean-Paul

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N° 1057/2020/SDIS

Portant sur l'organisation des élections et fixant la liste des électeurs
pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires
au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1424-24 et suivants et R. 1424-2 et suivants ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 29 mars 2016 portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle BSIS/DC/N°2007-249 du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle DGSCGC/DSP/SDSIAS/BAFPP/DC/2013-226 du 24 décembre 2013 modifiée, consolidée au 10 janvier 2014, relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la note d'information ministérielle INTE2000729C modifiée du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS); des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV);

Vu l'arrêté n°2017-203 du Président du Conseil Départemental des Ardennes en date du 16 octobre 2017 portant désignation de Monsieur Jean GODARD en qualité du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes;

Vu l'arrêté n° 1053/2020/SDIS du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 8 juillet 2020 fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires;

Vu l'arrêté n° 1620/2019/SDIS portant composition du Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes;

Vu la délibération n° CASDIS/2015.05/III.07/D.02 relative au renouvellement de la composition des organes externes de décision et de consultation et organismes paritaires: Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires;

ARRETE

Article 1 : L'élection de sept représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Ardennes au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires a lieu dans les mêmes conditions (par correspondance) et aux mêmes dates que les élections des représentants des Sapeurs-Pompiers à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours et au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, lesquelles ont été fixées par arrêté n° 1053/2020/SDIS du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 8 juillet 2020. A titre de rappel, ces dates sont :

- Ouverture du délai de dépôt des candidatures : **mercredi 8 juillet 2020** ;
- Clôture du délai de dépôt des candidatures : **lundi 3 août 2020 avant 16h30** (lieu de dépôt: Service Départemental d'Incendie et de Secours – 42 bis, route de

- Warnécourt — 08000 PRIX-LES-MEZIERES aux horaires d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30)) ;
- Date limite d'envoi des bulletins de vote et enveloppes aux électeurs : **jeudi 20 août 2020** ;
 - Date limite de retour des bulletins de vote : **lundi 7 septembre 2020 (avant minuit, le cachet de la poste faisant foi (retour par courrier postal adressé au SDIS dans les conditions qui seront fixées ultérieurement par circulaire))** ;
 - Dépouillement des suffrages et proclamation des résultats : **mardi 22 et mercredi 23 septembre 2020**.

Article 2 : Peuvent être électeurs (d'après la liste jointe en annexe) pour l'élection des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, les Sapeurs-Pompiers Volontaires figurant dans la liste jointe en annexe et répondant aux conditions réglementaires d'éligibilité.

Article 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Prix-les-Mézières, le 29 JUL 2020

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**



Jean GODARD

ELECTIONS CCDSPV
LISTE DES ELECTEURS

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 2° classe	AARTS	Jonathan
Adjudant-chef	ABDELFEDIL	Yannick
Sapeur 1° classe	ABGOUR	Lahcen
Adjudant	ABRAHAM	Fabien
Sapeur 1° classe	ABRAM	Léo
Caporal-chef	ACCADBLED	Dominique
Sapeur 1° classe	ACHARD	Gauthier
Sapeur 1° classe	ADAM	Corentin
Caporale-chef	AFRIBO	Carole
Caporal-chef	AGOUZOUR	Mohamed
Sapeur 2° classe	AISSAOUI	Norlan
Sapeur de 2ème classe	AIT HAMMOU	Emilie
Sapeur 1° classe	AITAMMAR	Benjamin
Lieutenant	ALBERTINI	Jullian
Caporal	ALBOUCQ	Alexis
Adjudant	ALESSANDRI	Michaël
Caporal-chef	ALEXANDRE	Mickaël
Sapeur 2° classe	ALEXANDRE	Lucas
Sapeur 1° classe	ALEXANDRE	Pollouis
Sergent	ALLIOT	Guillaume
Sapeur 1° classe	ALLIOT	Aurélien
Sergent-chef	ALOU	Messaoud
Caporal-chef	AMPOLINI	Dylan
Sapeur 1° classe	AMRANE	Yani
Sapeur 2° classe	ANCELET	Kody
Adjudant-chef	ANCIAUX	Eric
Sapeur 1° classe	ANCIAUX	Florian
Adjudant	ANCIAUX	Arnaud
Caporal-chef	ANCIAUX	Donatien
Adjudant	ANDRY	Alain
Sergent-chef	ANDRY	Olivier
Adjudant-chef	ANDRY	Sylvain
Sergent	ANDRY	Clément
Sapeur 2° classe	ANKI	Dylan

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	ANKI	Kévin
Sergent-chef	ANNEQUIN	Loïc
Sapeur 1° classe	ANSIAUX	Baptiste
Sapeure de 1ère classe	ANSIAUX	Clémence
Sapeur 1° classe	ARNOULD	Fabien
Sapeur 1° classe	ARNOULD	Laurent
Caporal-chef	ARNOULD	Eric
Sapeure de 1ère classe	ARRAGAIN	Kelly
Sergent	ARSIGNY	Julien
Caporale-chef	ARSIGNY	Mélessande
Caporal	ASSIAFI	Jalid
Adjudant	ASTIER	Yves
Caporal	AUBRY	Timothy
Caporal-chef	AUDEBAUD	François
Adjudant-chef	AUDURENQ	Jean
Sergent-chef	AVET	Matthieu
Caporal-chef	BADRE	Rudy
Caporale	BAGNAROL	Aude
Caporal-chef	BAILLY	Julien
Sapeure de 2ème classe	BAILLY	Camille
Sapeur 2° classe	BAJOT	Adrien
Sapeur 1° classe	BALEZTENA	Aloïs
Sapeur 1° classe	BALLERIAUX	Rémi
Sapeure de 1ère classe	BALLERIAUX	Nathalie
Caporal	BALTAZART	Mathieu
Caporal-chef	BALTHAZARD	Jérôme
Sapeure de 2ème classe	BARATELLA	Sabrina
Caporal	BARBELIN	Kévin
Sergent-chef	BARBERET	Jérôme
Caporale-chef	BARBERON	Mélanie
Caporal-chef	BARBERON	Kevin
Sapeur 1° classe	BARBERON	Teddy
Sapeur 1° classe	BARBIER	Jaufret
Sergent-chef	BARCQ	Stéphane
Sapeur 1° classe	BARCZI	Thibaut
Sapeure de 1ère classe	BARCZI	Emma
Sergent	BARONE	Brandon

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 2° classe	BARONI	Anthony
Sergent-chef	BAROUEL	Hervé
Sapeur 1° classe	BARRAILLE	Paul
Lieutenant	BARRAY	Teddy
Sergent-chef	BARREAU	Frédéric
Sapeure de 2ème classe	BARRERA	Sarah
Sergent	BARRIS	Jordan
Sergent	BARROIS	Marc
Sapeure de 2ème classe	BART	Emilie
Sapeur 1° classe	BARTHELEMY	Gauthier
Caporal-chef	BASIC	Alain
Sergente-chef	BASIC	Laurence
Caporal	BASIC	Xavier
Sapeur 2° classe	BASIC	Fabien
Caporal	BASQUE	Benoît
Sapeur 2° classe	BASTIEN	Thibaut
Caporal-chef	BATISTA	Christophe
Lieutenant	BATON	Didier
Sergent-chef	BATON	Franck
Caporale-chef	BATON	Justine
Adjudant	BAUDEMONT	Pascal
Caporal-chef	BAUDIER	Sébastien
Sapeur 2° classe	BAUDRILLARD	Johan
Caporal	BAUER	Patrick
Adjudant-chef	BAUSSART	Christophe
Caporal-chef	BAUSSART	Morgan
Sapeur 1° classe	BAUSSART	Steven
Sapeure de 1ère classe	BEAUDOIR	Maéva
Adjudant-chef	BEAUPERE	Georges
Caporal	BECHARD	Jordan
Sapeur 1° classe	BEGUE	Kenny
Sergent	BEGUE	Frédéric
Sapeur 1° classe	BEGUE	Kevin
Sapeur 1° classe	BEGUE	Alexandre
Caporal-chef	BEJOT	Jean-Marc
Infirmière	BELAIR	Charlotte
Sergent-chef	BELDJOUDI	Eric

Grade	Nom	Prenom
Sapeure de 1ère classe	BELDJOUDI	Stéphanie
Sergent-chef	BELLOT	Frédéric
Sapeure de 2ème classe	BELOUSSOUASSI	Cassandra
Sapeur 1° classe	BENARD	Tony
Caporal	BENOIST	Kévin
Caporal	BENTOUMI	Damien
Caporal-chef	BERGH	Aurélien
Infirmière	BERNARD	Cindy
Adjudant-chef	BERNARD	Philippe
Sapeur 2° classe	BERNARD	Enzo
Adjudant-chef	BERNARDO	Laurent
Caporale	BERNARDON	Gaëlle
Sapeure de 2ème classe	BERTEAUX	Lucie
Sapeure de 2ème classe	BERTEAUX	Marcelline
Caporal-chef	BERTEAUX	Cédric
Sapeure de 1ère classe	BERTHAUX	Anne-Laure
Sapeur 1° classe	BERTHOLET	Bryan
Sapeure de 2ème classe	BERTINET	Emilie
Sergent-chef	BERTRAND	Jean-Marc
Sergent	BERTRAND	Jordan
Sapeur 1° classe	BIAUELLE	Cyril
Sapeure de 1ère classe	BIBAULT	Tiphany
Adjudante	BIENFAIT	Marie-Madeleine
Capitaine	BIENIARA	Christophe
Sergent-chef	BIGAND	Steven
Sapeur 1° classe	BIGOIN	Lucas
Sapeure de 1ère classe	BIGOT	Lucy
Sapeur 1° classe	BIGOT	Emilien
Sapeure de 1ère classe	BILLARD	Maeva
Adjudant-chef	BILLAUEL	Gilles
Adjudant-chef	BILLAUEL	Fabien
Sergent-chef	BILLY	David
Adjudant-chef	BILLY	Frédéric
Adjudant	BIRDEN	Ludovic
Sapeure de 1ère classe	BIREN	Kimberly
Adjudant-chef	BISTAK	Jean-Pierre
Caporal-chef	BISTON	Christophe

Grade	Nom	Prenom
Sapeure de 2ème classe	BISTON	Hélène
Sapeur 2° classe	BIZET	Ludovic
Sapeur 2° classe	BLACHON	Xavier
Caporal	BLAIN	Alexis
Sapeur 1° classe	BLAINVILLE	Jimmy
Sergent-chef	BLAINVILLE	Samuel
Adjudant-chef	BLAISON	Christophe
Adjudant-chef	BLASZCZYK	Stéphane
Sapeur 1° classe	BLIN	Sylvain
Adjudant	BOBLET	Jean luc
Caporal	BOCAHU	Ludovic
Sapeur 2° classe	BOCH	Samuel
Sapeur 1° classe	BOENARD	Thibault
Sergent	BOERISWYL	Julien
Sapeure de 1ère classe	BOGE	Mélanie
Sapeure de 2ème classe	BOGE	Camille
Sapeur 1° classe	BOILEAU	Laurent
Sapeur 1° classe	BOILEAU	Denis
Sapeure de 1ère classe	BOILEAU	Alizée
Caporale	BOITTE	Pamela
Sapeur 2° classe	BOIZET	Alexis
Sapeur 2° classe	BOIZET	Gaëtan
Caporal-chef	BONNA	Jean-Paul
Sergent-chef	BONNA	Mickaël
Sapeure de 1ère classe	BONNA	Marie
Sapeur 1° classe	BONNAN	Léo
Sapeur 2° classe	BONNEAUX	Baptiste
Sergent-chef	BONNOMET	Sylvain
Sapeur 2° classe	BONTEMS	Lucas
Sapeur 1° classe	BONTEMS	Jean-Pierre
Caporal	BOREL	Alexandre
Sapeur 1° classe	BOUAMRIOU	Loïc
Sergente	BOUCHARD	Sandra
Adjudant-chef	BOUCHER	Patrick
Sergent-chef	BOUCHER	Frédéric
Sergent	BOUDAUD	Kevin
Lieutenant	BOUGARD	Jean-Philippe
Sapeur 1° classe	BOUILLARD	Maxime

Grade	Nom	Prénom
Sapeur de 2ème classe	BOUILLEZ	Sandra
Caporale	BOUILLON	Lucie
Caporal-chef	BOUILLON	Pascal
Sapeur 2° classe	BOUKHERAS	Messaoud
Caporal-chef	BOUMARAF	Farid
Sapeur 2° classe	BOUMARAF	Amin
Sergent	BOURDON	David
Caporal-chef	BOURDON	Franck
Sapeur 1° classe	BOURGEOIS	David
Caporal	BOURGEOIS	Eddy
Sapeur de 1ère classe	BOURGUIGNON	Adélaïde
Caporale-chef	BOURLET	Pauline
Caporal-chef	BOURNONVILLE	Arnaud
Sapeur 2° classe	BOURNONVILLE	Lucas
Sapeur de 1ère classe	BOURREZ	Claire
Sergent	BOUTICHE	Thomas
Sapeur de 1ère classe	BOUTIN	Anne sophie
Adjudant	BOUVERET	Romain
Sergent-chef	BOUZIDI	Akim
Infirmier	BRACONNIER	Jérémy
Sapeur 1° classe	BRACQ	Grégory
Sapeur de 2ème classe	BRAIBANT	Astrid
Lieutenant	BREL	Michel
Sapeur 2° classe	BRESSY	Paul
Caporal-chef	BRETON	Baptiste
Sapeur 2° classe	BRETON	Nathan
Adjudant-chef	BRIARD	Laurent
Sapeur 1° classe	BRIARD	Enrique
Infirmier	BRICHET	Charley
Commandant	BRICHET	Guy
Sapeur de 2ème classe	BRICHET	Anne-Marie
Sapeur de 1ère classe	BRICOUT	Elena
Caporal-chef	BRISTIEL	Eddy
Sapeur 2° classe	BROUILLON	Valentin
Caporal-chef	BROUSMICHE	Patrick
Caporale	BROUSMICHE	Ludivine
Sapeur 1° classe	BROYER	Adrien
Caporal-chef	BRUNIER	Patrice

Grade	Nom	Prénom
Adjudant	BRUNOIS	André
Sapeure de 1ère classe	BRUNOIS	Andréa
Caporal-chef	BUARD	Jérôme
Sapeure de 1ère classe	BURGEVIN	Emilie
Lieutenant	BURKHARD	Antoine
Sapeur 2° classe	CACHELEUX	Rudy
Sergente	CADIAT	Nancy
Adjudant-chef	CAGNEAUX	Bernard
Sapeur 2° classe	CAILLET	Alain
Sergent	CALAIS	Geoffrey
Caporale	CALVI	Darling
Sergent-chef	CAMUS	Nicolas
Adjudant-chef	CAMUSET	Olivier
Sapeure de 1ère classe	CAMUZEUX	Delphine
Caporale	CANIARD	Clémence
Adjudant-chef	CANIARD	Hubert
Caporal	CANIARD	Valentin
Adjudant-chef	CANIARD	Gilles
Sapeur 1° classe	CANLERS	Claude
Adjudant-chef	CANNIAUX	Florent
Sapeur 2° classe	CANNIAUX	Thomas
Sapeure de 1ère classe	CAPUCCI	Mégane
Médecin Commandant	CAPY	Christian
Sapeure de 1ère classe	CARAMEAUX	Louise
Sergent	CARBONE	Michaël
Sergent-chef	CARDON	Michaël
Sapeur 1° classe	CARDON	Logan
Sapeur 1° classe	CARE	Frédéric
Sapeur 2° classe	CARLUCCI	Christopher
Sapeur 2° classe	CARON	Benoit
Sergent-chef	CARPENTIER	Guillaume
Sapeure de 1ère classe	CARRAU	Céline
Caporal	CARRE	Steve
Sapeur 2° classe	CART	Benjamin
Sapeur 1° classe	CARTIER	Ludovic
Caporale	CARTON	Flavie
Sapeur 1° classe	CARTON	Eugénie
Infirmier Principal	CARUEL	Vincent

Grade	Nom	Prenom
Caporal-chef	CARVALHO	Emmanuel
Sapeur 2° classe	CASTET	Thomas
Sergent-chef	CATHELAÏN	Florian
Adjudant-chef	CATTANT	Eric
Caporal-chef	CAUCHON	Damien
Sapeur 1° classe	CAVAREC	Julien
Sapeur 1° classe	CHALON	Florian
Capitaine	CHAMBERLAND	Arnaud
Caporal-chef	CHAMBERLAND	Jean-Michel
Caporal-chef	CHAMBERLAND	Damien
Sapeur 1° classe	CHAMPEAUX	Valentin
Sapeur 2° classe	CHAMPION	Luka
Sergent-chef	CHAPELLIER	Frédéric
Sapeur 2° classe	CHAPPE	Matthieu
Sergente	CHAROT	Christine
Caporal	CHARTIER	Cyrille
Sapeure de 2ème classe	CHARTIER	Julie
Caporal	CHASSELOUP	Marcel
Sapeur 2° classe	CHAUSOIX	Mickaël
Adjudant-chef	CHAUSSON	Amaud
Adjudant-chef	CHAUSSON	Christophe
Sapeur 1° classe	CHERET	Corentin
Caporale-chef	CHERIF	Delia
Adjudant-chef	CHERON	Pascal
Adjudant	CHRISTIANY	Sylvain
Sergent	CHRISTIANY	Julien
Lieutenant-colonel	CHRISTOPHE	Pascal
Adjudant	CHRISTOPHE	Alain
Sapeur 2° classe	CIPOLLA	Brian
Caporal-chef	CLAISSE	Sébastien
Sapeur 2° classe	CLAISSE	Emilien
Adjudant-chef	CLAUSSE	David
Sergent-chef	CLEMENT	Bruno
Sergent-chef	CLEMENT	Grégory
Caporal	CLEMENTE	Jean-Christophe
Adjudant-chef	COCHARD	Alain
Sapeure de 2ème classe	COCQ	Ilona
Adjudant	COCU	Romuald

Grade	Nom	Prenom
Sapeur 2° classe	COELHO	Joscelin
Caporal-chef	COEURLOT	Aurélien
Caporal-chef	COLAS	Alain
Adjudant	COLAS	Mickaël
Sergent-chef	COLIN	Yann
Sapeure de 1ère classe	COLLARD	Cassandra
Caporal-chef	COLLIGNON	Michaël
Sapeur 2° classe	COMPAIN	Damien
Sapeur 2° classe	CONROUX	Emmanuel
Sergent	COPINNE	Corentin
Adjudant-chef	COPIT	Mickaël
Caporal	COPPA	Nicolas
Sapeure de 1ère classe	CORA	Jenyfer
Adjudant	CORDIER	Didier
Sapeur 2° classe	CORDIOLI	Julien
Sapeure de 2ème classe	CORNET	Alexandra
Sapeure de 1ère classe	CORNEZ	Séverine
Caporale-chef	CORNEZ	Julie
Caporale	COROLLEUR	Laura
Caporal-chef	CORPELET	Antoine
Caporal	CORPELET	Maxime
Sapeur 2° classe	CORVISIER	Gilles
Sergent-chef	COSSU	Alexandre
Médecin Commandant	COSTEMALLE	Patrice
Sapeur 1° classe	COTTIN	Yann
Adjudant	COUPAYE	Gauthier
Sergent	COURAYER	Jérémy
Lieutenant	COURROUX	Michaël
Sapeur 1° classe	COURROUX	Gauthier
Sapeure de 1ère classe	COURTOIS	Clara
Sapeur 2° classe	COUSINARD	Nathan
Sapeur 1° classe	COUTEL	Cédric
Lieutenant	COUVRET	Sébastien
Sapeur 2° classe	CRETEUR	Alexy
Caporal-chef	CRETON	Cédric
Sapeure de 2ème classe	CRETON	Ilona
Caporal-chef	CROUTELLE	Johan
Sergent	CRUCHON	Julien

Grade	Nom	Prénom
Sapeure de 1ère classe	CRUCIS	Océane
Infirmier	CUIF	Michaël
Sapeure de 2ème classe	DA SILVA	Lindsay
Sergent	DA SILVA	Ludovic
Sapeur 2° classe	DANDRIMONT	Thomas
Lieutenant	DAPREMONT	Frédéric
Sergente	DARCOURT	Julie
Sapeur 1° classe	DARCOURT	Dylan
Sapeur 1° classe	DARET	Lukas
Sapeur 1° classe	DARVILLE	Sébastien
Sapeure de 1ère classe	DAUDHUI	Lisa
Caporal-chef	DAUTUN	Michel
Sapeur 1° classe	DAUTUN	Logan
Sapeur 1° classe	DAUTUN	Jason
Sapeure de 1ère classe	DAVENNE	Laetitia
Sapeur 2° classe	DAVENNE	Emilien
Caporal	DAVIS	Vincent
Sapeure de 1ère classe	DAVIS	Amelie
Caporal-chef	DAVY	Arnaud
Sergent-chef	DAZY	Frédéric
Sergent	DE BOCK	Jordan
Sapeur 1° classe	DE LANGE	Dorian
Sapeur 1° classe	DE LANGE	Alan
Vétérinaire Cmd	DE TREZ	Marc
Vétérinaire capitaine	DE TREZ	Nathalie
Sapeur 2° classe	DEBAY	Julien
Sapeur 2° classe	DEBRAY	Jordan
Infirmier	DEBUINE	Jéréemie
Caporal	DECHAMPS	Valentin
Sapeur 2° classe	DECHAMPS	Charles
Caporal-chef	DECONINCK	David
Adjudant-chef	DEDRICH	Bernard
Sergent	DEDUIT	Jean-Claude
Adjudant	DEDUIT	Jacky
Sergent	DEDUIT	Geoffrey
Sergent	DEDUIT	Emmanuel
Sapeur 1° classe	DEFLIN	Maurice
Sapeur 1° classe	DEFLORENNE	Thibaut

Grade	Nom	Prénom
Sapeure de 2ème classe	DEGOUY	Epiphanie
Sapeur 1° classe	DEGRAEVE	Romain
Adjudant	DEGRAIDE	Quentin
Adjudant-chef	DEHORTER	Jérôme
Caporal	DEHORTER	Lucas
Sapeure de 1ère classe	DEHOUL	Cléa
Sapeure de 2ème classe	DELAHAUT	Charline
Sapeure de 1ère classe	DELAMARRE	Coralie
Adjudant	DELAPLACE	Matthieu
Médecin Commandant	DELATTRE	Daniel
Sapeur 2° classe	DELATTRE	Lukas
Médecin Lt-Colonel	DELEBOIS	Eric
Sapeure de 1ère classe	DELHAYE	Margot
Lieutenant	DELHOMME	Antoine
Sapeure de 1ère classe	DELHOMME	Amélie
Capitaine	DELSARTE	Freddy
Caporal	DELSARTE	Valérian
Sergent-chef	DELVAUX	Fabien
Sapeur 2° classe	DEMANGEON-ALLEGUEDE	Hugo
Sergente-chef	DEMELY	Odile
Sergent-chef	DEMEULDRE	Cédric
Sergent	DEMEULDRE	Mathieu
Sapeur 2° classe	DEMISSY	Dylan
Caporal-chef	DEMOLON	David
Caporal	DEMONCEAUX	Kevin
Sergent-chef	DEMORGNY	Loïc
Sapeure de 2ème classe	DEMOULIN	Morgane
Sapeur 1° classe	DEMOULIN	Maxence
Sapeure de 1ère classe	DENIS	Amandine
Sergent	DENIS	Anthony
Sapeur 1° classe	DEPUISET	Benjamin
Caporal-chef	DEQUIN	Christophe
Sapeur 2° classe	DEREIMS	Mathieu
Capitaine	DERMIEN	Philippe
Infirmière	DERMIEN	Elodie
Sergent-chef	DERMIEN	Mickaël
Caporal	DERMONT	Baptiste
Infirmière	DERRIENNIC	Nicole

Grade	Nom	Prénom
Caporal-chef	DERVIN	Damien
Caporal-chef	DERVIN	Nicolas
Caporale-chef	DERVIN	Karen
Sapeur 1° classe	DERVIN	Alexandre
Caporal	DESCHAMPS	Allan
Sapeur 2° classe	DESGRIPPES	Théo
Capitaine	DESPAS	Denis
Sergent	DESPAS	Ludovic
Sergente	DESRUES	Christelle
Sapeur 1° classe	DESSAIN	Laurent
Sapeur 1° classe	DESTREE	Corentin
Sapeur 1° classe	DESTRUMELLE	Franck
Lieutenant	DEVALLEE	Sébastien
Adjudant	DEVIE	Pascal
Caporal-chef	DEVIE	Romain
Sapeur 1° classe	DEVienne	Anthony
Caporale-chef	DEVILLEZ	Océane
Sergent-chef	D'HAENE	Frédéric
Adjudant-chef	DHAUSSY	Alexis
Sergent-chef	DIDIER	Sébastien
Adjudant-chef	DISCRIT	Joël
Sapeur de 1ère classe	DISY	Wendie
Caporal-chef	DOCQ	Jonathan
Caporal-chef	DOCQ	Mickael
Adjudant-chef	DOCQ	Stéphane
Sapeur de 2ème classe	DOFFE	Laura
Adjudant	DOLIQUE	Michel
Adjudant	DOLIQUE	Jonathan
Caporal-chef	DOLIQUE	Michaël
Adjudant-chef	DOMINE	Hervé
Adjudant-chef	DORE	François
Lieutenant	DOS SANTOS	Pedro
Sergent	DOS SANTOS	Alexis
Sapeur 1° classe	DOS SANTOS DIAS	Théo
Adjudant-chef	DOUCHET	Philippe
Adjudant	DOUDOUX	Loïc
Sapeur 1° classe	DOZIERRE	Christophe
Adjudante-chef	DRAJESIC	Karelle

Grade	Nom	Prenom
Sapeur 2° classe	DRICI	Morgan
Caporal	DROUIN	Alexis
Sapeure de 1ère classe	DROUIN	Amélie
Caporal-chef	DROUIN	Patrick
Caporale	DUBOCAGE	Mégane
Sergent-chef	DUBOIS	David
Sapeure de 1ère classe	DUBOIS	Valentine
Sapeur 1° classe	DUBOIS	Guillaume
Sapeur 1° classe	DUBOURD	David
Caporal	DUFOUR	Fabien
Caporale-chef	DUFOUR	Aude
Adjudant	DUGOURGEOT	Franck
Caporal-chef	DUGUET	Sébastien
Caporal	DUGUET	Cédric
Caporal-chef	DUGUET	Julien
Sergent	DUHAMEL	Gaylord
Caporal-chef	DULONGCOURTY	Maxime
Médecin Commandant	DUMONT	Alain
Sergent	DUNEME	Kévin
Infirmière	DUPONCHEEL	Anabelle
Sapeur 2° classe	DUPONCHEEL	Vincent
Caporal-chef	DUPONT	Frédéric
Caporal-chef	DUPUIS	Philippe
Sapeur 1° classe	DUQUELLENEC	Jordane
Caporale	DURAND	Mélissa
Infirmière	DURMOIS	Audrey
Sapeur 1° classe	DURU	Gérald
Sapeur 2° classe	DURU	Julien
Infirmière principale	DURUISSEAU	Christine
Sapeure de 1ère classe	DUSSIER	Laura
Sapeur 1° classe	EL HAFIDI	Erwan
Caporale-chef	ELSAN	Brigitte
Sapeur 2° classe	FAGART	Rémi
Sapeur 1° classe	FAILLON	Axel
Lieutenant	FALLON	Vincent
Sapeure de 2ème classe	FARIGOUL	Marion
Sapeur 2° classe	FAURE BRAC	Adrien
Adjudant-chef	FAUVARQUE	Franck

Grade	Nom	Prénom
Adjudante-chef	FAUVARQUE	Emilie
Sapeur de 2ème classe	FAVEREAUX	Manon
Sergent-chef	FAVRO	Kévin
Sapeur 1° classe	FAY	Dylan
Sapeur de 2ème classe	FAY	Jessica
Sapeur 1° classe	FELIX	Théotim
Adjudant-chef	FERAT	Laurent
Sapeur 2° classe	FERNANDES	Antonio
Adjudant-chef	FEYTE	Jean-Luc
Caporale-chef	FEYTE	Nadège
Sapeur de 2ème classe	FEYTE	Victoria
Sapeur 1° classe	FIEVET	Blaise
Sergent-chef	FINGER	Ludovic
Caporal-chef	FLANDRE	Frédéric
Caporal-chef	FLECHEUX	Cédric
Sergent	FLEURY	Vincent
Sergent	FLEURY	Arnaud
Adjudant-chef	FLEURY	Didier
Adjudant-chef	FLODROPS	Michaël
Adjudant-chef	FOIGNY	Pascal
Caporale-chef	FOIGNY	Florence
Sapeur 1° classe	FOLKOWSKI	Romain
Adjudant	FONDRIESCHI	Arnaud
Sapeur 1° classe	FOREST	Florent
Sapeur 1° classe	FORET	Dimitri
Sapeur 1° classe	FORTIER	Thomas
Sapeur 1° classe	FOSSIER	Stéphane
Caporal	FOUGHALI	Ben ali
Sapeur 1° classe	FOULON	Quentin
Sapeur de 1ère classe	FOULON	Sabrina
Caporal-chef	FOURNIER	Geoffroy
Sapeur 1° classe	FOURNIER	Aurélien
Sergent	FOX	Romain
Sergent	FOX	Benjamin
Infirmière	FRAIZE	Sylvia
Caporal-chef	FRANCE	Yannick
Adjudant-chef	FRANCISCO	Eric
Caporal-chef	FRANCO	Christophe

Grade	Nom	Prenom
Lieutenant	FRANCOIS	Dominique
Adjudant	FRANCOIS	Loïc
Sergent-chef	FRANCOIS	Bruno
Sapeur 1° classe	FRANCOIS	Adrien
Caporal-chef	FRANCOIS	Olivier
Sergent	FREAL	Thibaut
Adjudant-chef	FRENOIS	Patrick
Adjudante-chef	FRIEDRICH	Angélique
Adjudant	FRITSCH	Thibaut
Caporal-chef	FRITTE	Loïc
Sapeur 1° classe	FROISSART	Arthur
Sapeur 1° classe	GABREL	Tony
Adjudant-chef	GAILLARD	Didier
Caporal-chef	GAILLARD	Jonathan
Caporal	GAILLARD	Maxime
Sapeure de 2ème classe	GAILLIOT	Josephine
Adjudant-chef	GAILLIOT	Raphaël
Sergent	GAILLOT	Gérald
Caporal-chef	GAILLOT	Gaëtan
Sergent	GALANDON	Jean-Louis
Caporal-chef	GALANDON	Frédéric
Sapeure de 1ère classe	GALANDON	Ophélie
Sergent-chef	GALANDON	Xavier
Sapeure de 1ère classe	GALLET	Gwladys
Adjudant-chef	GALLOT	James
Caporal-chef	GARDEUX	Gaël
Sergent	GARDEUX	Franck
Sergent	GARDIEN	Antoine
Sapeur 1° classe	GARNIER	Marc
Sapeure de 2ème classe	GARRE	Océane
Sapeur 2° classe	GASHI	Ferdijan
Médecin Capitaine	GASSER	Pascal
Sapeure de 2ème classe	GAUDET	Appoline
Adjudant-chef	GAVART	Frédéric
Sergent-chef	GAVART	Régis
Caporal-chef	GAVART	Renaud
Sapeur 1° classe	GAVART	Lexis
Caporal-chef	GAVAZZI	Romain

Grade	Nom	Prénom
Caporal	GAY	William
Médecin Commandant	GEHIN	Gilles
Sergent	GENE	Brice
Sapeur 2° classe	GENONCEAU	Remi
Sapeur 1° classe	GENTILS	Pierre
Sapeur 2° classe	GENTY	Pascal
Sapeur 1° classe	GENY	Fabien
Lieutenant	GEORGES	Gilles
Sapeure de 1ère classe	GEORGES	Maele
Sapeure de 1ère classe	GEORGES	Léonie
Caporal-chef	GEORGES	Brice
Sergent	GEORGET	Jérôme
Sapeur 1° classe	GERARD	Julien
Sapeur 1° classe	GERARD	Morgan
Adjudant	GERBEAU	Patrick
Lieutenant	GERVAISE	Ludovic
Sapeur 1° classe	GESNOT	Luc
Sapeure de 1ère classe	GESNOT	Cassandre
Sapeure de 1ère classe	GHEMAR	Analiya
Adjudant-chef	GILBERT	Jean-Pierre
Sapeure de 1ère classe	GILLES	Céline
Infirmière	GILLET	Pauline
Sapeure de 1ère classe	GILLET	Justine
Sapeur 2° classe	GILLET	Raphaël
Caporal	GILMER	Olivier
Adjudant	GILMER	Claude
Caporal	GILMER	Claude
Sapeure de 2ème classe	GILMER	Mélina
Caporal-chef	GIOLAND	Mickaël
Sergent-chef	GIOLAND	Stéphane
Médecin Capitaine	GIRARDIN	Mathieu
Sapeure de 1ère classe	GIRARDIN	Adeline
Sapeur 1° classe	GNATA	Charly
Caporal-chef	GODARD	Michel
Sapeur 2° classe	GODART	Christophe
Infirmière	GODDEERIS	Laura
Lieutenant	GODIN	Emmanuel
Lieutenant	GOFFEZ	Patrice

Grade	Nom	Prenom
Sapeure de 2ème classe	GOFFEZ	Amandine
Sergent-chef	GOMERIEUX	Jimmy
Sergent	GONZAGUE	Damien
Sapeur 1° classe	GONZAGUE	Lucas
Sapeur 2° classe	GONZE	Dominique
Sapeur 2° classe	GONZE	Mattéo
Pharmacien Cmd	GOOSSE	Ludovic
Caporal	GORGUET	Alan
Sapeur 2° classe	GOSSELIN	Gwenaël
Caporal-chef	GOSSET	Jean-Pol
Caporal-chef	GOSSET	Nicolas
Sapeur 1° classe	GOSSET	Christopher
Sapeur 1° classe	GOULARD	Benoît
Sergente	GOUPY	Karine
Adjudant-chef	GOUPY	Frédéric
Sapeur 1° classe	GOUWY	Baptiste
Sapeure de 1ère classe	GOVONI	Julie
Adjudant-chef	GOYET	Serge
Sergent	GRAFTIAUX	Jérémy
Sapeur 1° classe	GRANDHAYE	Christopher
Sergent	GRANJOUX	Sylvain
Sapeure de 1ère classe	GRAVET	Lucie
Caporal	GRAVET	Antoine
Caporal-chef	GRAVIER	Jordan
Adjudant	GRES	Sébastien
Caporal	GROFF	Benjamin
Adjudant	GROSJEAN	Mathieu
Sapeur 1° classe	GRUN	Dylan
Caporal-chef	GUEGUEN	Loïc
Sapeure de 1ère classe	GUENARD	Elodie
Adjudant-chef	GUENARD	Arnaud
Sergent	GUENAT	Antoine
Caporal-chef	GUENOT	Régis
Sergent	GUERINY	Virgile
Sergent	GUERINY	Quentin
Sapeur 1° classe	GUGERT	Clément
Adjudant-chef	GUIBERTI	Franck
Caporal-chef	GUICHARD	Alban

Grade	Nom	Prénom
Sapeure de 1ère classe	GUICHARD	Laurine
Sapeure de 2ème classe	GUILAIN	Clemence
Adjudant-chef	GUILLAUME	Daniel
Sapeure de 2ème classe	GUILLAUME	Angélique
Sapeur 1° classe	GUILLAUME	Baptiste
Sergent	GUILLAUME	Vincent
Sapeur 1° classe	GUILLAUME	Yohann
Sapeur 1° classe	GUILLAUME	Antoine
Caporal-chef	GUILLAUME	Mickaël
Sergente	GUILMEAU	Ludivine
Adjudant-chef	GUTKNECHT	Fabrice
Adjudant-chef	HABERT	Christophe
Caporale-cheffe	HABERT	Virginie
Sapeur 1° classe	HAILLON	Damien
Caporale-cheffe	HALATRE	Coralie
Sapeur 2° classe	HALIGON	Corentin
Capitaine	HALLALI	Jacques
Infirmière	HALLALI	Clémence
Sapeure de 2ème classe	HALLE	Amélia
Sapeur 2° classe	HAMANT	Rémi
Caporal-chef	HAMMER	Simon
Caporale-cheffe	HANQUIER	Aurélië
Médecin capitaine	HAPPILLON-NOIZET	Julie
Sapeur 1° classe	HARMANT	Julien
Sapeur 1° classe	HAULIN	Alexis
Sergente	HAVET	Emeline
Adjudant	HAZEUX	Bruno
Sergent	HENNECHART	Nicolas
Sapeur 2° classe	HENNEQUIN	Cédric
Adjudant-chef	HENRARD	Bertrand
Caporal	HENRIET	Dimitri
Sapeure de 2ème classe	HENRY	Lorine
Sapeur 2° classe	HERBINET	Vincent
Sapeur 2° classe	HERMAND	Benjamin
Sapeur 1° classe	HERMAND	Philippe
Caporal-chef	HERMANT	Loïc
Caporal-chef	HESBOIS	Sylvain
Sergent-chef	HESBOIS	Eric

Grade	Nom	Prenom
Sapeure de 1ère classe	HEUBI	Margaux
Sapeur 1° classe	HEYMANN	Nicolas
Adjudant-chef	HIBLOT	Freddy
Sapeur 1° classe	HIBLOT	Sullyvan
Caporal	HIRARDIN	Felicien
Sergent	HOCHAR	Renaud
Infirmière	HOCQUET	Delphine
Sapeur 1° classe	HOCQUET	Antoine
Sapeur 1° classe	HOLVOET	Théo
Sapeur 1° classe	HOLVOET	Maxime
Caporal-chef	HOTTIN	Jérôme
Sergent-chef	HOUADEC	Arnaud
Caporal	HOUILLON	Nicolas
Sergent-chef	HOUREBETTE	Loïc
Adjudant-chef	HOURBLAIN	Didier
Adjudant	HOURBLAIN	Nicolas
Caporal-chef	HOUSSET	Boris
Caporal-chef	HOUSIAUX	Christophe
Caporal	HOUZE	Eric
Sergente	HOUZE	Elise
Caporal-chef	HUART	Jean-Claude
Caporal-chef	HUART	Christopher
Sapeur 1° classe	HUART	Christophe
Sapeur 2° classe	HUBERT	Donovan
Caporale	HUBLARD	Dalila
Adjudant-chef	HUDEC	Jocelyn
Sergent-chef	HUDEC	Geoffroy
Lieutenant	HUET	Vincent
Adjudant	HUET	Olivier
Sapeur 1° classe	HUET	Steven
Sapeur 1° classe	HULOT	Mikaël
Caporal	HURPET	Cédric
Sapeur 2° classe	HUSSON	Jean-Luc
Sapeure de 1ère classe	HUSSON	Gabrielle
Caporal-chef	IFOURAH	Nassim
Caporal-chef	IFOURAH	Roder
Infirmière	IGEL	Céline
Sapeure de 2ème classe	IHIRI-NIZET	Enora

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 2° classe	IONITA	Roman
Caporal-chef	ITASSE	Kevin
Sapeur 1° classe	IZEDA	José
Sapeure de 2ème classe	JACOPE	Clémence
Caporal-chef	JACQUEMIN	Florian
Adjudant-chef	JACQUEMIN	Jean
Sapeure de 1ère classe	JACQUEMIN	Cindy
Infirmière	JACQUES	Angélique
Sapeur 2° classe	JACQUES	Nicolas
Sergent-chef	JACQUES	Christophe
Caporal	JACQUET	Mathieu
Sapeur 1° classe	JACQUET	Theo
Sapeur 1° classe	JACQUET	Antoine
Sapeure de 1ère classe	JACQUIET	Elsa
Sergent	JACQUOT	Dimitri
Caporal-chef	JADON	Jean-Pierre
Sapeur 1° classe	JANAITIS	Dimitri
Sapeur 1° classe	JANIK	Brendan
Sapeur 1° classe	JANNIN	Valentin
Caporal-chef	JANUTH	Alexis
Caporal-chef	JANUTH	Stéphane
Sapeure de 2ème classe	JARRY	Andréa
Adjudant	JEANNESSON	Jérémy
Caporal	JEANNIN	Benoît
Adjudant-chef	JELINEK	Gilles
Caporale	JENNEPIN	Aurélie
Sapeure de 1ère classe	JERONIMO	Estelle
Adjudant	JOBERT	Dominique
Adjudant	JOBERT	Mickaël
Sergente	JOBERT	Caroline
Sapeur 1° classe	JOBERT	Fabien
Adjudant	JOLY	Hervé
Capitaine	JONART	Babic
Sapeure de 2ème classe	JOPPE	Aurélie
Sapeur 1° classe	JOSEPH	Lilian
Caporal	JOUART	Bertrand
Sapeure de 1ère classe	JOURNEE	Cathy
Caporal-chef	JOVENIN	Dominique

Grade	Nom	Prénom
Sapeure de 2ème classe	JULIEN	Pauline
Caporale	JURION	Agnès
Sergent	JUSTINE	Constant
Sergent-chef	JUTTEL	Gaëtan
Sergente	KACZMARECK	Isa-Line
Sapeure de 2ème classe	KADI	Nancy
Sergent-chef	KAZEK	Jonathan
Sapeur 2° classe	KELLER	Jean baptiste
Sapeur 2° classe	KERKADI	Brandon
Sapeur 1° classe	KLEIN	Nicolas
Infirmière	KOSOWSKI	Emilie
Sergent	KOSOWSKI	Martin
Sapeur 1° classe	KOSTUS	Kévin
Infirmière	KRANZMANN	Emilie
Sergent	KRATZERT	Nicolas
Caporal-chef	KRATZERT	Jacques
Lieutenant	KUBIK	Jérémy
Lieutenant	KUDLA	Thierry
Sergent	KYRIASIS	Antony
Sapeur 2° classe	LABARRE	Gaël
Sapeur 2° classe	LABARRE	Clément
Lieutenant	LACLAIRE	Philippe
Sapeur 1° classe	LADURELLE	Hugo
Caporale	LAFOSSE	Priscilla
Adjudant-chef	LAGNEAUX	Gilles
Lieutenant	LAGUERRE	Joël
Infirmière	LAGUERRE	Clémence
Sapeur 2° classe	LAHAYE	Valentin
Sapeur 1° classe	LAHOTE	Clément
Sapeure de 2ème classe	LAHURE	Justine
Sapeure de 1ère classe	LALAOUNA	Adeline
Adjudant	LALLEMAND	Dominique
Caporale	LALLEMAND	Tiphanie
Caporal	LALLEMENT	Pierrick
Sapeure de 2ème classe	LALLEMENT	Céline
Sapeur 1° classe	LALLEMENT	Thierry
Caporale	LALLEMENT	Laura
Caporal-chef	LALLEMENT	Hervé

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	LALLEMENT	Aymeric
Adjudant	LAMBERT	Eric
Caporale-chef	LAMBERT	Coralie
Sergent-chef	LAMBERT	Mickaël
Sapeure de 1ère classe	LAMBERT	Angélique
Sapeur 1° classe	LAMBERT	Cédric
Caporal-chef	LAMBERT	Nicolas
Sapeur 2° classe	LAMBERTI	Charles
Caporal-chef	LAMBERTI	Jérôme
Sergent-chef	LAMBLIN	Stéphane
Caporal	LAMBLLOT	Maxime
Sapeur 1° classe	LAMOTTE	Valentin
Sapeur 1° classe	LAMY	Alexandre
Capitaine	LAPEYRE	Laurent
Adjudant-chef	LAQUEUE	Cédric
Sergent-chef	LAQUEUE	Michaël
Sergent-chef	LAQUEUE	Florian
Adjudant-chef	LARBI	Jean-Louis
Sergent-chef	LARBI	Mickaël
Sapeur 2° classe	LARCHER	Aurélien
Caporal-chef	LARDENOIS	Nicolas
Caporale-chef	LARZILLIERE	Amélie
Sapeur 1° classe	LARZILLIERE	Christopher
Adjudant-chef	LARZILLIERE	Fabrice
Caporal-chef	LASNIER	Sébastien
Sapeure de 1ère classe	LAUNOIS	Pauline
Sapeur 1° classe	LAURENT	Nicolas
Sapeur 1° classe	LAURENT	Corentin
Sapeur 2° classe	LAURENT	Baptiste
Adjudant	LAURENT	Jean-Louis
Caporale-chef	LAVAL	Gwendoline
Sapeure de 1ère classe	LAVAL	Caroline
Adjudant-chef	LAVIALLE	Cédric
Sapeure de 1ère classe	LAVIALLE	Marion
Sapeur 1° classe	LAVIALLE	Loïc
Sergent-chef	LAZUCKIEWIEZ	Fabrice
Sapeur 2° classe	LE BORGNE	Adrien
Sergent-chef	LEBEAUX	Cédric

Grade	Nom	Prénom
Adjudant-chef	LEBEGUE	Antonin
Sapeur 2° classe	LEBEGUE	Lucas
Adjudant	LEBLANC	Pierre-Julien
Sapeure de 2ème classe	LEBRUN	Nadège
Caporal-chef	LECLERCQ	David
Sapeure de 1ère classe	LECLET	Virginie
Caporal	LECOMTE	Kevin
Sapeur 1° classe	LECOUFFE	Geoffrey
Caporal	LECUYER	Romain
Caporal-chef	LEDANT	Clément
Sapeure de 2ème classe	LEDOUBLE	Annabelle
Sergente-chef	LEDOUX	Myriam
Caporal	LEDOUX	Cyril
Caporal-chef	LEDOUX	Johnny
Infirmière	LEFEBVRE	Camille
Sapeur 2° classe	LEFEBVRE	Hugo
Caporal-chef	LEFEVRE	Cyril
Caporal	LEFEVRE	Geoffrey
Sapeur 1° classe	LEFEVRE	Yann
Sapeure de 1ère classe	LEGER	Alexia
Sapeur 2° classe	LEGER	Lilian
Sergent-chef	LEGRAND	Nicolas
Médecin Lt-Colonel	LEGRELE	Geoffroy
Médecin Capitaine	LEGROS	Vincent
Médecin Capitaine	LEGROS	Ruddy
Caporal-chef	LEGROS	Sébastien
Caporale	LEGROS	Angélique
Sapeure de 1ère classe	LEGROS	Tressy
Caporal-chef	LEGROS	Benjamin
Sergent	LEHUGEUR	Steven
Caporale-chef	LEJEUNE	Séverine
Sergent	LEJOSNE	Jérôme
Sergent-chef	LELIEUX	Eric
Sapeure de 1ère classe	LELIEUX	Laura
Sapeur 2° classe	LELONG	Romain
Sergent	LELOUP	David
Sergent-chef	LEMAIRE	Philippe
Adjudant-chef	LENCLUD	Fabrice

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	LENCLUD	Alexis
Sapeur 2° classe	LENOIR	Maxime
Adjudant-chef	LEPINE	Fabien
Adjudant	LEROUGE	Sébastien
Sapeure de 2ème classe	LEROUX	Maëva
Sapeur 1° classe	LEROUX	Dominique
Médecin Capitaine	LEROY	Pierre
Sergent	LEROY	David
Sergent	LEROY	Baptiste
Sergent-chef	LEROY	Mathieu
Sapeur 2° classe	LEROY JACQUESSON	Maxence
Caporale	LEROY-EVRARD	Clothilde
Sergent-chef	LESAGE	Tony
Caporal	LESIEUR	Julien
Sergent-chef	LESIEUR	Christian
Caporal-chef	LESUEUR	Camille
Caporal-chef	LETIERCE	Fabrice
Sapeure de 1ère classe	LEVEQUE	Aurélie
Sapeur 2° classe	LHERITIER	Christopher
Adjudant-chef	L'HOTE	Valéry
Sergent	LIEBERT	Jean-Matthieu
Caporal	LIEGEOIS	Vincent
Sapeure de 1ère classe	LIENARD	Elisa
Adjudant-chef	LINDEN	Geoffroy
Caporal-chef	LINDEN	Patrick
Sergent	LOBRY	Eric
Caporal-chef	LOCQUET	Florent
Sapeur 2° classe	LONNOY	Adrien
Sapeur 2° classe	LOPEZ	Christophe
Adjudant	LORENT	Olivier
Sapeure de 1ère classe	LORENT	Delphine
Lieutenant	LORIN	Denis
Sapeure de 2ème classe	LOTTE	Emilie
Adjudant	LOTTERIE	Pascal
Caporal-chef	LOTTERIE	Romuald
Médecin Commandant	LOUIS	Alain
Sergent	LOUIS	Geoffrey
Sergent-chef	LOUIS	Pascal

Grade	Nom	Prenom
Sapeur 1° classe	LOUP	Sébastien
Sergent	LOUSTE	Alexis
Sergent	LUBIATO	Eric
Adjudant	MABILAT	Fabrice
Caporal-chef	MACCAGNAN	Joël
Sapeur 1° classe	MACHINGORENA	Nathan
Lieutenant	MACQUART	Florian
Médecin Capitaine	MAGET	Michaël
Sapeur 1° classe	MAGNEZ	Siegfried
Caporal-chef	MAGNY	Matthieu
Caporal-chef	MAGUIN	Germain
Sapeure de 1ère classe	MAGUIN	Jennifer
Sapeur 1° classe	MAGUIN	Jordan
Adjudant	MAHAUT	Sébastien
Sapeur 2° classe	MAHOUDEAUX	Benoît
Caporal	MAHOUDEAUX	Nathan
Sapeur 2° classe	MAHOUDEAUX	Sébastien
Adjudant	MAHUT	Stéphane
Adjudant	MAILLARD	Nicolas
Adjudant-chef	MAILLARD	Gilbert
Caporal	MAILLOT	Christian
Sapeur 2° classe	MAIZI	Yannis
Adjudant-chef	MAIZIERES	Olivier
Sergent	MAIZIERES	Kévin
Caporal-chef	MAJDA	Dimitri
Sapeur 1° classe	MALHERBE	Julien
Sergent	MALHEY	Ludovic
Caporale-chef	MALINET	Julie
Sapeure de 1ère classe	MALINET	Caroline
Caporal	MALLET	Nathan
Adjudant-chef	MALTERRE	Patrice
Caporal	MALTIN	Mathieu
Sapeure de 1ère classe	MALVY	Marine
Sapeure de 1ère classe	MANCEAUX	Solène
Sergent	MANDELLI	Florian
Sapeure de 1ère classe	MANDELLI	Malaury
Sapeur 1° classe	MANDERRIER	Ethan
Caporal-chef	MANDON	Christophe

Grade	Nom	Prénom
Caporale-chef	MANHIABAL	Charlène
Adjudant	MANNBAR	Julien
Adjudant	MANON	Pierre-Damien
Caporal	MANSU	Romain
Adjudant-chef	MANY	Patric
Sergent	MANY	Grégory
Sergent	MANZINALI	Julien
Sapeur 1° classe	MAOUCHE	Loïc
Lieutenant	MAQUIN	Thierry
Sapeur 1° classe	MAQUIN	Léo
Adjudant	MAQUIN	Yannick
Caporal-chef	MAQUIN	Yves
Sapeur 1° classe	MAQUIN	Jordan
Infirmier	MARBAISE	Alain
Infirmière	MARBAISE	Sophie
Sapeure de 2ème classe	MARCANDELLA	Laure
Sergent	MARCHAL	Damien
Lieutenant	MARCHAND	Emmanuel
Caporal	MARCHAND	Cyril
Sergent	MARCHAND	Geoffrey
Sergent-chef	MARCHESAN	Anthony
Caporal-chef	MARECHAL	Sylvain
Adjudant-chef	MARECHAL	Jean-Michel
Sapeur 2° classe	MARECHAL	Edouard
Adjudant	MARINTHE	Ludwig
Caporal	MARLETTE	Nicolas
Caporal	MARSILLI	Sébastien
Sapeure de 1ère classe	MARTEL	Pauline
Sergent	MARTIN	Olivier
Caporale-chef	MARTIN	Emilie
Sergent	MARTIN	Samuel
Pharmacien Cne	MARTINET	Jean-Philippe
Caporale	MARTINEZ	Léa
Sapeure de 1ère classe	MARTINEZ	Maéva
Sapeur 2° classe	MARTINEZ	Ringo
Caporale-chef	MARTINS	Amandine
Sapeur 1° classe	MARTINS	Hugo
Sergent	MASCHINO	Alexis

Grade	Nom	Prénom
Caporal-chef	MASLACH	Philippe
Adjudant-chef	MASONES	Angelo
Lieutenant	MASSART	Pascal
Caporal-chef	MASSET	Benjamin
Sapeur 1° classe	MASSIN	Louis
Caporal-chef	MASSON	Hugues
Sapeur 1° classe	MATERNAT	Quentin
Caporal-chef	MATHIEU	Valentin
Pharmacien Cne	MATHOT	Nicolas
Sapeur 2° classe	MATHY	Amaud
Adjudant-chef	MATTENET	Sylvain
Sapeur 1° classe	MAYETTE	Sébastien
Sapeur 2° classe	MAYEUX	Johnny
Sapeure de 2ème classe	MAYEUX	Florentine
Caporale-cheffe	MAZY	Aurore
Sapeur 1° classe	MELIN	Daniel
Sergent-chef	MENINO	Manuel
Caporal-chef	MENINO	Adrien
Sapeur 1° classe	MENINO	Fabian
Sapeure de 1ère classe	MENINO	Flavie
Sergent	MENNESSON	Aurélien
Caporal-chef	MERCIER	Jérémy
Sapeur 1° classe	MERCIER	Théo
Caporal-chef	MERCIER	Olivier
Caporale	MERIEUX	Karine
Sergent	MERLETTE	Nicolas
Infirmier	MEUNIER	Christophe
Sergent-chef	MEUNIER	Aurélien
Sapeur 1° classe	MEUNIER	Franck
Sapeure de 1ère classe	MIART	Laurianne
Sapeure de 1ère classe	MICELLI	Lucie
Caporal	MICHAUX	Benjamin
Caporal-chef	MICHEL	Francis
Sapeur 2° classe	MICHEL	Thibault
Caporal-chef	MIGEOT	Alexis
Caporal-chef	MIGEOTTE	Ludovic
Sergent	MIGEOTTE	Yoann
Sapeure de 1ère classe	MIGNOLET	Sandrine

Grade	Nom	Prenom
Caporal-chef	MIMILLE	Christophe
Caporal-chef	MIMILLE	Jean-Pierre
Sergent	MIMILLE	Aurélien
Sapeur 2° classe	MINET	Tristan
Sapeur 1° classe	MINEUR	Louis
Sapeur 2° classe	MIONNET	Jules
Infirmier	MITTELBERGER	Pierre
Caporal-chef	MLYNARCZYK	André
Sapeur 1° classe	MOINET	Jocelyn
Sapeure de 1ère classe	MOINY	Aude
Sapeure de 1ère classe	MOINY	Blanche
Caporale	MOLLE	Elisabeth
Caporal-chef	MONGIN	Jean-Marc
Caporal-chef	MONNIER	Alain
Sapeur 1° classe	MORALES	Julien
Sapeure de 1ère classe	MORALES	Melinda
Lieutenant	MORAND	Eric
Sergent-chef	MOREAU	Dominique
Sapeur 1° classe	MOREAU	Lucas
Sapeure de 1ère classe	MOREAU	Rachida
Caporale-chef	MOREAUX	Mélissa
Infirmière	MOREL	Laïla
Adjudant	MORIAME	Laurent
Caporale-chef	MORIAME	Charlène
Sapeur 1° classe	MORIAU	Olivier
Adjudant-chef	MORRONE	Paul
Adjudant-chef	MORRONE	Loïc
Médecin Colonel	MORTELLARO	Pietro
Sapeur 1° classe	MOULIN	Mathew
Adjudant	MOUS	Serge
Lieutenant	MOUTON	Jimmy
Adjudant-chef	MOUTON	Gilbert
Caporale-chef	MOZET	Amélie
Caporal-chef	MOZET	Benjamin
Sapeure de 1ère classe	MOZIN	Maureen
Sapeur 1° classe	MUNOZ	Kévin
Sergent	MURGUET	Franck
Sapeur 1° classe	MUSART	Kévin

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	MUTAUX	Gwenoël
Infirmière	MUTEREL	Nadine
Sapeur 1° classe	NABUCET	Nicolas
Sapeure de 1ère classe	NABUCET	Virginie
Caporal-chef	NAISSE	Pascal
Sapeure de 1ère classe	NARCIS	Valerie
Adjudant-chef	NARCIS	Christophe
Sapeur 1° classe	NEGRI	Geoffrey
Adjudant-chef	NEMERY	Philippe
Caporal-chef	NEMERY	Maxence
Caporal-chef	NEUVENS	Clément
Caporal-chef	NEVEUX	Gérard
Sapeur 1° classe	NEVEUX	Stéphane
Sapeure de 2ème classe	NEZER	Christelle
Médecin Capitaine	N'GREKAMBA	Clément
Adjudant-chef	NICE	Christophe
Infirmière	NICLOT	Marine
Sapeur 2° classe	NICOLAS	Killian
Caporal-chef	NICOLLE	Lionel
Infirmière	NIEDERCORN-JOLY	Pauline
Sapeur 1° classe	NIMPHORT	Aurélien
Caporale	NIZET	Aline
Lieutenant	NOEL	Cédric
Caporal-chef	NOEL	Grégory
Caporal-chef	NOIZET	Sébastien
Sapeur 1° classe	NOLBERT	Julien
Sapeur 2° classe	NOUNI	Haïmen
Sergente	OCHART	Sandrine
Sapeur 2° classe	ODIENNE	Léo
Sergent	OLIVEIRA	Jérôme
Caporal	ORTEGA	Jérôme
Caporal	OTTO-LOYAS	Laurent
Infirmier Principal	OUAHROUCHE	Ferhat
Sapeur 2° classe	OUDAR	Augun
Caporale-chef	OUDART	Stéphanie
Caporale-chef	OUDART	Kelly
Adjudant-chef	OUDIN	Gérald
Sergent	OUDIN	Yoann

Grade	Nom	Prénom
Caporal-chef	OUMOROU	Fousséni
Adjudant-chef	OUTTIGHIR	Hakim
Sergent-chef	PABLO	Antonio
Sapeur 2° classe	PAGNIN	Enzo
Caporal-chef	PAIN	Anthony
Adjudant	PAIRON	Vivien
Caporal-chef	PANDREAU	Johnny
Caporal	PAQUIN	Xavier
Adjudant	PARAGE	Vincent
Sapeure de 1ère classe	PARANT	Mathilde
Sapeur 2° classe	PARANT	Alexis
Sapeure de 2ème classe	PARMENTIER	Sonia
Adjudant-chef	PASQUALI	Jérôme
Adjudant-chef	PASSEMART	Frédéric
Lieutenant	PATE	Stéphane
Sapeure de 1ère classe	PATE	Ophélie
Sapeur 1° classe	PATE	Thibault
Sapeure de 2ème classe	PATE	Elodie
Sapeure de 2ème classe	PATE	Olivia
Sergent	PAU	Alain
Caporal-chef	PECHEUX	Antoine
Sapeur 1° classe	PECHEUX	Florent
Sapeur 1° classe	PECHEUX	Florent
Sapeur 1° classe	PELEAU	Maxime
Sapeur 1° classe	PELEAU	Yoann
Sergent-chef	PELLERIN	Aurélien
Sergent	PELLETIER	David
Caporal-chef	PELTIER	Philippe
Sapeure de 2ème classe	PELTIER	Léa
Caporal-chef	PERARD	Pascal
Infirmier	PEREIRA	Fernando
Caporal	PEREIRA	Alexandre
Sapeur 2° classe	PEREIRA DA SILVA	Brian
Sapeure de 1ère classe	PERENNES	Malvina
Caporal	PEREZ CRESPO	Alexis
Sapeur 1° classe	PEREZ CRESPO	Rafael
Caporal	PEROT	Romain
Sapeur 1° classe	PERRIAUX	Thierry

Grade	Nom	Prenom
Sapeur 1° classe	PERRIN	Vincent
Sapeure de 1ère classe	PERRIN	Annick
Sapeur 1° classe	PERSON	Sébastien
Sapeur 2° classe	PESNEL	Maxence
Sergent	PETIT	Michaël
Sergent	PETITFILS	Baptiste
Sapeur 1° classe	PETITFILS	Rémi
Adjudant-chef	PETITFRERE	Jean-Claude
Caporal	PETITJEAN	Nicolas
Sapeur 1° classe	PETITJEAN	Joffray
Sapeur 1° classe	PETRE	Constant
Sapeur 2° classe	PEUCHERET	Mickaël
Sapeur 2° classe	PEYTHIEU	Adrien
Sapeur 1° classe	PFLIER	Ludovic
Sapeur 1° classe	PFLIER	Adrien
Adjudant	PHILBERT	Sébastien
Sergent-chef	PHILBERT	Olivier
Caporale-chef	PHILBERT	Emmanuelle
Sapeure de 1ère classe	PHILBERT	Mallory
Sapeur 1° classe	PIA	Louis
Sapeur 1° classe	PIA	Cédric
Adjudant-chef	PICOT	Sébastien
Caporal-chef	PIEKAREK	Thomas
Caporal-chef	PIEKAREK	Valentin
Adjudant-chef	PIEKAREK	Patrice
Lieutenant	PIEPLU	Jean-Jacques
Caporal-chef	PIEROT	Olivier
Infirmière	PIERRARD	Océane
Sapeure de 2ème classe	PIERSON	Lucie
Sapeure de 1ère classe	PIETRZAK	Milena
Sapeur 1° classe	PIGEAUD	Franck
Sapeur 2° classe	PILET	Loïc
Sapeur 1° classe	PILLET	Nicolas
Sapeure de 1ère classe	PILLIER	Vanessa
Sapeure de 2ème classe	PILLIER	Mélissa
Sergent-chef	PILLIER	Michaël
Caporal	PILLOT	Maximilien
Sapeur 1° classe	PILLOT	Guillaume

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 2° classe	PIQUET	Nicolas
Caporal-chef	PIQUET	Cédric
Sapeur 2° classe	PIRE	Florian
Lieutenant	PIZZANELLI	Stéphane
Caporal-chef	PLANTIN	Cyril
Sergent-chef	PLAYE	Fabien
Adjudant-chef	PLESSY	Dominique
Sergent	PLISSON	Jacky
Adjudant-chef	PODGORNIY	Dimitri
Adjudant-chef	POINOT	Frédéric
Sapeur 1° classe	POINOT	Hugo
Sergent-chef	POISSON	Jérémy
Adjudant-chef	POISSON	Frédéric
Sapeure de 1ère classe	POISSON	Chloé
Sapeur 1° classe	POISSON	Remi
Sergent-chef	POLET	Julien
Sergent	POLET	Grégory
Lieutenant	PONCELET	Damien
Caporal	PONCELET	Baptiste
Sapeure de 1ère classe	PONCET	Florine
Caporal	PONCIN	Baptiste
Adjudant	PONCIN	Ludovic
Caporal-chef	PONCIN	Geoffrey
Sergent	PONSARD	Alexandre
Caporal-chef	PONSARD	Léandre
Sapeur 2° classe	PONSARDIN	Benoît
Sapeur 1° classe	PONSARDIN	Maxime
Caporale-chef	PONSART	Katia
Caporal	PONSINET	Nicolas
Sapeure de 2ème classe	PONTOISE	Audrey
Sapeure de 2ème classe	POOS	Alison
Sergent	PORET	Vincent
Sergent	POTENCIER	Nicolas
Sergent	POTET	Sébastien
Sapeur 1° classe	POTIER	Brice
Sapeure de 1ère classe	POTIER	Annabelle
Lieutenant	POTRON	Daniel
Caporal-chef	POUGET	Rémi

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	POUGET	Mathis
Sapeur 2° classe	POUGET	Elie
Caporal	POUGIN	Dylan
Caporal-chef	POWALA	Stéphane
Sapeur 2° classe	PRANA	Gaël
Infirmière	PRATZ	Nathalie
Caporal-chef	PRATZ	Bruno
Infirmière	PREVOT	Virginie
Sergent	PREVOT	Johnny
Sapeur 1° classe	PRIGNON	Médéric
Sergente	PRZYLECKI	Fanny
Adjudant	PSAUME	Hervé
Caporal-chef	QUEMARD	Eric
Caporale	QUIMPER	Maéva
Sapeur 1° classe	QUINART	Benoît
Sapeure de 1ère classe	QUINTA	Victoria
Sapeur 1° classe	RADZIK	Kylian
Caporal	RAELLE	Rodolphe
Sapeur 2° classe	RAGONNEAUD	Jonathan
Sapeur 1° classe	RAINOTTE	Alan
Sergent-chef	RAINOTTE	Julien
Sapeure de 2ème classe	RAMBEAUX	Léa
Caporal-chef	RAMBEAUX	Hervé
Sapeur 1° classe	RAMOS	Jordan
Lieutenant	RASQUIN	Fabrice
Sergent-chef	RAULIN	Frédéric
Caporal-chef	REGNIER	Marc
Caporal-chef	REIHLE	Maël
Médecin Commandant	REITZ	Jean-Claude
Sapeur 1° classe	REMACLY	Emmanuel
Lieutenant	REMY	Johnathan
Caporal-chef	REMY	Franck
Caporale	REMY	Amélie
Sapeure de 2ème classe	REMY	Enola
Sergente	REMY	Sandra
Caporal	RENAUDIN	Jérôme
Sapeur 1° classe	RENAUT	Grégory
Adjudant-chef	RENIER	Luc

Grade	Nom	Prénom
Sergent	RETIF	Frédéric
Sapeure de 1ère classe	REVEL	Amélie
Caporale-chef	RHUL	Nathalie
Caporal	RIBEYRON	Jean-Baptiste
Sapeure de 2ème classe	RICCHIUTI	Eva
Caporal-chef	RICHARD	Sébastien
Sapeure de 2ème classe	RICHART	Marie-France
Infirmière	RIES	Pauline
Lieutenant	RIFFLARD	Jean-Yves
Sapeur 1° classe	RIGO	Alexis
Sapeure de 2ème classe	RIOLFI	Léa
Infirmier	RIVAGE	Cyril
Sergent-chef	RIVAGE	Grégory
Adjudant	ROBINET	Jonathan
Sapeur 2° classe	ROBQUIN	Mathieu
Sapeur 2° classe	ROBQUIN	Valéry
Sapeure de 1ère classe	ROBQUIN	Mathilde
Adjudant-chef	RODRIGUES	Patrice
Sapeur 1° classe	ROFIDAL	Georges
Caporale-chef	ROGISSART	Estelle
Adjudant-chef	ROGISSART	Franck
Sergent-chef	ROLLAND	Frédéric
Sergent-chef	ROMANO	Cédric
Sapeur 1° classe	RONDOT	Léon
Adjudant	RONSin	Romain
Sapeure de 2ème classe	ROSENSTIEHL	Alyssa
Sapeur 1° classe	ROSSIGNOL	Bryan
Lieutenant	ROUABAH	Farid
Sergent-chef	ROUET	David
Sapeur 1° classe	ROUET	Théo
Adjudant-chef	ROUGET	Bruno
Sapeur 1° classe	ROULOT	David
Sapeur 2° classe	ROULY	Lucas
Adjudant	ROUSSEAUX	Sébastien
Caporal-chef	ROUSSEAUX	Cyril
Adjudant-chef	ROUSSEAUX	Olivier
Sapeur 1° classe	ROUSSEL	Paul
Sapeur 1° classe	ROUSSEL	Dimitri

Grade	Nom	Prenom
Sergent-chef	ROUSSY	Gaëtan
Sapeur 1° classe	ROUSSY	Jonathan
Sapeur 1° classe	ROUTA	Mathéo
Sapeur 1° classe	ROUX	Quentin
Sergent	ROUXHET	Sylvain
Sergent	ROUXHET	Stéphane
Caporale	ROUY	Alexia
Médecin Capitaine	ROYEZ	Marc-Antoine
Adjudant-chef	ROYS	Francis
Sapeur 1° classe	RUSAK	Alban
Sapeur 1° classe	RUTTE	Thibault
Sapeur 2° classe	SAC	Martin
Sapeur 2° classe	SACRE	Nicolas
Sergent-chef	SACRE	Steve
Sapeur 1° classe	SAIDI	Ahmed
Sapeur 2° classe	SAILLET	Sébastien
Sapeur 1° classe	SAINGERY	Julien
Sergent-chef	SAMYN	Sébastien
Sergente	SAMYN	Mathilde
Sapeur 1° classe	SARRAZIN	David
Caporal-chef	SARTELET	Olivier
Sergent	SAUVAGE	Jérôme
Sapeur 1° classe	SAUVAGE	Paulin
Sapeur 1° classe	SAUVAGE	Maxime
Sapeur 1° classe	SAUZE	Alexis
Caporal-chef	SAYART	Jimmy
Sergent	SCHEUER	Arnaud
Sapeur 2° classe	SCHMIDT	Xavier
Adjudante-chef	SCHMITT	Edith
Sapeur 1° classe	SCHNEIDER	Valentin
Caporal-chef	SCHNYDER	Emilien
Adjudant-chef	SCHOPPER	Victorien
Pharmacien Cne	SCHWEITZER	Michel
Adjudant-chef	SCHWEMMER	Michaël
Sapeur 1° classe	SCIOT	Valentin
Caporal	SCIOT	Yann
Caporal-chef	SCOARNEC	Raphaël
Caporal	SEGERS	Jerôme

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	SEHL	Samir
Adjudant	SEIBERT	Eddy
Sapeur 1° classe	SEIBERT	Marc-Antoine
Sapeur 1° classe	SELLIER	Benoit
Caporal-chef	SENDID	Farid
Sapeur 2° classe	SERE	Lucas
Sapeur 1° classe	SERE	Bastien
Sapeur 1° classe	SERRA	Johan
Sapeur 1° classe	SERVAS	Eric
Sapeur 1° classe	SEURAT	Mathéo
Sapeure de 1ère classe	SIBOROWSKI	Mylène
Sergent	SIMIONKOWSKI	Ludovic
Lieutenant	SIMON	Jocelyn
Caporale-chef	SIMON	Cindy
Sapeure de 1ère classe	SIMON	Eloïse
Sapeur 1° classe	SIMON	Eva
Adjudant-chef	SIMON	Michaël
Adjudant-chef	SIMON	Joël
Adjudant-chef	SIMON	Sylvain
Sapeure de 1ère classe	SIMON	Juliette
Caporale-chef	SIMON	Christelle
Caporal-chef	SIMON	Thierry
Caporal	SIMON	Maxime
Sergent-chef	SINNER	Ludwig
Sapeur 1° classe	SIRAULT	Sidney
Sergent-chef	SLOWINSKI	Romain
Sapeur 2° classe	SLOWINSKI	Kévin
Sapeure de 2ème classe	SOBACO	Léana
Caporal-chef	SOHIER	Patrick
Adjudant	SOHIER	Gwenaël
Sergent-chef	SOMME	Sébastien
Sapeur 1° classe	SOUDAY	Philippe
Sapeur 1° classe	SOURCIN	Rémi
Caporale-chef	SOVET	Mélanie
Infirmier	SRISIR	Mohamed
Lieutenant	STARECKI	Jean-François
Caporal-chef	STEFANON	Yves
Infirmière	STELLA	Mélissa

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	STEVENIN	Alexandre
Sapeure de 1ère classe	STEVENIN	Hélène
Sergent-chef	STEVENOT	Franck
Sapeure de 2ème classe	STEVENOT	Flavie
Sapeur 2° classe	STEVENS	Benoît
Sergent	STURBOIS	Kevin
Sapeure de 2ème classe	SUZTAKOWSKI	Lindsay
Sapeure de 2ème classe	TANFIN	Céline
Sergent	TARMIDI	Mimoune
Sergent-chef	TASCHET	Johan
Caporal-chef	TASSIN	Olivier
Sapeure de 1ère classe	TASSOT	Clarisse
Sapeur 1° classe	TATARENKO	Duncan
Caporal-chef	TEMPLIER	Alexis
Caporale	TERROINE	Cyrielle
Sergent	THEBAULT	Kévin
Sergent-chef	THERON	Pascal
Caporal-chef	THEVENIN	Thierry
Sapeure de 2ème classe	THIBAUT	Chloé
Lieutenant	THIEBAULT	Damien
Sapeur 1° classe	THIEBAUX	Pierre
Sapeure de 1ère classe	THIEBEAUX	Charlotte
Sapeure de 2ème classe	THIERARD	Océane
Sapeur 2° classe	THIERION	Vincent
Sapeure de 2ème classe	THIERY	Pauline
Caporal-chef	THILLY	Benjamin
Caporale-chef	THILLY	Anaïs
Caporal	THOMAS	Damien
Sapeure de 1ère classe	THOMAS	Marie
Sergente	THOMAS	Marion
Sapeur 1° classe	THOMASSIN	Valentin
Sapeur 2° classe	THUILLIEZ	Malik
Adjudante	THULLIER	Maëlle
Caporal	THULLIER	Jérôme
Sergent	TILMAN	Stéphane
Sapeur 1° classe	TILMAN	Alexandre
Sapeur 2° classe	TILQUIN	Alexis
Caporal-chef	TINOIS	Thierry

Grade	Nom	Prenom
Sapeur de 2ème classe	TISSERAND	Justine
Sergent	TITEUX	Dimitri
Sapeur 1° classe	TITEUX	Enzo
Caporal-chef	TOMBOIS	Stéphane
Caporal-chef	TOPSCHER	David
Caporale-chef	TORCHET	Cécile
Sapeur de 1ère classe	TOUPET	Camille
Sergent	TOURNAY	Jean-Pol
Sapeur de 1ère classe	TOUSSAINT	Céline
Sergent	TOUZOUIGHT	Karim
Caporal-chef	TRAMEAUX	Dylan
Médecin Commandant	TREUTENAERE	Bruno
Sapeur de 2ème classe	TRISTANT	Ségoène
Caporal-chef	TRISTANT	Bruno
Adjudant-chef	TROCHAIN	Grégory
Caporal	TROYON	Fabrice
Adjudant-chef	TUOT	Christophe
Sapeur 1° classe	TUPEANSKAS	Joan
Sapeur 2° classe	TURQUIN	Pierre
Sapeur 1° classe	ULMER	Cédric
Sapeur 1° classe	VAN DE VOORDE	Vincent
Vétérinaire capitaine	VAN DER SLOTEN	Kathleen
Sapeur de 1ère classe	VANBESSELAERE	Inès
Lieutenant	VANBRESEGEM	Sébastien
Sapeur 2° classe	VANELLE	Mickaël
Caporal	VANNIER	Maxime
Lieutenant	VASSAUX	Lionel
Médecin Commandant	VAUCHELET	Eric
Pharmacienne commandante	VAUCOIS	Hélène
Caporal-chef	VAUDET	Patrice
Sergent	VAUDOIS	Anthony
Sapeur 2° classe	VAXELAIRE	Alexis
Caporal	VELLA	Anthony
Caporal-chef	VELY	Ludovic
Adjudant-chef	VENOT	Michaël
Adjudant	VERLET	Jérémy
Caporal	VERMOESEN	Frédéric
Sapeur 1° classe	VERMON	Marvine

Grade	Nom	Prénom
Sapeur 1° classe	VERNET	Julien
Adjudante	VIENNEAUX	Alexandra
Sapeur 2° classe	VIENNEAUX	Nathan
Sapeur 1° classe	VIGET	Benjamin
Sapeur 1° classe	VILFROY	Léo
Caporal	VINADELLE	Olivier
Adjudant-chef	VIOLA	Bruno
Caporal	VIOLA	Loïc
Adjudant-chef	VIOT	Yves
Sapeur 1° classe	VIOT	Arnaud
Sapeur 2° classe	VIOT	Julien
Adjudant-chef	VIVET	Julien
Sapeur 2° classe	VIZCAINO	Antoine
Sapeur 1° classe	VOUHE	Pol
Infirmière	VOULOT	Christine
Caporal-chef	VOYNEAU	Jérôme
Sapeur 2° classe	WAELEGRAEVENS	Quentin
Infirmière	WALLET	Cindy
Sapeure de 2ème classe	WARIN	Léa
Sapeur 1° classe	WASLET	Damien
Caporal	WATELET	Julien
Sapeur 2° classe	WATELET	Julien
Sapeure de 1ère classe	WATREMETZ	Marjorie
Sapeur 1° classe	WATREMETZ	Kevin
Médecin capitaine	WATREMEZ	Mélanie
Sapeur 2° classe	WILLAIME	Jérémy
Caporal-chef	WISNIEWSKI	Cyril
Sapeur 1° classe	WITOSLAWSKI	Roman
Sapeur 1° classe	WOILLARD	Leo
Sapeur 1° classe	WOJEEZ	Steven
Médecin Capitaine	WUILLAUME	Philippe
Sapeur 1° classe	WUILLEME	Jonathan
Caporal-chef	WYGAS	Fabien
Caporal-chef	YAHIAOUI	Christophe
Sapeur 1° classe	YERNAUX	Morgan
Sapeur 2° classe	YOUCEF-KHODJA	Ugo
Caporal-chef	ZAIDI	Fahem
Sergent	ZANOLETTI	Benoît

Grade	Nom	Prénom
Sergent-chef	ZEIMET	Philippe
Sapeur 1 ^o classe	ZENARD	Sébastien
Caporal-chef	ZIDANE	Yannick
Sapeure de 2 ^{ème} classe	ZUCCARI	Claudia
Sapeur 1 ^o classe	ZWISLER	Jean-Paul

PREFECTURE DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES

ARRETE N°1095/2020/SDIS
chargeant Monsieur Sébastien DEBALLÉE,
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'Adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de REVIN

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

A R R E T E N T

Article 1 : Monsieur Sébastien DEBALLÉE, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affecté à la Compagnie n°1, est chargé des fonctions d'adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours de REVIN.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Sébastien DEVALLEE, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le - 6 AOUT 2020

Les Autorités,

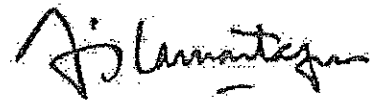
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

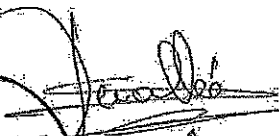
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 20 SEP. 2020

L'agent



LIEUTENANT
DEVALLEE

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES**

ARRETE N°1141/2020/SDIS
chargeant Madame Marie-Madeleine BIENFAIT,
Adjudante de sapeurs-pompiers volontaires,
des fonctions d'adjointe au chef du Centre d'Incendie et de Secours
de SIGNY LE PETIT

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu le rapport du lieutenant Stéphane PIZZANELLI, chef de centre du Centre d'Incendie et de Secours de SIGNY LE PETIT, du 2 juillet 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes,

ARRETE N

Article 1 : Madame Marie-Madeleine BIENFAIT, adjudante de sapeurs-pompiers volontaires au sein du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, affectée à la Compagnie n°2, est chargée des fonctions d'adjointe au chef du Centre d'Incendie et de Secours de SIGNY LE PETIT.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Marie-Madeleine BIENFAIT, publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes et au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le - 6 AOUT 2020

Les Autorités,

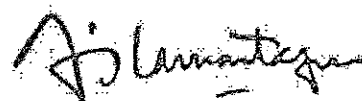
- certifient sous leur responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours,**



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le : 4/11/2020

L'agent



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES

ARRETE N°1143/2020/SDIS

Portant nomination du Lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels
Patrick PREVOST, Adjoint au Chef du Centre d'Incendie et de Secours de
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-522 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°726/2012/SDIS en date du 24 août 2012 portant intégration de Monsieur Patrick PREVOST dans le cadre d'emplois des Lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels au grade de Lieutenant de 1^{ère} classe ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n°CASDIS/2017.11/III.04/D.01 en date du 30 novembre 2017 relative à la réorganisation/ au nouvel organigramme des services ;

Vu le rapport du Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels Sébastien COURBET, Chef du CIS de Charleville-Mézières, relatif à la nomination d'adjoints au chef du CIS, en date du 29 juin 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Monsieur Patrick PREVOST, Lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au sein du Corps départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, est nommé Adjoint au Chef du Centre d'Incendie et de Secours de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

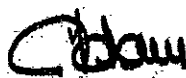
Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Patrick PREVOST, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'État et dont une copie sera adressée à Monsieur le Payeur Départemental.

Fait à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, le 1^{er} 6 AOUT 2020

Les autorités,

- certifient sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux, en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et
de Secours des Ardennes



Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le 28/09/2020

Lieutenant de 1^{ère} classe Patrick PREVOST



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ARDENNES

ARRETE N°1224/2020/SDIS

Portant nomination du Lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels
Benoît TOUSSAINT, Adjoint au Chef du Centre d'Incendie et de Secours de SEDAN

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-522 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°1195/2016/SDIS en date du 26 décembre 2016 portant titularisation après détachement pour stage de Monsieur Benoît TOUSSAINT en qualité de Lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n°CASDIS/2017.11/III.04/D.01 en date du 30 novembre 2017 relative à la réorganisation/ au nouvel organigramme des services ;

Vu le rapport du Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Yann MAISSE, Chef du CIS de Sedan, en date du 16 juillet 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : Monsieur Benoit TOUSSAINT, Lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels au sein du Corps départemental des sapeurs-pompiers des Ardennes, est nommé Adjoint au Chef du Centre d'Incendie et de Secours de SEDAN.

Article 2 : La nomination prend effet à compter du lendemain de la date de signature du présent acte.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Benoit TOUSSAINT, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat et dont une copie sera adressée à Monsieur le Payeur Départemental.

Fait à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, le 21 SEP. 2020

Les autorités,

- certifient sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours des Ardennes



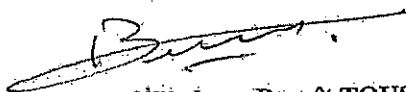
Jean GODARD

Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le 18 / 10 / 20



Lieutenant de 2^{ème} classe Benoit TOUSSAINT

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N° 1228/2020/SDIS MODIFIANT L'ARRETE N° 1053/2020/SDIS

Fixant le calendrier des opérations électorales
pour l'élection des représentants des communes
et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux
du Service Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de
sapeurs-pompiers professionnels au Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie
et de Secours, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires
au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1424-24 et suivants et R. 1424-2 et suivants ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 29 mars 2016 portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle BSIS/DC/N°2007-249 du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire ministérielle DGSCGC/DSP/SDSIAS/BAFPP/DC/2013-226 du 24 décembre 2013 modifiée, consolidée au 10 janvier 2014, relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la note d'information ministérielle INTE2000729C modifiée du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS) ; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

Vu l'arrêté n°2017-203 du Président du Conseil Départemental des Ardennes en date du 16 octobre 2017 portant désignation de Monsieur Jean GODARD en qualité du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Considérant la demande formulée de report de la date initiale de dépôt des candidatures ;

ARRETE

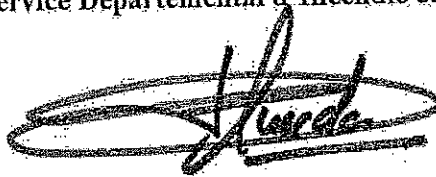
Article 1 : Le calendrier des opérations électorales, en vue de l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) et des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux au Conseil d'Administration du SDIS et à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS), est **modifié comme suit :**

- Ouverture du délai de dépôt des candidatures : **mercredi 8 juillet 2020 ;**
- Clôture du délai de dépôt des candidatures : **mercredi 5 août 2020** (lieu de dépôt ou transmission dématérialisée à l'adresse suivante : Administration générale <admgen@sdis08.fr> ; ; Service Départemental d'Incendie et de Secours – 42 bis, route de Warnécourt – 08000 PRIX-LES-MEZIERES aux horaires d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30)) ;
- Date limite de retour des bulletins de vote : **lundi 7 septembre 2020 (avant minuit, le cachet de la poste faisant foi** (retour par courrier postal adressé au SDIS dans les conditions qui seront fixées ultérieurement par circulaire) ;
- Dépouillement des suffrages et proclamation des résultats : **mardi 22 et mercredi 23 septembre 2020.**

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Prix-les-Mézières, le

Le 2ème Vice- Président du Conseil d'Administration
Du Service Départemental d'Incendie et de Secours

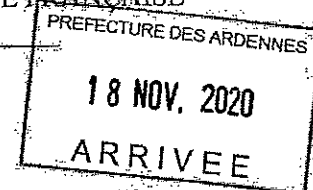
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Claude', enclosed within a large, loopy oval stroke.

Jean Luc CLAUDE

DEPARTEMENT DES ARDENNES

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

REPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRETE SDIS N°1439/2020/SDIS
Etablissant le renouvellement d'inscription pour la
période du 14 décembre 2020 au 25 avril 2022 sur
la liste d'aptitude d'accès au grade de sergent de
sapeurs-pompiers professionnels au titre de
l'année 2018-2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 4 ;

VU le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 7 mai 2012 relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n°2017-203 du 16 octobre 2017 du Président du Conseil Départemental des Ardennes portant désignation de M. Jean GODARD en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU la communication du Président au Conseil d'Administration du SDIS n° CASDIS/2018.02/I.03/C.01 en date du 15 février 2018 relative à la participation du SDIS 08 à l'organisation du concours de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la convention de mutualisation conclue entre le SDIS des Ardennes et le SDIS de Meurthe-et-Moselle pour l'organisation des concours internes d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ;

VU l'arrêté n°412/2018/SDIS du 29 juin 2018 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n°958/2018/SDIS du 4 octobre 2018 modifiant l'arrêté portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du n°984/2018/SDIS fixant la liste des membres du jury et des correcteurs de concours d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2018-2019 ;

VU l'arrêté du n°985/2018/SDIS du fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours interne d'accès au grade de sergent des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n°1312/2018/SDIS établissant la liste d'aptitude après concours interne pour l'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2018/-2019 ;

Vu la demande individuelle de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de sergent de sapeur-pompier professionnel session 2018-2019 en date du 31 août 2020 ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le renouvellement de la liste d'aptitude au grade de sergent de sapeur-pompier professionnel est arrêté ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	DATE DE LA DEUXIEME INSCRIPTION
HUMBERT	Mathieu	14/12/2020

Article 2 :

Le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS des Ardennes et transmis à Monsieur le Préfet des Ardennes.

Prix les Mézières, le 4 NOV. 2020

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès du pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil d'Administration

du Service Départemental d'Incendie

et de Secours des Ardennes


Jean GODARD

Destinataires :

Original : Registre central SDIS
Ampliations : Dossier
: Affichage

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°1479/2020/SDIS

Mettant une fin aux fonctions de Madame Kathy HESBOIS
en qualité de Cheffe du service financier et du contrôle de gestion
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n°040/2018/SDIS en date du 31 janvier 2018 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n° CASDIS/2017.11/III.04/D.01 en date du 30 novembre 2017 relative à la réorganisation/ au nouvel organigramme des services ;

Vu l'arrêté n°395/2018/SDIS portant nomination de Madame Kathy HESBOIS, Cheffe du Service Financier et du Contrôle de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Considérant que l'intéressée assure des fonctions temporaires de Chargée de mission auprès du Groupement Ressources Humaines et de ce fait, n'assume plus ses fonctions de Cheffe du Service Financier et du Contrôle de Gestion depuis le 1^{er} juillet 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il convient de procéder à la régularisation de la situation de Madame Kathy HESBOIS, Rédactrice territoriale, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Article 2 : Madame Kathy HESBOIS est affectée temporairement à cette même date au Groupement Ressources Humaines du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en qualité de chargée de mission.

Article 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont une copie sera adressée à Monsieur le Payeur Départemental.

Fait à PRIX-LES-MEZIERES, le 1^{er} 6 OCT. 2020.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès du pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

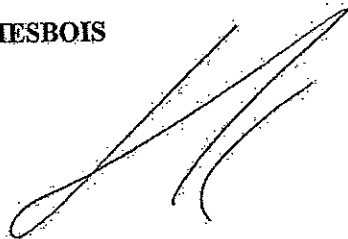
Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes



Jean GODARD

Notifié le 15/10/20

Madame Kathy HESBOIS



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°1482/2020/SDIS

Mettant une fin aux fonctions de Monsieur Eric HESBOIS
en qualité d'Adjoint au chef du Groupement Administratif et Financier et
Chef de l'Administration et de la Gestion interne du Service Départemental d'Incendie et
de Secours des Ardennes

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des
fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à
la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre
d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours n°040/2018/SDIS en date du
31 janvier 2018 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Ardennes ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de
Secours n° CASDIS/2017.11/IL.04/D.01 en date du 30 novembre 2017 relative à la
réorganisation/ au nouvel organigramme des services ;

Vu l'arrêté n°393/2018/SDIS portant nomination de Monsieur Eric HESBOIS, en qualité
d'Adjoint au chef du Groupement Administratif et Financier et Chef de l'Administration
et de la Gestion interne du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes ;

Considérant que l'intéressé assure des fonctions temporaires de Chargé de mission auprès
du Groupement Supports Techniques et de ce fait, n'assure plus ses fonctions d'Adjoint au
chef du Groupement Administratif et Financier et Chef de l'Administration et de la Gestion
interne depuis le 24 août 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des
Ardennes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il convient de procéder à la régularisation de la situation de Monsieur Eric HESBOIS, Affiché territorial, à compter du 24 août 2020.

Article 2 : Monsieur Eric HESBOIS est affecté temporairement à cette même date au Groupement Supports Techniques du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes en qualité de chargé de mission.

Article 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont une copie sera adressée à Monsieur le Payeur Départemental.

Fait à PRIX-LES-MEZIERES, le 6 OCT. 2020

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;
- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès du pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes



Jean GODARD

Notifié le

Monsieur Eric HESBOIS

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

ARRETE N°1533/2020/SDIS

Chargeant Monsieur Geoffroy LEGRELE, Médecin hors classe
de sapeurs-pompiers professionnels contractuel, de la continuité des fonctions de
médecin-chef départemental par intérim et portant nomination en qualité de
chef du groupement santé et secours et de chef du service médical du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien
LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Ardennes et du Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°040/2018/SDIS en
date du 31 janvier 2018 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et
de Secours n°CASDIS/2017.11/III.04/D.01 en date du 30 novembre 2017 relative à la
réorganisation/ au nouvel organigramme des services ;

Vu la décision du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS des Ardennes
n°BUREAU/2020.06/I.03/D.01 en date du 17 juin 2020 portant recrutement par voie
contractuelle sur emploi permanent ;

Vu le contrat à durée déterminée n°003/2020/SDIS en date du 4 août 2020, portant
recrutement de Monsieur Geoffroy LEGRELE en qualité de Médecin hors classe de
sapeurs-pompiers professionnels contractuel, pour assurer les fonctions de Médecin chef
et de chef du groupement Santé et Secours pour une durée déterminée de 3 ans,
du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2023 inclus ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des
Ardennes ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : Monsieur Geoffroy LEGRELE, Médecin hors classe de sapeurs-pompiers professionnels contractuel, est chargé de la continuité des fonctions de médecin-chef départemental par intérim et nommé chef du groupement santé et secours et chef du service médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes.

Article 2 : Monsieur Geoffroy LEGRELE assurera ces fonctions à compter du 1^{er} novembre 2020.

Article 3 : La Directrice des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Geoffroy LEGRELE, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'État et dont une copie sera adressée à Monsieur le Payeur Départemental.

Fait à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, le 19 OCT. 2020

Les autorités,
- certifient sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informent qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et
de Secours des Ardennes



Jean GODARD

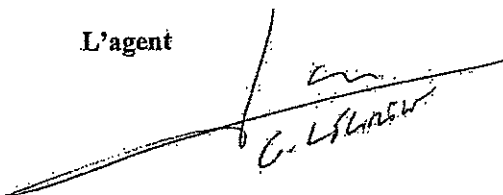
Le Préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Notifié le 10.11.2020

L'agent



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°1636/2020/SDIS

Fixant la liste d'aptitude complémentaire pour l'accès au grade de Sergent
de sapeurs-pompiers professionnels au titre de la promotion interne
au titre de l'année 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions
communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier
du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°2361/2019/SDIS en
date du 11 décembre 2019 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de
Sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de la promotion interne
au titre de l'année 2020 ;

Considérant que la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Sergent de
sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020 est épuisée ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire
compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C en
exercice dans le département des Ardennes du 27 novembre 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de
Secours ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude complémentaire pour l'accès au grade de
Sergent de sapeurs-pompiers professionnels établie au titre de la promotion
interne de l'année 2020, est fixée comme suit :

	Agent
2	PILEGGI Anthony

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes.

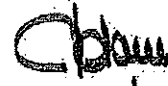
Prix-les-Mézières, le 27 NOV. 2020

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes**



Jean GODARD

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°1637/2020/SDIS
Portant tableau d'avancement complémentaire au grade d'adjudant
de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions
communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier
du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°2362/2017/SDIS en
date du 11 décembre 2019 portant tableau d'avancement au grade d'adjudant
de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020 ;

Considérant que le tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-
pompiers professionnels au titre de l'année 2020 est épuisé ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire
compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C en
exercice dans le département des Ardennes du 27 novembre 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de
Secours ;

A R R E T E

Article 1 : Le tableau d'avancement complémentaire au grade d'adjudant de
sapeurs-pompiers professionnels établi au titre de l'année 2020 est fixé comme
suit :

	Agent
7	MARTINET Alexandre

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes.

Prix-les-Mézières, le 27 NOV. 2020

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;

- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès du pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes**



Jean GODARD

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE N°1639/2020/SDIS

Portant tableau d'avancement complémentaire au grade de caporal-chef
de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Ardennes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et
libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant
dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié, portant statut
particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers
professionnels ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes n°2360/2019/SDIS
en date du 11 décembre 2019 portant tableau d'avancement au grade de
Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020 ;

Considérant que le tableau d'avancement au grade de caporal-chef de
sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2020 est épuisé ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire
compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C
en exercice dans le département des Ardennes du 27 novembre 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et
de Secours ;

A R R E T E

Article 1 : Le tableau d'avancement complémentaire au grade de caporal-
chef de sapeurs-pompiers professionnels établi au titre de l'année 2020 est
fixé comme suit :

	Agent
4	PONSARD Alexandre

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes.

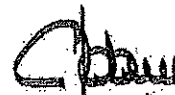
Prix-les-Mézières, le 27 NOV. 2020

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès du pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Le Président du Conseil
d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours des Ardennes**



Jean GODARD

Certifié conforme, le 25 JAN. 2021

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Godard', with a stylized flourish at the end.

Jean GODARD

